

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

ÉNERGIR - DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES  
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.  
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2022

DOSSIER : R-4177-2021

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président  
Me LOUISE ROZON  
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 7 FÉVRIER 2022  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 1

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL  
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me VINCENT LOCAS  
avocat d'Énergir

INTERVENANTS :

Me HÉLÈNE SICARD  
avocate de l'Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEFQ);

Me NICOLAS DUBÉ  
avocat de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques et l'Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ-AQLPA).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE ÉNERGIR	16
CAROLINE PROVENCHER	
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	
MARC-ANTOINE FLEURY	
INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS	20
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	50
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	67
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	98
PREUVE ACIG	113
ANTHONY VACHON	
NAZIM SEBAA	
INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	114
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	132
PREUVE DE AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	141
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS	151
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	153

PREUVE DE LA FCEI

ANTOINE GOSSELIN

INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL 158

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS 179

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 186

RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL 194

PREUVE DE SÉ-AQLPA

JEAN SCHIETTEKATTE

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 197

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 213

RÉINTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 215

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce septième (7e)  
2 jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du sept (7) février  
8 deux mille vingt-deux (2022) par visioconférence.

9 Dossier R-4177-2021 : Demande d'approbation du Plan  
10 d'approvisionnement et de modification des  
11 Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à  
12 compter du premier (1er) octobre 2022.

13 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître  
14 Simon Turmel, président de la formation, de même  
15 que maître Louise Rozon et monsieur Pierre Dupont.  
16 L'avocate de la Régie est maître Amélie Cardinal.  
17 La demanderesse est Énergir représentée par maître  
18 Vincent Locas.

19 Les intervenants qui participent à la présente  
20 audience sont :

21 Association coopérative d'économie familiale de  
22 Québec représentée par maître Hélène Sicard;

23 Association des consommateurs industriels de gaz  
24 représentée par maître Nicolas Dubé;

25 Association hôtellerie Québec et Association

1 restauration Québec représentées par maître Steve  
2 Cadrin;  
3 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
4 représentée par maître André Turmel;  
5 Stratégies énergétiques et Association québécoise  
6 de lutte contre la pollution atmosphérique  
7 représentées par maître Dominique Neuman.

8 Nous demandons aux participants de bien  
9 vouloir s'identifier à chacune de leurs  
10 interventions pour les fins de l'enregistrement.  
11 Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, madame St-Cyr. Bonjour à vous, Monsieur  
14 Morin, notre sténographe pour la journée et demain.  
15 Je crois que c'est vous, Monsieur Morin?

16 LE STÉNOGRAPHE :

17 Effectivement, c'est moi.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Mes collègues régisseurs et moi-même, ainsi que  
20 l'équipe de la Régie vous souhaitons la bienvenue à  
21 cette audience relative au dossier 2022-2023  
22 d'Énergir. Mes collègues, vous allez remarquer que  
23 nous avons maître Rozon et un tout nouveau,  
24 monsieur Dupont. Je dis « un tout nouveau », c'est  
25 un ancien nouveau parce qu'il était présent à la

1 Régie alors que la plupart d'entre nous n'étions  
2 pas nés comme intervenants dans le domaine de  
3 l'énergie. Parmi l'équipe de la Régie, nous avons  
4 comme chargé de projet monsieur George Lambert. Et  
5 son équipe est composée de maître Amélie Cardinal  
6 et de trois spécialistes : madame Odette Alarie,  
7 monsieur Alex Fontaine et madame Michelle Paquin.

8           Donc, quelques mots sur la procédure  
9 relative à l'audience virtuelle. D'abord, dans sa  
10 lettre de planification de l'audience du dix-sept  
11 (17) janvier dernier, la Régie a joint les liens  
12 hypertexte menant aux consignes à respecter en vue  
13 d'une participation adéquate dans le cadre d'une  
14 audience par visioconférence.

15           De plus, le cas échéant, nous demandons aux  
16 avocats et témoins de retirer leur masque au moment  
17 où ils prendront la parole lors de l'audience.  
18 Également, nous demandons à ce que tous les micros  
19 demeurent fermés sauf lors que l'un ou l'autre  
20 d'entre vous souhaitez intervenir. Nous demandons  
21 que seules les caméras des témoins et de leurs  
22 avocats demeurent ouvertes pendant la présentation  
23 de leur preuve. Cette demande vise à la fois les  
24 avocats qui contre-interrogent et les avocats des  
25 témoins pendant le contre-interrogatoire.

1                   Comme vous le savez, l'audience est  
2 enregistrée. Elle est diffusée en direct sur  
3 YouTube. Des notes sténographiques seront déposées  
4 sur le site Internet de la Régie dans les meilleurs  
5 délais. Tout comme pour les audiences en personne à  
6 la Régie, il est interdit de filmer, de prendre des  
7 captures d'écran ou encore d'enregistrer le contenu  
8 audio.

9                   Si vous éprouvez un problème technique, par  
10 exemple une perte de connexion, nous vous invitons  
11 à communiquer avec madame St-Cyr à son adresse  
12 courriel : [nathalie.st-cyr@regie-energie.qc.ca](mailto:nathalie.st-cyr@regie-energie.qc.ca) ou  
13 tout simplement par l'intermédiaire du clavardage  
14 sur Teams. Il est important pour les fins des notes  
15 sténographiques de respecter les consignes  
16 suivantes : avocats et témoins doivent parler fort  
17 et lentement, ne parler qu'un à la fois et ne pas  
18 baisser le ton en fin de phrase. Au besoin, je vous  
19 rappellerai en cours d'audience ces différentes  
20 consignes.

21                   Un dernier point à souligner. Si vous nous  
22 voyez disparaître de l'écran ou encore que nous  
23 regardons ailleurs pendant un témoignage, soyez  
24 assuré que ce n'est pas par manque d'intérêt. Il se  
25 peut que nous devions prendre ou consulter un



1 document ou tout simplement prendre des notes en  
2 cours d'audience.

3           Quelques remarques par rapport maintenant  
4 au déroulement de l'audience en soi. Le treize (13)  
5 décembre vingt vingt et un (2021), la Régie a rendu  
6 la décision procédurale D-2021-163 par laquelle  
7 elle autorise le traitement du dossier en deux  
8 phases. Et cette audience porte sur les quatre  
9 sujets identifiés dans cette décision procédurale.  
10 La semaine dernière, la Régie vous a fait parvenir  
11 le calendrier d'audience. Et nous vous demandons de  
12 respecter le temps qui vous a été accordé pour la  
13 présentation de votre preuve, pour les contre-  
14 interrogatoires et votre plaidoirie.

15           On vous rappelle que nous avons pris  
16 connaissance de la preuve écrite de tous les  
17 participants. Nous avons lu, procédé à des échanges  
18 entre nous, questionné les participants et obtenu  
19 des analyses pré-audience pour bien saisir les  
20 enjeux soulevés de part et d'autre. Nous vous  
21 invitons donc à concentrer vos présentations sur  
22 les éléments pertinents. Enfin, nous vous demandons  
23 de faire preuve de flexibilité pour tenir compte  
24 des imprévus qui pourraient survenir tout au cours  
25 de l'audience.

1                    Dans sa lettre du trente et un (31) janvier  
2 vingt vingt-deux (2022) relativement au déroulement  
3 de l'audience, la lettre B-0023 d'Énergir,  
4 l'entreprise réglementée nous sensibilise sur le  
5 dépôt hors délai de la preuve de SÉ-AQLPA. Maître  
6 Neuman, vous êtes présent? Bon. Alors, Maître  
7 Neuman...

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Je suis présent.

10 LE PRÉSIDENT :

11 O.K. Alors, vous pouvez allumer votre caméra  
12 effectivement. Comme je le disais, Énergir nous a  
13 sensibilisé sur le dépôt hors délai de votre  
14 preuve. Et à l'instar d'Énergir, la Régie est  
15 d'avis que vous ne vous êtes pas conformé au  
16 Règlement sur la procédure de la Régie de  
17 l'énergie. Nous avons lu l'ensemble de votre  
18 correspondance. Ce que nous vous demandons, c'est  
19 de déposer les documents sur le SDÉ directement au  
20 lieu de transmettre des courriels à gauche et à  
21 droite.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 D'accord.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Et c'est beaucoup plus simple. Et d'autant plus, on

1 vous demanderait également de déposer vos documents  
2 non pas... votre demande de report non pas après le  
3 délai limite, parce qu'on se retrouve devant un  
4 fait accompli, mais avant. Parce que, là, je crois  
5 que vous l'avez envoyée après... vous l'avez  
6 transmise après...

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Six minutes après, oui, effectivement.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui. Mais c'est très difficile à nous de prendre  
11 une décision alors que les six minutes sont déjà en  
12 retard. Et d'autant plus que je dirais, nous  
13 n'avons pas délibéré là-dessus, mais le motif que  
14 vous soulevez, je ne suis pas convaincu que ça  
15 serait un motif qui serait valable pour retarder le  
16 dépôt de votre preuve pour des questions de respect  
17 et d'équité pour l'ensemble des participants à  
18 l'audience. Donc, on vous demanderait d'être  
19 vigilant pour la fin de cette audience sur le dépôt  
20 de documents, incluant la Phase 2.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Voilà!

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Nous sommes très conscients, et nous nous... Je  
3 m'excuse profondément. Nous nous excusons  
4 profondément de... On doit essayer, et je sais que  
5 tout le monde, tout le monde a des contextes très  
6 serrés, des échéanciers très serrés. Mais on essaie  
7 de gérer tous les appels conférences, tous les  
8 dépôts de documents qui sont dus à différentes  
9 dates.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Ça va.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Merci beaucoup.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. En ce qui a trait au commentaire d'Énergir à  
16 l'égard du traitement de l'argumentation, parce  
17 que, Maître Locas, je crois que vous avez offert  
18 que le tout puisse se faire de façon orale. Alors,  
19 sous réserve d'un ajustement en cours d'audience,  
20 dépendant du calendrier, nous demeurons favorable à  
21 la présentation sous forme orale. En fait, vous  
22 proposiez plutôt... un écrit. Oui, j'ai dit  
23 l'inverse. Un écrit. Vous me pardonnerez, c'est  
24 lundi. Nous allons garder les présentations sous  
25 forme orale pour le moment.

1                   Alors, ceci étant dit, à moins que vous  
2                   ayez des remarques préliminaires, nous sommes prêts  
3                   à entendre la preuve d'Énergir présentée, à moins  
4                   que je me trompe, par un panel composé de madame  
5                   Provencher et de messieurs Tremblay et Fleury. Je  
6                   vois trois mains levées. Maître Turmel, vous étiez  
7                   le premier en ordre.

8                   Me ANDRÉ TURMEL :

9                   Oui. Alors, bonjour, Monsieur le Président; bonjour  
10                  aux régisseurs. Dans un premier temps, bonjour  
11                  spécial à monsieur Pierre Dupont qu'on n'a pas  
12                  côtoyé à la Régie dans mon cas depuis vingt-deux  
13                  (22) ans, alors je tenais quand même à souligner  
14                  son retour à la Régie. On le salue.

15                 LE PRÉSIDENT :

16                 Oui.

17                 Me ANDRÉ TURMEL :

18                 Ça ne nous rajeunit pas pour certains d'entre nous.  
19                 Là, je vois ma collègue maître Sicard qui n'est pas  
20                 loin, alors... premièrement. Et deuxièmement, juste  
21                 sur votre dernier commentaire sur le fait que tout  
22                 doit demeurer oral à l'égard de l'argumentation,  
23                 oui, on demande, nous, que ça demeure oral et non  
24                 pas écrit compte tenu, là, de la teneur de ce  
25                 dossier-là et des impératifs à l'égard des frais

1 que vous nous avez donnés, pour lesquels j'aurai  
2 des commentaires plus tard en fin d'audience.

3 Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Bien reçu, Maître Turmel. Et vous remarque... nous  
6 avons eu quelques commentaires écrits par rapport à  
7 des plaintes. Nous avons transmis une lettre pour  
8 dire que nous évaluerons la pertinence et la  
9 raisonnabilité de tout à terme, donc ça laissait  
10 une marge de manoeuvre.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 O.K.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maître Sicard, ce sont sur les mêmes points?

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Voilà, mon micro est ouvert. Je m'excuse, non,  
17 c'était juste pour d'abord vous remercier pour  
18 cette lettre. Nous n'avons reçu, l'ACEF de Québec,  
19 aucune demande de question, contre-interrogatoire,  
20 de la part des intervenants. Alors donc il n'y aura  
21 pas de réponse déposée à midi (12 h). Je voulais  
22 m'assurer que la Régie n'a pas, elle, de questions  
23 pour monsieur Blain de façon à ce qu'il puisse  
24 planifier sa journée.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça va, nous n'avions pas de questions.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Merci beaucoup, bonne journée.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors merci bien. Une bonne journée à vous  
7 également.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Et tel qu'annoncé dans notre lettre, notre preuve  
10 est là, prenez-en connaissance. Suivez nos  
11 recommandations, c'est ce qu'on vous demande. Je  
12 n'aurai pas d'autres représentations à faire pour  
13 ce qui est de l'argumentation.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors merci pour vous précisions et une bonne  
16 journée à vous et à monsieur Blain également.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Retour de maître Neuman.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui. J'en profiterais également, à l'instar de mon  
23 collègue maître...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Vous venez de geler.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Je salue tous les régisseurs, mais notamment  
3 monsieur Dupont qui... dont nous saluons le retour  
4 et nous étions déjà nés à la Régie à l'époque... à  
5 l'époque où jadis il était déjà là, donc nous  
6 étions... donc, c'est un... donc, nous saluons son  
7 retour. Je vous remercie beaucoup.

8 LE PRÉSIDENT :

9 On me dit qu'il n'a pas changé, à l'exception de  
10 quelques cheveux blancs, je crois.

11 M. PIERRE DUPONT :

12 Je vous remercie puis c'est avec plaisir que je  
13 reviens, absolument.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Et nous partageons les cheveux blancs aussi.

16 M. PIERRE DUPONT :

17 Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Neuman. Alors, Maître Locas, vous  
20 êtes prêt pour enchaîner?

21

22 PREUVE ÉNERGIR

23

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Oui, bonjour, Monsieur le Président, Madame et



1 Monsieur le Régisseur, bonjour. Vincent Locas pour  
2 la demanderesse Énergir SEC. Très heureux d'être  
3 parmi vous aujourd'hui et d'entamer avec l'ensemble  
4 des participants au dossier l'audience portant sur  
5 la Phase 1 de la cause tarifaire deux mille vingt-  
6 deux-deux mille vingt-trois (2022-2023). C'est pas  
7 toujours le cas qu'on a une Phase 1 dans une cause  
8 tarifaire. Très heureux également de faire votre  
9 connaissance, Monsieur Dupont. Je ne vais pas  
10 commencer à faire le jeu de si j'étais né ou pas,  
11 je... je ne veux pas m'avancer là-dessus, je  
12 connais mon âge, donc je... je vais m'abstenir.  
13 Dans tous les cas, c'est un plaisir de faire votre  
14 connaissance. Encore une fois, on se réunit de  
15 manière virtuelle, on aurait bien aimé et on attend  
16 impatientement le jour où on va pouvoir de nouveau  
17 échanger avec vous en personne. Ceci étant dit,  
18 après deux ans d'expérience je pense qu'on a toutes  
19 et tous eu... on connaît les rouages du mode  
20 d'audience en virtuel et vous pouvez toujours  
21 compter sur la collaboration d'Énergir pour faire  
22 avancer les choses rondement dans les deux  
23 prochains jours.

24 Deux petites questions d'intendance avant  
25 qu'on entame l'analyse de la preuve d'Énergir.

1           Premièrement, la question des plaidoiries écrites  
2           versus orales, Énergir ne voulait pas en faire une  
3           question débat, là, c'était purement une  
4           suggestion, une main tendue si c'est quelque chose  
5           qui facilitait la vie aux différents participants.  
6           Donc, il n'y a aucun problème de notre côté, là,  
7           pour aller de l'avant avec des plaidoiries orales  
8           le moment venu.

9                        Pour ce qui est des documents qui ont été  
10           déposés tout récemment sur le SDÉ, on parle d'une  
11           liste révisée de pièces, on parle également de  
12           l'affidavit sur la véracité des faits signé par  
13           monsieur Jean-François Tremblay et également bien  
14           évidemment de la présentation qui sera utilisée de  
15           matin par le panel. Je tiens à préciser, on a  
16           déposé une première version juste après la date de  
17           tombée, là, de l'ouverture du SDÉ au courant du  
18           week-end. Le week-end porte conseil, on a apporté  
19           une petite correction en fait à la présentation  
20           d'un tableau et la version révisée a été déposée ce  
21           matin sous la cote B-0033, la cote Régie. Donc,  
22           juste pour m'assurer que tous les participants  
23           aient le même document entre les mains.

24                        Donc, ceci étant dit et sans plus tarder,  
25           je comprends qu'on peut aller entamer la

1           présentation de la preuve d'Énergir avec son seul  
2           et unique panel qui va porter, là, sur en fait  
3           l'ensemble des sujets de la Phase 1. Et on va faire  
4           un survol de l'ensemble des éléments qui sont  
5           traités par la présente phase, donc les témoins  
6           seront madame Caroline Provencher, monsieur Jean-  
7           François Tremblay et monsieur Marc-Antoine Fleury.  
8           Donc, Madame la Greffière, les témoins sont prêts à  
9           être assermentés.

10

11

12           L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce septième (7e)  
13           jour du mois de février, A COMPARU :

14

15           CAROLINE PROVENCHER, directrice principale  
16           comptabilité financière DaQ chez Énergir, ayant une  
17           place d'affaires au 1717, du Havre, Montréal  
18           (Québec),

19

20           JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, économiste et directeur  
21           réglementation chez Énergir, ayant une place  
22           d'affaires au 1717, du Havre, Montréal (Québec),

23

24           MARC-ANTOINE FLEURY, conseiller principale  
25           réglementation chez Énergir, ayant une place

1 d'affaires au 1717, du Havre, Montréal (Québec);

2

3 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
4 solennelle, déposent et disent :

5

6 INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS :

7 Q. **[1]** Donc, comme le veut... d'habitude les témoins  
8 vont débiter avec une présentation et ils seront  
9 ensuite disponibles pour répondre aux questions de  
10 la Régie et des intervenants le cas échéant. Comme  
11 je le mentionnais, la présentation révisée porte la  
12 cote B-0033. Et considérant le fait que nous allons  
13 déposer cette présentation juste après le dépôt de  
14 l'affidavit, je vais avoir deux petites questions  
15 d'usage pour monsieur Tremblay. Monsieur Tremblay,  
16 attestez-vous que les faits qui sont convenus dans  
17 cette présentation sont, au meilleur de votre  
18 connaissance, véridiques?

19 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

20 R. Oui.

21 Q. **[2]** Et adoptez-vous cette présentation comme  
22 représentant fidèlement votre témoignage?

23 R. Oui.

24 Q. **[3]** Donc, sur ce, je vais laisser monsieur Tremblay  
25 effectuer sa présentation.

1 R. Parfait. Merci, Vincent. Donc, sans plus tarder...  
2 bonjour, Monsieur le Président, Monsieur, Madame  
3 les Régisseurs. Nous sommes tous ici... c'est un  
4 plaisir d'être avec vous ce matin. J'aurais aimé  
5 mieux, comme on dit le nouveau mot à la mode, en  
6 présentiel, ce n'est que partie remise. Je suis  
7 toujours meilleur en vrai que par vidéoconférence.  
8 Et c'est lundi pour moi aussi, donc je vais essayer  
9 d'être le plus clair possible dans la présentation.  
10           Donc, l'idée évidemment ici n'est pas de...  
11 comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, de  
12 revoir l'ensemble de la preuve. Vous l'avez... vous  
13 en avez pris connaissance, les intervenants aussi.  
14 Par contre, évidemment les délais ont quand même  
15 été assez serrés entre le moment où est-ce qu'on a  
16 reçu les preuves des intervenants. Ils ont proposé  
17 quand même beaucoup d'ajustements à notre  
18 proposition et on voulait quand même évidemment, à  
19 partir de ce que nous on a compris de leur preuve,  
20 évidemment ils pourront, les intervenants, corriger  
21 si jamais on a erré, là, mais on a essayé de donner  
22 le portrait de qu'est-ce que représente la  
23 proposition de certains intervenants, notamment sur  
24 la formule d'indexation, là, pour qu'on puisse  
25 avoir, oui, la proposition d'Énergir chiffrée, mais

1 aussi voir la proposition des différents  
2 intervenants puis voir si leurs propositions, là,  
3 sont... mènent à des tarifs qui sont justes et  
4 raisonnables. Donc, on va quand même prendre un  
5 petit peu de temps, là, pour regarder les  
6 différents chiffres et les impacts financiers. Je  
7 vois que mon... on semble avoir perdu la  
8 présentation, je ne sais pas si c'est tout le  
9 monde. Je vous amènerais peut-être à la table des  
10 matières si c'était possible.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Elle va revenir sous peu.

13 R. Parfait, pas de problème. Donc, je peux continuer  
14 pour peut-être la petite introduction. Donc,  
15 évidemment, comme vous savez tous, ça fait trois  
16 ans qu'on est en cadre réglementaire dit  
17 « allégé ». Évidemment, vous le savez, là, toute  
18 cause tarifaire, le dossier tarifaire devant vous  
19 doit être encadré, c'est ce qu'on appelle, nous, le  
20 cadre réglementaire. Donc, est-ce qu'on est en  
21 coûts de service? Des tarifs fixés deux ans? Est-ce  
22 qu'il y a des modes de partage? Donc, il y a un  
23 cadre réglementaire qui doit encadrer, là,  
24 évidemment un dossier tarifaire devant vous. Et,  
25 bon, après trois ans on se devait de revenir devant

1 vous et vous proposer un cadre réglementaire pour  
2 les prochaines années. Évidemment, il y a certains  
3 éléments qu'on vous a proposés qui... qui  
4 reprennent le cadre réglementaire actuel. En fait,  
5 la grande majorité des éléments sont sensiblement  
6 les mêmes et, comme vous allez voir, on a apporté  
7 deux petits ajustements. Donc, si on regarde le  
8 mode de partage, c'est le même mode de partage  
9 qu'on avait dans le dernier cadre réglementaire. Le  
10 « découplage » aussi, on propose de le maintenir.

11 Évidemment, suite au dossier tarifaire,  
12 l'an passé, on a parlé de mesures de lissage, voir  
13 si on pouvait essayer de lisser les hausses et les  
14 baisses tarifaires, dans le temps, pour avoir...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Pouvez-vous attendre, juste une minute. Je vois  
17 qu'on a un petit problème informatique, ici. Je  
18 vois que vous venez de voir des échanges de  
19 courriers, pas de courriels, mais de Teams, en  
20 direct. On a un petit peu de difficulté. Voyez-vous  
21 encore le document, oui?

22 R. Moi, je vois la présentation, effectivement.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui, c'est ça. C'est nous autres qui ne le voyons  
25 plus sur un écran, mais je crois que mes collègues

1 ont tous la présentation. Alors, on peut procéder.  
2 Nous l'avons, nous autres aussi, ça va. C'est qu'on  
3 a un problème avec nos écrans, c'est là le  
4 problème, mais je l'ai mis autrement.

5 R. O.K.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Mais au moins, je vois que tout le monde l'a  
8 actuellement.

9 R. C'est bon, il n'y a pas de problème. Bien, je l'ai  
10 relu, à quelques reprises, hier. Donc...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Alors, poursuivez.

13 R. Donc, de mon côté, je peux procéder sans la  
14 présentation. Mais effectivement, c'est toujours  
15 bon pour le public. Ah... je vois qu'on revient sur  
16 Teams.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui, on est sur des courriels, maintenant, oui,  
19 effectivement. Mais la présentation est là, on la  
20 voit, Madame la greffière. Vous pouvez continuer  
21 comme ça, il n'y a pas de problème. Alors, vous  
22 pouvez reprendre, Monsieur Tremblay.

23 R. Parfait, il n'y a pas de problème. Donc, juste pour  
24 reprendre, effectivement. Je vous disais que ça  
25 nous prend un cadre réglementaire. Ce que je vous



1 disais, c'est qu'on reprend quand même,  
2 sensiblement, les mêmes paramètres que le dernier  
3 cadre réglementaire. Et, évidemment, ça prend un  
4 cadre réglementaire pour être en mesure de déposer  
5 une cause tarifaire devant vous.

6 Donc, mode de partage, c'est le même mode  
7 de partage, « decoupling ». On propose de garder le  
8 « decoupling ». Ce que je disais sur le lissage, en  
9 fait, c'est qu'on propose des mesures de lissage  
10 pour venir essayer de lisser, dans le temps, les  
11 hausses et les baisses tarifaires qu'on voit dans  
12 les années qui se suivent, mais souvent ne se  
13 ressemblent pas, à la hausse ou à la baisse. Et,  
14 aussi, un seuil de matérialité.

15 Évidemment, il y avait une composante, l'an  
16 passé, dans les trois dernières années, qui était  
17 le taux de rendement. Vous savez tous que ce  
18 dossier-là est traité actuellement dans une autre  
19 tribune. Donc, il ne fait pas partie du point, ce  
20 matin.

21 Pour ce qui est de l'élément du revenu  
22 requis, en tant que tel. Bien, écoutez, dans un  
23 revenu requis, en gros, il y a un coût de service.  
24 Et, évidemment, il y a le rendement qui ne fait pas  
25 partie, aujourd'hui, du dossier.

1                   Un coût de service, bien, ça peut être  
2 déterminé, soit dans un examen exhaustif de  
3 l'ensemble des dépenses où il peut y avoir une  
4 certaine forme de coût de service allégé. Et c'est  
5 ce qu'on avait dans le dernier cadre et ce qu'on  
6 vous propose de maintenir avec certains  
7 ajustements.

8                   Évidemment, on peut penser, effectivement,  
9 qu'on est dans un mode allégé, mais on a,  
10 effectivement, un coût de service quand même sur  
11 plusieurs composantes. Donc, tout ce qui est CAPEX,  
12 amortissements et autres dépenses en lien avec les  
13 immobilisations. Ça, on s'invite à en discuter dans  
14 la phase 2.

15                   Pour ce qui est des OPEX, en tant que tels,  
16 c'est là que porte l'allégement qui est une de nos  
17 dépenses de coût de service de notre revenu requis,  
18 qui représente, là, environ, on va dire, pour  
19 l'instant, environ deux cents millions de dollars  
20 (200 M\$).

21                   Donc, ici, au niveau de la formule  
22 d'allégement des OPEX, bien, là, il y a deux  
23 composantes, je vous dirais. Il y a le point de  
24 départ et la croissance dans les trois prochaines  
25 années, ce qu'on va appliquer comme facteurs.

1                   Donc, là, je serais rendu à la  
2                   présentation, si on peut la remettre. Là, je vois  
3                   qu'elle est re-disparue sur la diapo numéro 3.

4                   LE PRÉSIDENT :

5                   Nous l'avons tous, ici, j'imagine que vous l'avez  
6                   individuellement, également. O.K. On la voit  
7                   autrement, mais elle va revenir un jour.

8                   R. O.K., parfait. Donc, pour me suivre, je serais  
9                   rendu à la diapo numéro 3. Donc, évidemment, comme  
10                  je vous l'ai dit, la formule est la même. Donc, on  
11                  la voit ici, on vous la rappelle. Je ne passerai  
12                  pas à travers les paramètres. Mais comme je vous  
13                  disais, il y a un point de départ, évidemment. Et,  
14                  ensuite de ça, il y a des paramètres qui vont  
15                  s'appliquer pour les trois prochaines années. Donc,  
16                  on doit s'assurer qu'ils soient bien calibrés.

17                  Pour ce qui est du point de départ, bien,  
18                  écoutez, c'est tout à fait normal, pour ceux qui  
19                  ont de l'expérience en réglementation. Bien, après  
20                  un mécanisme incitatif ou un cadre comme, un peu,  
21                  on a, nous, Énergir, allégé. Bien, après un certain  
22                  nombre d'années, bien, environ, normalement c'est  
23                  trois ans, des fois ça peut être cinq ans, bien, il  
24                  faut re-calibrer. On appelle ça un « rebasing »,  
25                  là, donc re-calibrer la formule pour s'assurer

1 qu'elle permette, oui, de dégager des gains de  
2 productivité, des trop-perçus, que le Distributeur  
3 en profite. Mais après un certain nombre d'années,  
4 bien, on remet soit les gains de productivité ou  
5 les écarts qui peuvent être générés par la formule,  
6 aux clients, puis on repart pour un autre deux ou  
7 trois ans, par la suite.

8           Donc, ici, c'est ce qu'on vous propose,  
9 c'est ce qu'on veut faire. Donc, l'idée c'est de  
10 dire : O.K., bien, parfait. Maintenons l'essentiel  
11 de la formule, mais il faut effectivement la re-  
12 calibrer. Donc, il faut re-calibrer le point de  
13 départ puis, aussi, il faut re-calibrer la  
14 croissance.

15           Donc, sur le premier point, je reviens à la  
16 diapo numéro 3, à gauche, l'objectif d'Énergir.  
17 Bien, pour ce qui est de re-calibrer le point de  
18 départ, en fait, ce qu'on vous propose, c'est de  
19 re-calibrer le point de départ de la cause  
20 tarifaire de l'an dernier, du montant qui a été  
21 généré, ce qu'on appelle le trop-perçu OPEX de  
22 trois point un millions (3,1 M\$) qui a été généré  
23 au réel deux mille vingt et un (2021).

24           Donc, c'est quelque chose, pour nous, qui  
25 était évidemment un gain immédiat pour la

1        clientèle, qui reflète bien ce qu'Énergir a réussi  
2        à dégager comme gain de productivité. On peut  
3        l'appeler une erreur de la formule, on peut  
4        l'appeler un impact COVID. J'y reviendrai tantôt,  
5        mais dans les faits qu'on regarde le réel deux  
6        mille vingt et un (2021) puis qu'on regarde ce que  
7        la formule nous permettait au niveau des OPEX,  
8        versus ce qu'on a réellement dépensé, bien,  
9        effectivement, on a dégagé un trop-perçu de trois  
10       point un millions (3,1 M\$) sur les OPEX. Et, pour  
11       nous, bien, c'est un ajustement qu'on trouve qui  
12       est bien calibré, qu'on remet à la clientèle, qui  
13       nous permet de faire ce qu'on veut, c'est-à-dire  
14       re-calibrer la formule et le point de départ.

15                Par la suite, la deuxième question, c'est  
16       de dire : O.K., maintenant, est-ce qu'on a une  
17       croissance qui va être raisonnable pour les  
18       prochaines années? L'an passé, on a eu un échange  
19       avec vous, la Régie, avec des intervenants,  
20       notamment la FCEI, qui avaient emmené le point sur  
21       l'indice d'inflation des salaires. La Régie nous  
22       avait demandé de considérer, aussi, cet élément-là,  
23       dans notre proposition à venir, ce qu'on a fait.

24                Nous, ce qu'on vous propose puis qu'on  
25       considère qu'il est raisonnable, c'est un plafond

1 de quatre pour cent (4 %). Quatre pour cent (4 %),  
2 évidemment, il faut se rappeler qu'on applique  
3 soixante-quinze pour cent (75 %), comme on le voit  
4 dans le rappel de droite.

5 Donc, ce qui fait un plafond, si vous  
6 voulez, de trois pour cent (3 %). Ce que, nous, on  
7 trouve, quand même, raisonnable. Puis qu'il y a un  
8 impact, je vous dirais, dans un autre un point six  
9 million (1,6 M\$).

10 Évidemment, c'est un estimé basé sur ce  
11 qu'on avait appliqué l'an passé, le plafond. Dans  
12 la cause tarifaire deux mille vingt-deux (2022), on  
13 avait appliqué le plafond de quatre pour cent  
14 (4 %). Bien, effectivement, ça aurait fait un point  
15 six million (1,6 M\$) de moins en coût de service.

16 On ne peut pas, évidemment, l'appliquer sur  
17 la cause tarifaire deux mille vingt-trois (2023)  
18 qui va être déposée en mai, en phase 2. On ne  
19 connaît pas encore les chiffres, mais ça peut nous  
20 donner, quand même, une idée de combien ça pourrait  
21 représenter.

22 Dans la preuve, on avait mis deux millions  
23 (2 M\$), pour ceux qui suivent bien. Donc, on  
24 parlait d'un cinq millions (5 M\$), environ, au  
25 total. Bon, c'est un arrondi, le chiffre plus

1 précis, basé sur deux mille vingt-deux (2022),  
2 aurait été un point six million (1,6 M\$) qu'on  
3 ajoute au trois point un millions (3,1 M\$). Donc,  
4 on parle quand même d'un re-calibrage d'un peu  
5 moins de cinq millions (5 M\$).

6 Pour nous, bien, c'est quand même un re-  
7 calibrage qui est important, mais qui va, quand  
8 même, nous permettre de maintenir une gestion  
9 rigoureuse de nos dépenses, particulièrement dans  
10 un contexte de reprise des activités post-  
11 pandémiques.

12 Vous allez voir tantôt d'où proviennent ces  
13 réductions-là de dépenses par rapport au budget  
14 autorisé, dans la cause tarifaire deux mille vingt  
15 et un (2021).

16 Alors, je vous inviterais à passer à la  
17 diapo 4 qui est au niveau des propositions des  
18 différents intervenants. Donc, pour le point de  
19 départ, bien, on a l'AHQ-ARQ qui recommande de  
20 retenir la proposition d'Énergir, donc accepte la  
21 réduction du point de départ de trois point un  
22 millions (3,1 M\$).

23 Pour ce qui est de l'ACEFQ et de la FCEI,  
24 c'est quand même un peu particulier, vous allez le  
25 voir tantôt. Donc, évidemment, ils acceptent le re-

1           calibrage de trois point un millions (3,1 M\$), mais  
2           en disant que la formule qui a été appliquée dans  
3           les dernières années, était trop généreuse.

4                        Donc, ils proposent aussi, dans les deux  
5           autres éléments, un plafonnement des salaires et  
6           productivité, un ajustement, comme nous,  
7           évidemment, mais justement à la baisse de cette  
8           croissance-là.

9                        Mais par contre, ils reviennent  
10          rétroactivement et ils l'appliquent, aussi, au  
11          point de départ. Donc, vous allez voir, tantôt, ça  
12          a un double impact qui est quand même substantiel  
13          en termes de dollars.

14                       Pour ce qui est du plafonnement des  
15          salaires, on a, évidemment l'ACEFQ et l'AHQ qui  
16          proposent, au lieu de quatre pour cent (4 %), qui  
17          proposent de prendre un plafond à trois (3 %).  
18          Donc, comme la proposition d'Énergir, mais avec un  
19          plafond différent.

20                       Trois pour cent (3 %) à soixante-quinze  
21          pour cent (75 %), on parle de, quand même, deux  
22          virgule vingt-cinq pour cent (2,25 %). C'est sur  
23          que c'est, pour nous, c'est... Vous allez le voir,  
24          tantôt, c'est des dollars, quand même, additionnels  
25          qui vont être importants.



1                   Pour ce qui est de la FCEI, bien, ils  
2                   proposent un nouvel indice qui, lui aussi, va  
3                   avoir, évidemment, une réduction sur la croissance  
4                   et plus que ce que nous on propose.

5                   Pour ce qui est de la productivité, on l'a  
6                   appelée comme ça, on a regroupé ça sous deux  
7                   éléments. Il y a l'AHQ-ARQ qui propose une étude,  
8                   en phase 2, d'un facteur X ou, sinon, de le fixer à  
9                   un pour cent (1 %), évidemment, qui viendrait  
10                  réduire la croissance de façon importante. Et la  
11                  FCEI qui propose de revoir le facteur d'escompte de  
12                  soixante-quinze (75 %) à vingt-cinq pour cent  
13                  (25 %).

14                  C'est sûr que, quand on ne voit pas les  
15                  chiffres, ça peut être intéressant puis dire, bien,  
16                  pris individuellement, chacun, c'est juste un  
17                  million (1 M\$). Mais vous allez voir, tantôt, qu'on  
18                  les additionne puis ça fait quand même des sommes  
19                  très importantes, et nous, on considère que ça ne  
20                  donne pas un coup de service, là, ou des... un  
21                  montant d'enveloppe d'OPEX, là, qui est suffisante  
22                  pour être en mesure de poursuivre nos activités  
23                  puis encore moins dans un contexte, là, comme je le  
24                  disais tantôt, post-pandémique. On l'espère un  
25                  jour, mais qui va évidemment avoir pression à la

1 hausse, là, sur plusieurs postes de dépenses où  
2 est-ce qu'on a été quand même allégés dans les  
3 dernières années.

4 Donc, je vous amènerais à la diapo 5 sur la  
5 mise en contexte des trop perçus. Donc, ici,  
6 c'était juste pour recontextualiser tous ces  
7 millions-là qu'on va voir tantôt, là. Est-ce que  
8 c'est important ou pas.

9 Notamment, la FCEI, dans sa preuve, et je  
10 cite, là :

11 Énergir a réussi à dégager plus de dix  
12 millions de dollars (10 M\$) de marge  
13 de manœuvre par rapport à l'enveloppe  
14 de près de deux cent millions (200 M\$)  
15 des OPEX avant avantages sociaux  
16 obtenus par la formule.

17 Bien ici, j'aimerais ça recadrer, là, ce  
18 n'est pas vrai, là. Ici, quand on regarde les trop-  
19 perçus qui ont été générés au réel deux mille vingt  
20 et un (2021), effectivement, Énergir a dégagé huit  
21 point sept (8.7) ou huit point huit millions  
22 (8.8 M) de trop-perçus.

23 Mais ici, il faut faire attention, là,  
24 notre objectif qu'on a ce matin, pour ce qui est de  
25 la formule d'indexation des OPEX, comme je vous ai

1 expliqué, c'est de faire un recalibrage de la  
2 formule.

3 Donc, c'est se dire : O.K., est-ce qu'il  
4 s'est créé un écart entre l'application de la  
5 formule et le réel d'Énergir, puis évidemment, cet  
6 écart-là, bien on va le recalibrer, on va le  
7 neutraliser.

8 Cet écart-là, oui, il y en a eu un. Ce  
9 qu'on voit ici, pour ce qui est de la formule,  
10 donc, du deux cent millions (200 M) d'Opex, là, qui  
11 est assujetti à la formule, on parle de trois point  
12 un million (3.1 M).

13 Donc, effectivement, Énergir, en deux mille  
14 vingt et un (2021), a généré un trop-perçu pour les  
15 OPEX de trois point un millions (3.1 M). C'est  
16 comme je disais tantôt, est-ce que c'est dû à une  
17 formule qui était trop généreuse? Est-ce que c'est  
18 dû à de la productivité? Est-ce que c'est dû à la  
19 COVID? Probablement un peu de tout, O.K., mais la  
20 réalité ici, c'est quand on regarde au réel, sans  
21 se prononcer sur quelles ont été les raisons de ce  
22 trois point un millions (3.1 M) là, bien,  
23 effectivement, on peut considérer qu'on doit  
24 recalibrer pour trois point un millions (3.1 M).

25 Maintenant, il y a d'autres éléments qui

1 composent le trop-perçu, mais on ne doit pas en  
2 tenir compte pour recalibrer la formule, là.

3 Ici, évidemment, il y a eu un manque à  
4 gagner de huit point trois millions (8.3 M) en  
5 raison du découplage, mais cet élément-là ne doit  
6 pas être pris en compte pour voir à quel niveau on  
7 va ajuster la formule d'indexation des OPEX.

8 Après ça, on voit qu'il y a eu d'autres  
9 écarts aussi en lien avec l'amortissement, le  
10 rendement, les impôts, là, de cinq point sept  
11 millions (5.7 M), mais ça aussi on ne doit pas le  
12 considérer. Donnons-nous rendez-vous en phase 2,  
13 parce que cet élément-là, tout l'écart qui a été  
14 généré ici de cinq point sept millions (5.7 M),  
15 c'était en lien avec un coût de service qui est  
16 déterminé par la Régie, suite à un dépôt, puis on  
17 évalue l'ensemble de la base de tarification puis  
18 tout ce qui la compose.

19 Donc, ici, il ne faut pas venir dire : ah!  
20 bien, ce n'est pas grave si on fait un recalibrage  
21 de huit millions (8 M) de la formule OPEX, parce  
22 que bon, Énergir a dégagé d'autres trop-perçus,  
23 notamment en lien avec la base de tarification,  
24 l'amortissement, rendement parce que là, si on fait  
25 ça, puis après ça, on arrive en phase 2 puis qu'on

1 refait l'exercice puis on le fait du mieux qu'on  
2 peut, là, avec l'information qu'on a, bien, là, à  
3 un moment donné, il y a quelque chose qui ne  
4 fonctionne pas, parce qu'on est en train de  
5 pénaliser Énergir deux puis trois fois.

6 Donc, ici, je vous reconcentre sur les  
7 OPEX, c'est vraiment ce qu'on a généré comme trop-  
8 perçu, c'est trois point un millions (3.1 M). C'est  
9 ce qu'on vous propose de recalibrer. C'est le  
10 montant qu'on vous propose de recalibrer la formule  
11 et on vous a mis un tableau, là. La FCEI nous avait  
12 posé une question, à savoir quels étaient les  
13 postes de dépenses, là, qu'on avait mis dans notre  
14 preuve, à la hausse ou à la baisse, dans les  
15 dernières années.

16 Si on regarde deux mille dix-huit-deux  
17 mille dix-neuf (2019), bien c'est notre année de  
18 point de départ, là, de la formule des trois  
19 dernières années, puis qu'on regarde l'année deux  
20 mille vingt-vingt et un (2020-21), bien  
21 effectivement, comme on vous avait dit dans la  
22 preuve et on en avait discuté l'an passé dans la  
23 cause tarifaire, il y a des... on a un enveloppe,  
24 la Régie détermine un montant et Énergir gère  
25 effectivement l'enveloppe des OPEX.

1 Il y a effectivement certains postes qui ont eu des  
2 croissances importantes par rapport à l'année de  
3 référence, notamment les assurances, les droits  
4 d'utilisation et il y a aussi d'autres postes qui  
5 ont eu des réductions importantes, là, tout ce qui  
6 est frais de représentation, formation, adhésion.  
7 Ici, on voit de trois point cinq millions (3.5 M).

8 Évidemment, je ne vous le cacherai pas,  
9 oui, il y a une gestion d'Énergir là-dedans, mais  
10 il y a aussi évidemment un impact COVID qui a fait  
11 en sorte, bien que différents postes de dépenses,  
12 là, qui sont regroupés ici, ont eu quand même une  
13 baisse importante.

14 Cela dit, puis c'est là le défi qu'on va  
15 avoir dans les prochaines années, c'est qu'en vous  
16 donnant le trois millions (3 M) pour recalibrer la  
17 formule, si effectivement, dans les prochaines  
18 années, puis on l'espère puis on le croit tous,  
19 qu'on va avoir une reprise post-pandémique, bien  
20 évidemment, Énergir va devoir gérer ces postes de  
21 dépenses-là, parce qu'en reprise économique, en  
22 reprise post-pandémique, pardon, ce qui va arriver,  
23 c'est qu'il va y avoir une pression importante à la  
24 hausse sur ce poste de, sur ces postes de dépenses  
25 là, puis on va devoir, oui, bien gérer, mais c'est

1 de trouver d'autres économies ailleurs pour être en  
2 mesure d'absorber la reprise de ce poste de  
3 dépenses là.

4 Je vous amènerais maintenant, à la  
5 diapositive suivante, je pense que c'est 6, sur les  
6 impacts financiers et les propositions des  
7 intervenants. Donc, ici, peut-être juste un petit  
8 mot, là, pour bien comprendre. On vous a mis les  
9 tableaux en annexe, je n'entrerais pas  
10 nécessairement dans les détails à cette étape-ci,  
11 peut-être en réponse à des questions, on pourra y  
12 référer.

13 Ici, ce qu'on a fait, en fait, c'est qu'on  
14 a repris l'année deux mille vingt-deux-deux mille  
15 vingt-trois (2022-2023), là, qui serait notre dépôt  
16 dans les prochaines semaines. Évidemment, on n'a  
17 pas les nouveaux paramètres qui vont être appliqués  
18 dans le dépôt à venir, début mai. Ce qu'on a fait,  
19 c'est qu'on a pris comme hypothèse que les  
20 paramètres seraient les mêmes que lors du dossier  
21 deux mille vingt-deux (2022). C'est évidemment la  
22 meilleure information qu'on a pour essayer de  
23 comparer les différentes propositions, mais je vous  
24 dirais que ça me donne quand même une bonne idée  
25 pour être en mesure de comparer Énergir versus,

1 pardon, les autres intervenants.

2           Après ça, je vous amène, le premier, le  
3 petit graphique à gauche, où est-ce qu'on a un code  
4 de couleur. Donc, on parle de moins trois point un  
5 million (-3.1 M), vous l'aurez deviné, là, c'est  
6 l'ajustement du point de départ qu'Énergir propose  
7 et que l'ensemble des autres intervenants acceptent  
8 aussi, là, comme hypothèse de départ.

9           Ensuite, bien si vous regardez pour l'ACEFQ  
10 puis la FCEI, vous voyez le gris, donc, on l'a  
11 appelé « Effet sur le point de départ ». En fait,  
12 c'est ce que j'expliquais tantôt, c'est que ces  
13 deux intervenants-là sont d'accord avec le trois  
14 point un million (3.1 M) mais appliquent aussi leur  
15 nouvelle formule avec leurs nouveaux paramètres,  
16 exemple : trois pour cent (3 %) de plafond au lieu  
17 de quatre et l'appliquent au point de départ.

18           Donc, ce qu'on voit ici, c'est qu'on  
19 rajoute, là, environ trois millions (3 M) à trois  
20 point deux millions (3.2 M) qu'il faut additionner  
21 pour voir le point de départ.

22           Je vous amènerais juste à droite, là, le  
23 premier tableau à droite, « Calcul du point de  
24 départ à partir de la cause deux mille vingt-deux  
25 (2022) ». On peut le voir un peu différemment, là,



1 c'est dire : bien, partons du point de départ,  
2 c'est-à-dire la Régie a autorisé, l'an passé, avec  
3 la formule, dans la cause tarifaire deux mille  
4 vingt-deux (2022), deux cent quatorze virgule trois  
5 millions (214,3 M). Bien nous, ce qu'on vous  
6 propose, c'est de retrancher trois point un  
7 millions (3.1 M), ce qui nous amène à deux cent  
8 onze point deux (211.2) et quand on regarde l'ACEFQ  
9 puis la FCEI, bien, ils proposent d'enlever six  
10 point un (6.1) puis six point trois millions  
11 (6.3 M). Ça fait que ça, c'est le point de départ.

12 Ensuite de ça, évidemment, il va y avoir la  
13 croissance qui va s'appliquer sur ce nouveau point  
14 de départ là, puis c'est ce que vous voyez, si on  
15 retourne dans le graphique à gauche, en bleu. En  
16 bleu, pardon, pâle, là.

17 Donc, vous voyez ce que nous, on vous avait  
18 dit tantôt, c'est qu'on a moins un point six  
19 millions (1.6 M), ça, c'est la réduction de la  
20 croissance qui s'appliquerait évidemment dès deux  
21 mille vingt-trois (2023) et on voit, pour les  
22 autres intervenants, là, ACEFQ, FCEI, autour de  
23 trois, trois point cinq millions (3.5 M) et on a  
24 l'AHQ-ARQ, lui, qui ajoute, là, qui soustrait cinq  
25 point deux millions (5.2 M).

1                   Donc, quand on regarde ça, évidemment, ça  
2 fait des montants qui sont quand même importants,  
3 là, si on regarde toujours le graphique à gauche,  
4 on voit la proposition d'Énergir, on parlait d'un  
5 peu moins de cinq millions (5 M), quatre point sept  
6 millions (4.7 M) d'ajustements. Quand on prend la  
7 FCEI, on est presque rendus à dix millions de  
8 dollars (10 M\$), c'est quand même important et je  
9 dirais même, pour le point de départ, si on revient  
10 uniquement pour le point de départ, on parle  
11 d'ajustements pour la FCEI puis de l'ACEFQ de six  
12 millions (6 M), là, en fait, c'est deux fois plus  
13 que la marge de manoeuvre qu'Énergir évidemment, a  
14 dégagée en deux mille vingt et un (2021), là, par  
15 rapport à la formule, par rapport à ce qui a été  
16 réellement constaté de trois point un million  
17 (3,1 M). Donc, c'est significatif et pour nous  
18 c'est pas quelque chose qui est raisonnable.

19                   Quand on regarde la croissance, bien là on  
20 voit qu'on rajoute à peu près un trois à cinq  
21 millions là, un point cinq pardon... en fait, trois  
22 millions à cinq millions pour ACEFQ/AHQ mais on  
23 parle quand même de deux à trois fois plus  
24 d'ajustements que ce que nous on propose. Donc,  
25 nous on propose un point six millions (1,6 M).

1           Donc, on voit que c'est quand même majeur.

2                       Puis dernier point, peut-être, à soulever,  
3           si on regarde AHQ-ARQ, on pourrait dire : ah, bien  
4           ils sont à huit point trois millions (8,3 M) c'est  
5           un peu moins pire que neuf point (9,8 M). Mais il  
6           faut faire attention parce que évidemment eux  
7           appliquent un facteur X. Nous on a pris un pour  
8           cent (1%) parce que bon, on n'a pas d'étude de  
9           facteur X, on a pris leur proposition subsidiaire  
10          de un pour cent (1 %).

11                      Il faut voir que, si on regarde le dernier  
12          tableau à droite, on a juste fait un effet  
13          multiplicateur, toujours avec les mêmes hypothèses,  
14          pour voir l'effet, année après année, de  
15          l'application du facteur de productivité de un pour  
16          cent (1 %) de l'AHQ.

17                      Puis on voit que, peut-être, effectivement,  
18          la première année, on est à deux cent quinze  
19          virgule huit (215,8). Mais, si vous regardez  
20          l'année deux mille vingt-quatre, deux mille vingt-  
21          cinq (2024-2025), nous, notre proposition, Énergir,  
22          on serait à deux cent trente-sept millions (237 M)  
23          de budget d'OPEX, eux seraient à deux cent vingt-  
24          cinq millions (225 M). Donc, beaucoup moins que les  
25          deux autres intervenants, l'ACEFQ puis la FCEI.

1 Et on a mis, la dernière ligne, l'écart par  
2 rapport à deux mille vingt-cinq (2025), là, puis on  
3 voit que c'est plus de douze millions de dollars  
4 (12 M\$) d'écart par rapport à notre proposition.

5 Parce qu'il faut comprendre que le un pour  
6 cent (1 %), c'est appliqué année après année, donc  
7 c'est toujours une réduction de la croissance de un  
8 pour cent (1 %). Donc, il faut aussi tenir compte,  
9 oui, de l'application de la formule en deux mille  
10 vingt-trois (2023), mais il faut aussi tenir compte  
11 que ces effets-là multiplicateurs s'accumulent.  
12 Donc, ils s'additionnent. Ils s'additionnent parce  
13 qu'on part d'un point de départ plus bas, puis  
14 après ça, bien la croissance est moins élevée.

15 Donc, c'est des effets qui se multiplient,  
16 qui fait en sorte de nous enlever, quand même, des  
17 montants d'argent qui sont substantiels, jusqu'à  
18 douze millions (12 M) sur l'application de... la  
19 proposition d'AHQ sur trois ans.

20 Je vous amènerais à la diapositive  
21 suivante, à la page 7. Donc, qui est un peu notre  
22 position. J'ai déjà abordé certains éléments, là,  
23 par la présentation, ça se veut un peu un résumé.  
24 Mais comme je disais, nous, on considère que le  
25 point de départ... l'ajustement du point de départ

1 de trois millions (3 M) est mieux calibré parce  
2 qu'il est basé sur les trop-perçus réellement  
3 réalisés pour les OPEX en deux mille vingt et un  
4 (2021).

5 On trouve déraisonnable d'ajouter le point  
6 de départ du plus du double des trop-perçus qu'on a  
7 générés en OPEX en deux mille vingt et un (2021).  
8 On trouve que ça nous pénalise, particulièrement  
9 dans un contexte de reprise où est-ce qu'il va  
10 falloir... si on prend une proposition comme l'ACEF  
11 puis la FCEI, bien on part trois millions (3 M)  
12 négatif, puis en plus, on risque d'avoir une  
13 pression d'à peu près trois (3 M), trois point cinq  
14 millions (3.5 M) sur les postes de dépenses, là,  
15 qui ont été fortement réduits en lien avec la  
16 COVID.

17 Donc, on parle, là, avant même de pouvoir  
18 dégager un trop-perçu sur la partie OPEX, on parle  
19 d'un effort qui pourrait être facilement, là, de  
20 six (6 M), six point cinq millions (6.5 M), c'est  
21 majeur.

22 Pour ce qui est du plafonnement des  
23 salaires, bien comme je vous ai mentionné, vous  
24 avez vu les chiffres, là, trois ou... trois ou  
25 quatre pour cent (3-4 %), juste un pour cent (1 %),

1 ce n'est pas trop grave, mais on voit que c'est  
2 quand même... que ça a un effet important, soit sur  
3 le point de départ, aussi sur la croissance des  
4 prochaines... des trois prochaines années.

5 Pour ce qui est de la FCEI, bien ils  
6 proposent un nouvel indicateur. Nous, on réitérait  
7 de vraiment y aller avec prudence, là. Nous, quand  
8 on vous a fait cette proposition-là d'allègement,  
9 il y a trois ans, on a utilisé ce qui était connu  
10 et reconnu par la Régie. Puis, cet indicateur-là  
11 avait été privilégié pendant plusieurs années  
12 avant, là, par la Régie, dans le dossier... dans  
13 les dossiers d'Hydro-Québec Distribution.

14 Donc, ils utilisaient déjà cet... ils  
15 utilisaient déjà cet indicateur-là, et c'est pour  
16 ça qu'on l'avait choisi. Puis, effectivement, on  
17 considère qu'encore aujourd'hui, c'est le meilleur  
18 indicateur, c'est encore lui qui est utilisé, qui  
19 est privilégié par la Régie. Particulièrement quand  
20 on regarde la fréquence des mentions, là, puis la  
21 FCEI lui-même en fait mention dans sa preuve.

22 On parle de mentions, là, qui reviennent à  
23 plusieurs reprises dans l'historique de prudence,  
24 donc une note « E », « Acceptable, D ». Donc, on  
25 voit que c'est quand même une base de données qui

1 est beaucoup moins fiable que ce qu'on a  
2 actuellement, qui est utilisée par la Régie chez  
3 nous, mais aussi pour d'autres assujettis, dont  
4 Hydro-Québec, où est-ce qu'on regarde la base de  
5 données historique et on parle de conditions, là,  
6 « A », « B », puis « C ». Donc, on voit que la base  
7 de données est beaucoup plus solide.

8 Pour ce qui est de la productivité, bien,  
9 au niveau de l'application du mécanisme... pardon,  
10 d'un facteur X, on n'est pas dans un mécanisme  
11 incitatif ici, là, on n'est pas dans une  
12 application d'un mécanisme incitatif qui couvrirait  
13 l'ensemble de notre revenu requis, donc pas juste  
14 uniquement les OPEX, mais l'ensemble des dépenses.

15 Et, d'ailleurs, bien la Régie, quand  
16 qu'elle a approuvé la formule il y a trois ans,  
17 bien elle dit... elle disait que la formule était  
18 bien enlignée sur les efforts de l'industrie. Puis  
19 ça incluait aussi le fait que... bien, le facteur  
20 d'escompte qu'on appliquait, de soixante-quinze  
21 pour cent (75 %), bien il ne venait pas de nulle  
22 part. Il venait aussi d'un historique de la Régie,  
23 dans des formules, pour différentes raisons, mais à  
24 deux autres assujettis : Gazifère et Hydro-Québec  
25 Distribution, qui appliquaient déjà ce facteur de

1 soixante-quinze pour cent (75 %) là.

2           Donc, il y a une logique derrière ces  
3 chiffres-là, t'sais. Puis là, on ne les remet pas  
4 en question. Dans notre proposition, on propose  
5 d'utiliser les mêmes. Et pour l'instant, c'est  
6 encore, là, des... mais nous, on considère que  
7 c'est encore des... une formule qui est enlignée  
8 sur des efforts de l'industrie et des autres  
9 assujettis devant la Régie, puis qu'on ne voit pas  
10 aucune... t'sais, il n'y a pas aucune analyse, pour  
11 l'instant, qui a été déposée, d'impact sur les  
12 budgets ou sur les facteurs de productivité.

13           Peut-être, juste pour terminer deux petits  
14 points, lissage des tarifs, dans la dernière  
15 diapo... Ah, je vois qu'il y a une caméra. Est-ce  
16 qu'il y a une question? Je peux poursuivre? O.K.  
17 Parfait. Donc... Parfait.

18           Donc, lissage, je ne repasserai pas à  
19 travers. L'important, c'est peut-être juste la  
20 réponse à une question de la Régie. Elle nous avait  
21 demandé : est-ce qu'il serait possible de faire  
22 comme l'an passé et de toujours appliquer les  
23 tarifs demandés de façon provisoire au premier  
24 (1er) octobre, au lieu de reconduire les tarifs  
25 applicables, là, au premier (1er) octobre. Donc, la



1 réponse est oui, donc on voulait juste vous le  
2 rementionner. Mais, effectivement, ça nous  
3 permettrait de réduire ce qu'on appelle notre  
4 « compte de frais reportés, écarts décision  
5 tardive. »

6 Et ensuite de ça, pour le seuil de  
7 matérialité, sans revenir dans le détail, c'est  
8 déjà en preuve, mais juste pour vous dire, encore  
9 là, que c'est basé sur ce que Gazifère avait déposé  
10 et qui avait été accepté par la Régie. Évidemment,  
11 on a ajusté le seuil pour tenir compte de la  
12 grosseur d'Énergir, versus Gazifère, mais c'est  
13 exactement la même mécanique qui a été approuvée  
14 par la Régie pour l'autre assujetti, Gazifère.

15 Donc, ça termine. Je sais que j'ai pris  
16 plus de temps qu'on avait annoncé, mais  
17 effectivement, avec les preuves des intervenants,  
18 je trouvais que c'était important de... on trouvait  
19 que c'était important de vous donner les chiffres  
20 pour qu'on puisse prendre une décision éclairée  
21 pour la suite des choses. Merci.

22 Me VINCENT LOCAS :

23 Merci...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maître Locas, avez-vous des questions

1           additionnelles à vos témoins?

2           Me VINCENT LOCAS :

3           Non, pas de question additionnelle de mon côté,  
4           Monsieur le Président. Donc, les témoins sont  
5           disponibles pour répondre aux questions de la Régie  
6           et des intervenants, le cas échéant.

7           LE PRÉSIDENT :

8           Excellent. Alors, nous allons commencer avec  
9           l'ACIG. Maître Dubé?

10          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

11          Alors, bonjour, Monsieur le Président. Bonjour...

12          LE PRÉSIDENT :

13          Bonjour.

14          Me NICOLAS DUBÉ :

15          ... Maître Rozon, Monsieur Dupont. Enchanté de  
16          faire votre connaissance en virtuelle pour la  
17          première fois. Je n'ai pas beaucoup de questions.  
18          Donc, Monsieur le Président, là, je devrais être en  
19          mesure de respecter le temps que j'avais annoncé,  
20          soit dix (10) ou... dix (10), quinze (15) minutes.

21                 Madame la Greffière, est-ce que ça serait  
22          possible d'afficher la pièce B-0017, qui est les  
23          réponses d'Énergir à la demande de renseignements  
24          numéro 1 de l'ACIG, s'il vous plaît? À la page 2,  
25          c'est la réponse à la question 1.1.1. Parfait.

1           Donc, la question 1.1.1 se lisait comme suit, là,  
2           je vais vous en faire la lecture :

3                            Veillez confirmer qu'en l'absence  
4                            d'une décision dans le dossier  
5                            R-4156-2021, c'est le taux de  
6                            rendement de 8,9 % ainsi que  
7                            l'actuelle structure en capital qui  
8                            seront utilisés pour établir les  
9                            tarifs pour l'année 2022-2023.

10          Votre réponse :

11                            Les tarifs finaux de l'année 2022-2023  
12                            refléteront la décision à venir de la  
13                            Régie concernant le taux de rendement  
14                            et la structure en capital d'Énergir à  
15                            l'étude dans le dossier R-4156-2021.

16  
17                            Une proposition quant à la façon de  
18                            refléter la décision à venir de la  
19                            Régie sur le taux de rendement dans  
20                            les tarifs finaux de l'année 2022-2023  
21                            sera faite en phase 2 du présent  
22                            dossier.

23          Je veux simplement m'assurer de bien comprendre la  
24          mécanique avec vous. Si je comprends bien, ce qui  
25          sera proposé en phase 2, ça sera une méthode qui

1 détaillera une manière de refléter l'éventuelle  
2 décision de la Régie concernant le taux de  
3 rendement et la structure de capital dans les  
4 tarifs finaux deux mille vingt-deux, deux mille  
5 vingt-trois (2022-2023).

6 Autrement dit, si je comprends bien, vous  
7 n'allez pas proposer des tarifs qui refléteront  
8 cette décision en phase 2, mais une méthode qui va  
9 viser à déterminer les tarifs en fonction de la  
10 décision qui sera rendue. Est-ce que ma  
11 compréhension est bonne?

12 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

13 R. Donc, pour ce qui est du dossier tarifaire à venir,  
14 là, en phase 2... donc, pour l'instant, ce qu'on a  
15 en tête, ce serait de... ça va être de déposer  
16 notre revenu requis, notre coût de service, notre  
17 revenu requis, avec le taux de rendement de huit  
18 point neuf pour cent (8.9 %), avec la source de  
19 capital actuelle.

20 Évidemment, on va probablement vous fournir  
21 l'information, à savoir si la Régie accepte le  
22 nouveau taux de rendement avec la nouvelle  
23 structure de capital, quel va être l'impact sur les  
24 tarifs, parce que ça va être de l'information qu'on  
25 va vouloir avoir au dossier pour pouvoir cheminer

1 dans le processus puis voir évidemment les hausses  
2 tarifaires de l'ensemble des paramètres.

3 Cela dit, avec le calendrier qu'on a dans  
4 le taux de rendement ce qu'on voit c'est qu'on va  
5 avoir des audiences en juin et qu'on devrait être  
6 en mesure d'avoir une décision en quelque part  
7 septembre-octobre, qui vont nous permettre  
8 d'intégrer effectivement le nouveau taux de  
9 rendement dans les tarifs deux mille vingt-trois  
10 (2023). Pour nous, il n'y a pas de différence, là,  
11 par rapport à si on déposait, comme on a fait dans  
12 le passé, là... c'est la première fois, en tout cas  
13 c'est... il y a un nouveau régisseur qui était là  
14 dans le passé, peut-être qu'il va dire qu'on l'a  
15 déjà fait, mais pour... pour une personne comme moi  
16 qui n'a pas autant d'expérience c'est une première,  
17 donc on a décidé de faire un dossier générique, un  
18 dossier à part. Mais normalement, un taux de  
19 rendement c'est dans le dossier tarifaire et on  
20 dépose un dossier tarifaire avec un taux de  
21 rendement et la Régie décide du nouveau taux de  
22 rendement, elle le fixe. Et généralement ce n'est  
23 pas le taux de rendement demandé. C'est quelque  
24 chose de différent. Et on met à jour les tarifs  
25 pour mettons le premier (1er) décembre, qui

1 reflètent la décision de la Régie sur le taux de  
2 rendement. Donc, pour nous, que ce soit dans deux  
3 dossiers, là, qui vont cheminer en parallèle, on  
4 considère que cette information-là va être  
5 disponible à la formation du dossier tarifaire pour  
6 être intégrée dans les tarifs qui devraient  
7 s'appliquer si on se base sur les autres années,  
8 là, au premier (1er) décembre.

9 Q. [4] Je comprends qu'on est optimiste qu'une  
10 décision soit rendue en septembre-octobre, mais  
11 advenant le cas où la décision sur le taux de  
12 rendement ne serait pas rendue en septembre, elle  
13 pourrait être rendue en octobre, novembre,  
14 décembre, qu'est-ce que vous allez proposer en  
15 Phase 2? Donc, ça va être des tarifs qui tiennent  
16 compte d'un taux de rendement de huit point neuf  
17 pour cent (8,9 %), c'est ça?

18 R. Bien ça c'est ce que je viens de vous dire.  
19 Maintenant si la décision dans l'autre dossier  
20 n'arrive pas au moment opportun pour fixer les  
21 tarifs au premier (1er) décembre deux mille vingt-  
22 deux (2022), là, pour la future... la prochaine  
23 année financière. Par exemple, il y aurait une  
24 décision, comme vous avez dit, en décembre sur le  
25 taux de rendement, bien évidemment il va falloir

1 voir qu'est-ce qu'on... ce qu'on fait ici dans  
2 cette cause tarifaire pour fixer des tarifs. Puis  
3 c'est ce qu'on vous propose puis on vous invite à  
4 en discuter en Phase 2. On va faire une proposition  
5 qui pourrait effectivement tenir compte de  
6 différents scénarios et on pourrait penser à la  
7 mise de place de cavaliers tarifaires, on pourrait  
8 penser à un ajustement en fin d'année avant le  
9 calcul du trop-perçu. Donc, il y a différentes  
10 possibilités, mais ça effectivement on n'a pas  
11 encore fait notre tête et on va effectivement  
12 déposer en Phase 2, là, début mai un petit quelque  
13 chose là-dessus, là, pour qu'on puisse avoir  
14 différents scénarios puis voir comment la formation  
15 ici présente va vouloir traiter cette incertitude-  
16 là qui pourrait exister en lien avec le taux de  
17 rendement. Nous, on est très optimistes. On peut  
18 peut-être effectivement penser à un plan B ou un  
19 plan C, là, mais on est pas mal convaincus, à  
20 regarder le calendrier, que c'est raisonnable de  
21 penser qu'on va avoir une décision sur le taux de  
22 rendement, qui va être utile à la formation ici  
23 présente en Phase 2 pour pouvoir fixer des tarifs  
24 avant le premier (1er) décembre. Si jamais  
25 effectivement il se passe quelque chose puis le

1           calendrier dérape au niveau du taux de rendement,  
2           bien on va effectivement en discuter en Phase 2  
3           puis il va falloir qu'on... soit que nous on fasse  
4           des propositions ou qu'ensemble, avec la Régie et  
5           les intervenants, qu'on se trouve une façon, là,  
6           qui est fonctionnelle pour être en mesure, là,  
7           d'appliquer la décision pour l'année deux mille  
8           vingt-trois (2023).

9           Q. [5] Puis si je comprends bien, dans un tel  
10           scénario, là, d'une décision qui serait rendue  
11           décembre vingt-vingt-deux (2022) ou après, ce que  
12           vous venez de décrire, là, la méthode qui serait  
13           proposée en Phase 2, bien elle s'appliquerait une  
14           fois que la décision sur le taux de rendement  
15           serait rendue et ça viendrait modifier a posteriori  
16           les tarifs qui ont été proposée en audience à la  
17           fin août, début septembre, c'est ça?

18           R. Cela dit, là on commence à être dans l'hypothétique  
19           beaucoup, t'sais. Moi, ce que je constate, les  
20           faits c'est qu'on a un taux de rendement qui est  
21           devant la Régie, la requête mentionne que pour  
22           Énergir le taux de rendement on veut qu'il soit  
23           applicable pour deux mille vingt-deux-deux mille  
24           vingt-trois (2022-2023), donc la cause tarifaire  
25           deux mille vingt-trois (2023). Donc, je ne vois pas



1 comment qu'on peut avoir deux requêtes dans deux  
2 dossiers qui sont à l'opposé, là, c'est-à-dire  
3 qu'on demanderait en même temps que dans ce  
4 dossier-ci le taux de rendement pour deux mille  
5 vingt-trois (2023) soit huit point neuf pour cent  
6 (8,9 %) quand on demande dix pour cent (10 %), pour  
7 deux mille vingt-trois (2023) aussi, dans un autre  
8 dossier.

9           Donc, pour l'instant, la requête au dossier  
10 du taux de rendement demande une décision de la  
11 Régie pour une application du nouveau taux de  
12 rendement pour l'année financière deux mille vingt-  
13 deux, deux mille vingt-trois (2022-2023), soit la  
14 cause tarifaire deux mille vingt-trois (2023).

15           Pour l'instant, c'est ce qu'on a au  
16 dossier. J'ai un calendrier qui me semble réaliste  
17 et je ne vois pas, pour l'instant, de différence  
18 avec un taux de rendement qui aurait été dans une  
19 cause tarifaire. On l'aurait demandé, on l'aurait  
20 déposé dans la cause tarifaire deux mille vingt-  
21 trois (2023) et on aurait demandé que la Régie  
22 statue pour une application dans les tarifs, pour  
23 l'année deux mille vingt-deux, deux mille vingt-  
24 trois (2022-2023). Donc, pour l'instant, c'est les  
25 faits, c'est ce qu'il y a au dossier.

1 Q. [6] Je comprends votre réponse. Ma deuxième série  
2 de questions. Madame la greffière, j'ai déposé, ce  
3 matin, une pièce, c'est la pièce C-ACIG-0010. Je  
4 vous demanderais de l'afficher, s'il vous plaît.

5 Donc, pour les témoins, on peut voir, c'est  
6 la décision D-2019-141, qui a été rendue dans le  
7 dossier R-4076-2018, phase 2, concernant les tarifs  
8 pour l'année deux mille dix-neuf, deux mille vingt  
9 (2019-2020).

10 Puis une petite mise en contexte. Vous vous  
11 souviendrez que, dans ce dossier-ci, Énergir  
12 demandait l'approbation d'un nouveau mécanisme de  
13 partage des écarts de rendement. Puis la décision a  
14 donné lieu au mécanisme actuellement en vigueur.

15 Puis on se souviendra que c'était dans un  
16 contexte où Énergir soutenait une augmentation de  
17 son risque d'affaires. Donc, fin de la mise en  
18 contexte.

19 Madame la greffière, est-ce qu'on peut  
20 aller au paragraphe 80, s'il vous plaît?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Est-ce que vous avez la page?

23 Me NICOLAS DUBÉ :

24 Oui, je viens de m'en rendre compte. Je vais vous  
25 dire ça rapidement.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bon, elle l'a trouvée, ça va. Merci.

3 Me NICOLAS DUBÉ :

4 Elle est plus rapide que moi. Paragraphe 80, la  
5 Régie... On est dans l'opinion de la Régie. Donc,  
6 la Régie écrivait :

7 Ainsi, selon le Distributeur, la  
8 preuve prépondérante démontre que  
9 l'accroissement de son risque  
10 d'affaires justifierait, à lui seul,  
11 de revoir le mode de partage afin de  
12 lui permettre d'avoir droit à un  
13 rendement raisonnable.

14 Q. [7] Est-ce que vous êtes toujours d'accord avec  
15 cette affirmation-là que l'accroissement du risque  
16 d'affaires d'Énergir, justifie de revoir le mode de  
17 partage? Bien, justifiait le mode de partage, à  
18 l'époque, afin de permettre à Énergir d'avoir un  
19 rendement raisonnable?

20 R. Bien, je vous dirais que la question, ici, n'est  
21 pas de savoir si on est toujours d'accord ou pas.  
22 Il faut se remettre en contexte, à l'époque, il y a  
23 trois ans, ce qu'il y a dans le cadre de  
24 l'allégement réglementaire, le cadre réglementaire  
25 allégé.

1                   Énergir et aussi les autres intervenants,  
2                   étaient d'accord de ne pas avoir un dossier du taux  
3                   de rendement qui est quand même un dossier qui  
4                   n'est pas nécessairement aligné avec l'allégement.

5                   Donc, il faut se remettre dans ce contexte-  
6                   là. Donc, ici, aujourd'hui, on a un dossier du taux  
7                   de rendement. Donc, le dossier de rendement va  
8                   cheminer devant la Régie. Et, évidemment, tout le  
9                   nouveau risque d'affaires ou les nouveaux éléments  
10                  du risque d'affaires vont être pris en  
11                  considération par la Régie, dans le cadre du taux  
12                  de rendement.

13                  Cela dit, vous emmenez, ici, dans votre  
14                  preuve, et aussi par la décision de la Régie, notre  
15                  position qu'on a prise, à cette époque-là, que je  
16                  viens de vous re-cadrer. Je vous emmènerais dans la  
17                  même décision, aux paragraphes 109, 110, à la page  
18                  29, si c'était possible, Madame la greffière.

19                  Donc, ce qui est important, c'est... oui,  
20                  Énergir, on a tenu ces propos, dans un cadre qui  
21                  était propre au cadre d'il y a trois ans, où est-ce  
22                  qu'il y avait... Évidemment, on ne voulait pas  
23                  avoir un dossier du taux de rendement.

24                  Je vous ai mentionné que ce cadre-là ne  
25                  s'applique pas aujourd'hui, mais pour ce qui est du

1 risque d'affaire, puis notre compréhension de ce  
2 que la Régie a reconnu de notre position il y a  
3 trois ans, c'est-à-dire qu'elle a écarté cette  
4 évaluation-là qui est le nouveau risque d'affaire,  
5 dans la fixation du mode de partage.

6           Donc, quand je regarde le paragraphe 109,  
7 la Régie constate effectivement qu'on amène des  
8 éléments du nouveau risque d'affaire qui découlait  
9 d'une décision, à la D-2018-0080, qui est la  
10 décision sur le dossier de la rentabilité où  
11 évidemment, il avait été discuté que la rentabilité  
12 était problématique, parce qu'il y avait un vent de  
13 face défavorable, notamment avec l'électrification  
14 et autre, puis qu'on avait éventuellement peut-être  
15 des actifs qui ne seraient pas utilisés pendant  
16 quarante (40) ans.

17           Dans il y avait eu tout ce débat-là devant  
18 la Régie et effectivement, on avait, nous, Énergir,  
19 amené ces éléments-là pour justifier une révision  
20 ou un mode de partage, là, plus généreux qui tenait  
21 compte de ce nouveau risque d'affaire-là et au  
22 paragraphe cent dix (110), la Régie écarte, c'est  
23 notre lecture, cette partie de la preuve d'Énergir  
24 en disant que cette évaluation du... ce n'était pas  
25 une évaluation du risque dans un cadre de taux de

1 rendement, mais ça découlait d'un dossier  
2 d'extension de réseau et par la suite, compte tenu  
3 de la décision, mais, là, après ça, elle accepte  
4 quand même de réviser le mode de partage, mais pas  
5 en lien avec le risque d'affaire.

6 Donc, pour nous, ce n'est pas un élément  
7 qui a été pris en considération de tous les  
8 nouveaux éléments du risque d'affaire que nous, on  
9 avait admis, découlant du dossier, là, de la  
10 rentabilité devant la Régie.

11 Me NICOLAS DUBÉ :

12 Je comprends, vous pouvez l'enlever, madame la  
13 greffière, la référence

14 Q. [8] Ma dernière question, puis je vais vous lire un  
15 extrait de la décision rendue dans le dossier  
16 tarifaire, la dernière cause tarifaire, puis pas de  
17 besoin de l'afficher, c'est assez clair, c'est la  
18 décision D-2021-0140, au paragraphe 253, la Régie  
19 disait :

20 Enfin, la Régie note qu'Énergir a  
21 entamé une réflexion visant à  
22 identifier des moyens pour identifier  
23 les tarifs les plus stables et  
24 prévisibles possible et qu'elle compte  
25 déposer une nouvelle proposition de ce

1                   cadre réglementaire dans le prochain  
2                   dossier tarifaire, avec comme objectif  
3                   notamment de maintenir des tarifs avec  
4                   une croissance semblable à l'inflation  
5                   pour les prochaines années.

6                   Donc, dans cet extrait-là, la régie notait  
7                   que vous aviez entamé une réflexion, là, pour avoir  
8                   des tarifs plus stables et plus prévisibles et elle  
9                   vous demandait de déposer une nouvelle proposition  
10                  de cadre réglementaire pour refléter ça dans le  
11                  prochain dossier tarifaire.

12                  Je voulais savoir où vous étiez avec cette  
13                  réflexion-ci?

14                  R. Bien, en fait, c'est déjà au dossier, là, c'est la  
15                  section qui, notamment, je veux dire, on retrouve  
16                  deux éléments dans le dossier, donc, il y a la  
17                  section sur le lissage qui, on considère, là, nous  
18                  permettrait d'avoir une meilleure stabilité  
19                  tarifaire. Donc, c'est la section 2 ou 3 de la  
20                  preuve, là, de mémoire, mais la section sur le  
21                  lissage qu'on propose certains comptes de frais  
22                  reportés, là, d'amortir sur un nombre d'années plus  
23                  important. Parce qu'on le constate, là,  
24                  effectivement, une année, on peut avoir un trop-  
25                  perçu de dix millions (10 M), l'année d'après, un

1 trop-perçu de... un manque à gagner, pardon, de dix  
2 millions (10 M) puis, là, bien on augmente puis on  
3 rebaisse le tarif, donc, en lissant, bien ça nous  
4 permet d'avoir de meilleures stabilités.

5 L'autre élément, bien, on propose quand  
6 même d'ajuster à la baisse le facteur de croissance  
7 de l'unité, comme je vous disais tantôt, quatre  
8 pour cent (4 %), soixante-quinze pour cent (75 %)  
9 de quatre pour cent (4 %), donc, maximum trois pour  
10 cent (3 %) pour ce qui est de l'inflation des  
11 salaires, ce qui nous permettrait de garder ça dans  
12 une zone qui a été visée par la Banque du Canada.

13 Je comprends que, là, ils ont perdu un peu  
14 de contrôle sur l'inflation, là, mais normalement,  
15 leur politique, puis ils la maintiennent toujours,  
16 c'est deux à trois pour cent (3 %) d'inflation,  
17 donc en limitant les salaires à trois pour cent  
18 (3 %), bien on se trouvait au maximum de cette  
19 fourchette-là, dans un contexte où est-ce qu'on  
20 voit l'inflation à cinq point huit pour cent  
21 (5.8 %), là, donc, pour nous, ça va être quand même  
22 un défi, là, pour les prochaines années, si  
23 évidemment cette inflation-là se poursuit d'une  
24 telle ampleur, s'ils reviennent dans une fourchette  
25 deux à trois pour cent (3 %), bien on va être...



1 super.

2 Q. **[9]** Donc, si je comprends bien votre réponse, pour  
3 vous, les deux éléments que vous venez de me  
4 mentionner, c'est la réponse d'Énergir à la demande  
5 de la Régie, là, au paragraphe 253 de la D-2021-  
6 0140, c'est ça?

7 R. Bien, je vous dirais, pour ce dossier-ci, oui.  
8 Maintenant, est-ce qu'Énergir va arrêter sa  
9 réflexion là? Probablement pas, là, on va continuer  
10 à regarder ce qu'il est possible de faire. Mais  
11 pour l'instant, effectivement, au dossier qui nous  
12 concerne, le dossier tarifaire 2023, c'est ce qui  
13 est proposé.

14 Q. **[10]** Puis corrigez-moi si je me trompe. Moi, quand  
15 j'ai lu la preuve d'Énergir, nulle part j'ai vu que  
16 les deux éléments que vous venez de mentionner,  
17 c'était en réponse à l'ordonnance de la Régie au  
18 paragraphe 253. Est-ce que c'est mentionné dans  
19 votre preuve à quelque part?

20 R. Bien, écoutez, dans la preuve, est-ce que ça aurait  
21 pu être plus clair, à voir, mais dans la preuve,  
22 Énergir-E, Document 1... mais notre preuve  
23 principale, page 3, évidemment on dit : Par  
24 ailleurs, la Cause tarifaire 2023 (sic) était  
25 marquée par des hausses importantes. Puis, là, on

1 dit « comme mentionné dans le paragraphe ». Puis,  
2 là, on reprend la décision de la Régie qui demande  
3 à Énergir d'entamer une réflexion. Puis évidemment,  
4 bien, ça fait partie des éléments qu'on a  
5 considérés pour bâtir ce nouveau cadre  
6 réglementaire-là. Puis plus précisément, bien, nous  
7 ce qu'on considère qui répond à cette demande de la  
8 Régie, c'est les éléments que je viens de vous  
9 mentionner.

10 Q. [11] Merci. Monsieur le Président, laissez-moi deux  
11 petites secondes, je vais consulter mes collègues  
12 voir si ça conclut ma série de questions. Merci,  
13 Monsieur le Président. Ça conclut mes questions. Je  
14 remercie les témoins.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Dubé. Maître Cadrin, j'ai compris que  
17 vous aviez pour trente (30) minutes de contre-  
18 interrogatoire. Est-ce que c'est bien ça?

19 Me STEVE CADRIN :

20 C'est exact, Monsieur le Président.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Alors, nous allons prendre la pause immédiatement.  
23 Comme ça, on va pouvoir tous se rafraîchir. Donc,  
24 il est dix heures vingt (10 h 20). Alors dix heures  
25 trente-cinq (10 h 35) de retour. Donc bonne pause.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 (10 h 40)

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, nous reprenons avec maître Cadrin pour

7 l'AHQ-ARQ. Bonjour, Maître Cadrin

8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

9 Bonjour à la Régie. Et bon retour à monsieur Dupont  
10 également. Je n'ai pas fait le commentaire tout à  
11 l'heure. Alors rebienvenue à la Régie. Steve Cadrin  
12 pour l'AHQ-ARQ. Bonjour également aux gens  
13 d'Énergir.

14 Q. **[12]** Nous avons quelques questions. La première  
15 question est une question de compréhension sur les  
16 chiffres qui apparaissent à la page 6 de la  
17 présentation révisée d'aujourd'hui qui est la pièce  
18 B-0033. Et vous discutez de l'impact marginal des  
19 propositions sur une année témoin, notamment celle  
20 de l'AHQ-ARQ. Peut-être l'afficher à l'écran,  
21 effectivement, si c'est possible.

22 Me VINCENT LOCAS :

23 Dites-moi, Maître Cadrin, est-ce que vous voyez la  
24 Régie, vous, de votre côté? Parfait. On avait un  
25 petit problème de notre coté. L'image semblait

1 gelée. Parfait.

2 Me STEVE CADRIN :

3 O.K.

4 Q. **[13]** Donc, la présentation que vous voyez  
5 présentement à l'écran. Je ne sais pas si on peut  
6 l'agrandir un petit peu, mais je pense que,  
7 effectivement, l'écran est un peu difficile.  
8 Regardons l'AHQ-ARQ, vous avez deux rectangles. Le  
9 premier rectangle est de moins trois virgule un  
10 million (-3,1 M\$), celui le rectangle bleu foncé;  
11 et vous avez le rectangle subséquent qui est en  
12 bleu pâle qui s'appelle « effet formule », et c'est  
13 celui-là sur lequel ma question va porter, vous  
14 marquez moins cinq point deux millions (-5,2 M\$).  
15 Si vous vous tassez encore un peu par la droite,  
16 s'il vous plaît. Alors, ma compréhension de votre  
17 exercice, c'est que vous regardez l'année témoin  
18 deux mille vingt-deux, deux mille vingt-trois  
19 (2022-2023) versus le point de départ.

20 Or, selon moi, si on va dans le tableau à  
21 droite, et vous me corrigerez si je me trompe, donc  
22 l'effet cumulatif du changement du point de départ,  
23 le tableau d'en bas, et de modification de la  
24 formule paramétrique, vous avez le point de départ,  
25 évidemment selon la méthode proposée par l'AHQ-ARQ

1 de deux cent onze virgule (211,2), qui se compare à  
2 deux cent quinze virgule huit (215,8). Alors,  
3 l'écart selon nous donnerait quatre virgule six  
4 (4,6). Mais est-ce qu'on part du bon endroit? Est-  
5 ce qu'on se comprend bien? Est-ce que c'est juste  
6 une erreur de calcul ou c'est nous qui partons du  
7 mauvais endroit?

8 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

9 R. Ça ne sera pas long. J'essaie juste de comprendre  
10 la question puis de trouver les chiffres. Peut-être  
11 vous référer au tableau 2 en annexe, donc la diapo  
12 11.

13 Q. **[14]** Oui.

14 R. Si vous allez, Madame la Greffière, complètement à  
15 droite. Donc, ça, c'est les... Effectivement, donc  
16 ce qu'on voit, c'est... on voit ici la différence.  
17 On part, le point de départ pour la dernière  
18 colonne, deux cent onze deux cent cinq (211 205),  
19 qui se trouve être le même point de départ  
20 qu'Énergir. Donc, selon ce qu'on comprend de votre  
21 proposition, c'est que vous êtes d'accord d'enlever  
22 ce trois point un millions (3,1 M\$).

23 Q. **[15]** Exact.

24 R. Et par la suite, effectivement, on a appliqué vos  
25 différents paramètres dont... Ici, on a pris

1 l'hypothèse du facteur X à un pour cent (1 %) et ce  
2 qui nous amène à huit point trois millions (8,3 M),  
3 la ligne 14, là, donc une baisse de huit point  
4 trois millions (8,3 M), (8,324 M), qu'on doit  
5 comparer avec notre baisse à nous de quatre point  
6 six... six deux six (4,626), là, quelque chose  
7 comme ça. Donc, on aurait une différence de trois  
8 point sept millions (3,7 M), marginal. Mais  
9 effectivement de huit point trois millions (8,3 M)  
10 par rapport à la situation actuelle, là, qui serait  
11 de reconduire la formule d'allégement actuelle,  
12 sans aucun ajustement. Je ne sais pas si ça répond  
13 à votre question?

14 Q. **[16]** Euh...

15 R. Parce qu'ici les calculs sont un peu plus  
16 détaillés.

17 Q. **[17]** Pardon?

18 R. J'ai dit... je ne sais pas si ça répond à votre  
19 question, parce qu'ici c'est les calculs qui  
20 sont... qui sont détaillés, qui sont repris à la  
21 diapo à laquelle vous avez fait référence.

22 Q. **[18]** Ça fait que dans le fond il faut... pour les  
23 fins de calculer... parce que là ce que vous faites  
24 dans... là, on ne le voit plus à l'écran, mais  
25 restons là quand même, là. Notre carré bleu foncé

1        puis notre carré... notre rectangle, là, en fait  
2        bleu pâle, plus pâle, où on voyait le cinq virgule  
3        deux (5,2), comment vous faites pour arriver à cinq  
4        virgule deux (5,2) à ce moment-là? Comment je fais  
5        pour faire ça? Je comprends votre exercice, vous  
6        êtes arrivé à huit point trois (8,3) en bas.  
7        Mettons que le calcul est bon pour les fins de la  
8        discussion, là, c'est pas ça le point. Mais vous  
9        séparez les montants entre les différents...

10      R. Oui. Bien en fait c'est...

11      Q. **[19]** ... éléments. Alors peut-être m'expliquer  
12        comment vous faites pour trois point un (3,1) puis  
13        après ça comment vous faites pour cinq point deux  
14        (5,2), si c'est pas la soustraction d'un versus  
15        l'autre, là, peut-être.

16      R. O.K. Bien effectivement, donc la ligne 14 donc que  
17        vous voyez ici...

18      Q. **[20]** Oui.

19      R. ... c'est l'impact global de l'ensemble des bleus  
20        pâles, bleus foncés et du gris, là, pour chacun des  
21        intervenants. Dans votre cas il n'y a pas de gris,  
22        là, il y a juste du bleu foncé et du bleu pâle,  
23        effectivement. Donc, vous voyez ici, là, huit...  
24        moins huit virgule trois millions (8,3 M), donc  
25        AHQ... colonne AHQ, ligne 14. Et vous soustrayez de

1 ce montant-là... en fait additionnez trois point un  
2 millions (3,1 M), qui est l'ajustement du point de  
3 départ, qui est inclus dans le huit point trois  
4 (8,3 M). Donc, si on prend huit point trois deux  
5 quatre (8,324) et on soustrait le trois point un  
6 millions (3,1 M) qui est inclus là-dedans, mais  
7 qu'on veut isoler, donc vous retrouvez le cinq  
8 point deux millions (5,2 M), qui se trouve à être  
9 finalement les autres éléments qui sont vos  
10 propositions sur la croissance.

11 Q. [21] O.K. Merci. On pourrait peut-être afficher  
12 maintenant, pour les questions que nous avons  
13 déjà, la pièce B-0018, qui est la demande... la  
14 réponse à la demande de renseignements de AHQ-ARQ à  
15 la page 2. Merci. Alors on mentionne et je vous  
16 fais lecture de la question qui avait été posée :

17 1.2 Veuillez démontrer que le  
18 multiplicateur de 75 % de la référence  
19 constitue un facteur de productivité  
20 et non seulement une reconnaissance de  
21 la présence de coûts fixes dans les  
22 dépenses d'exploitation.

23 Alors votre réponse est la suivante :

24 En fait, le terme plus juste serait  
25 « facteur d'escompte ». C'est



1 d'ailleurs le terme qu'Énergir  
2 utilisait au dossier R-4076-2018.  
3 Et là vous référez à la décision de ce dossier-là,  
4 donc dans sa décision D-2019-028, aux paragraphes  
5 20 et 35 que vous reproduisez dans la réponse vous  
6 dites ce qui suit... en fait la Régie disait ce qui  
7 suit :

8 [20] Enfin, Énergir propose que les  
9 dépenses d'exploitation autorisées  
10 soient fonction de la croissance  
11 réelle du nombre de clients, ajustée  
12 d'un facteur d'escompte de 0,75. À cet  
13 égard, le Distributeur fait valoir que  
14 le facteur d'escompte représente un  
15 facteur de productivité X implicite à  
16 la formule paramétrique, puisqu'il  
17 exige une baisse du coût par client.  
18 De plus,

19 Paragraphe 35.

20 [35] De plus, considérant que la  
21 formule paramétrique proposée est  
22 alignée sur les efforts de  
23 productivité exigés des autres  
24 utilités gazières canadiennes, la  
25 Régie ne retient pas la recommandation

1 de la FCEI d'ajouter un facteur de  
2 productivité à la formule de fixation  
3 des dépenses d'exploitation autorisée  
4 par la présente décision.

5 Vous terminez :

6 Cela dit, Énergir rappelle que la  
7 formule qu'elle propose pour le  
8 prochain allégement est plus  
9 contraignante que la formule actuelle  
10 et que l'année de départ qu'elle  
11 propose se traduit par un gain annuel  
12 de 3 M\$ pour les clients.

13 Alors la question est la suivante : en réponse à  
14 notre demande de renseignements, vous avez cité la  
15 décision que je viens de vous lire de la Régie,  
16 selon laquelle la formule paramétrique proposée  
17 était alors alignée sur les efforts de productivité  
18 exigés des autres utilités gazières canadiennes.  
19 Est-ce que ce constat serait toujours vrai en deux  
20 mille vingt-deux (2022) et en avez-vous la  
21 démonstration, si c'est dans l'affirmative?

22 R. Non, on n'a pas fait l'exercice de revoir si  
23 c'était toujours aligné sur les autres utilités  
24 canadiennes, effectivement.

25 Ici, évidemment, on n'est pas en mécanisme

1 incitatif. Donc, je sais qu'il y a d'autres  
2 utilités canadiennes qui sont en mécanisme  
3 incitatif, ce qui n'est pas notre cas. Et, cela  
4 dit, on n'a pas été revoir si cette prémisse de la  
5 Régie était toujours valable au Canada.

6 Q. [22] D'accord. Et vous vous souvenez parce que vous  
7 référez à ce dossier 4076, que je suis allé lire,  
8 accompagné de monsieur Raymond, sur certains des  
9 éléments, mais qu'à l'époque, justement, dans la  
10 même pièce qu'aujourd'hui, là, B-0033, la  
11 présentation, vous aviez fait l'exercice des  
12 efforts de productivité exigés des autres entités  
13 gazières canadiennes.

14 Est-ce que vous vous souvenez qu'à  
15 l'époque, cette présentation-là avait été faite à  
16 la Régie? Cette démonstration-là avait été faite à  
17 la Régie? Ce que vous venez dire que vous n'avez  
18 pas faite, maintenant?

19 M. MARC-ANTOINE FLEURY :

20 R. Marc-Antoine Fleury, pour Énergir. Donc, Maître  
21 Cadrin, bonjour. L'exercice qui a été présenté dans  
22 le dossier 4076 n'a pas été refait, dans le cadre  
23 du présent dossier. Notamment, parce que les  
24 ressources de réglementation sont passablement  
25 occupées avec les différents dossiers devant la

1 Régie. Étant donné qu'on faisait la même  
2 proposition, le balisage n'a pas été mis à jour.

3 Cela dit, à ma connaissance, Enbridge et  
4 Union continuent de fonctionner avec le mécanisme  
5 qui était en place à l'époque. Ça fait que ça  
6 serait deux utilités qui n'ont pas changé pour le  
7 moment.

8 Q. [23] Bon, d'accord, on va prendre votre commentaire  
9 sur cette question-là, merci. Je continue,  
10 ensuite : Avez-vous procédé à une analyse du type  
11 Kahn ou autres, pour mesurer votre productivité,  
12 sur la base des performances historiques de  
13 l'entreprise et les coûts comptables?

14 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

15 R. Donc, la réponse est non. Effectivement, comme je  
16 l'ai dit en entré de jeu, lors de ma présentation,  
17 l'idée, ici, c'était de reprendre le cadre  
18 réglementaire qui est en vigueur actuellement, le  
19 reconduire dans une optique d'allégement,  
20 effectivement.

21 Comme on l'a mentionné en preuve, il y a  
22 plusieurs gros dossiers qui occupent, oui, les  
23 équipes de réglementation, mais qui occupent aussi  
24 des équipes internes dont la comptabilité et autres  
25 équipes.

1 Et, non, effectivement, on ne l'avait pas  
2 fait, à l'époque quand on a proposé l'allégement,  
3 il y a trois ans, d'étude de facteur X. On ne l'a  
4 pas fait aujourd'hui.

5 Ce type d'étude-là, par contre, dans un  
6 mécanisme incitatif où est-ce qu'éventuellement, on  
7 a un rendez-vous dans quelques années, avec la  
8 Régie, suite à une décision sur la phase 4, la  
9 vision tarifaire.

10 Effectivement, c'est ce type d'étude-là  
11 qu'on a fait dans le passé qu'on va devoir faire.  
12 Est-ce que c'est un facteur X, selon la méthode que  
13 vous proposez? C'est une chose, là.

14 Mais effectivement c'est des études qui  
15 doivent être faites dans un cadre de mécanisme  
16 incitatif parce qu'on doit tenir compte d'un  
17 facteur de productivité qui s'applique sur  
18 l'ensemble d'un coût de service et non pas juste  
19 les OPEX.

20 Q. [24] D'accord, merci. Je vais y aller, maintenant,  
21 dans une autre pièce, qui est la pièce B-0008, et  
22 ça sera à la page 8, les lignes 8 à 10. Ici, on  
23 parle de l'indice d'inflation pondéré que vous  
24 avez, un peu, au centre de la page, composé à  
25 soixante-quinze pour cent (75 %) de la croissance

1 d'un indice reflétant l'évolution des salaires. Et,  
2 à vingt-cinq pour cent (25 %), composé de l'indice  
3 des prix à la consommation.

4 Alors, sur la question de croissance des  
5 salaires, pour cet aspect-là, êtes-vous en mesure  
6 de nous dire quelle a été l'augmentation annuelle  
7 de votre poste, des coûts de main-d'oeuvre, au  
8 cours des cinq dernières années?

9 R. Je peux, peut-être, débiter, puis madame Provencher  
10 pourra compléter, là, évidemment. On n'a pas ce  
11 type d'information-là sous la main, donc, si on  
12 veut aller plus loin, évidemment, ça va demander un  
13 engagement, encore moins pour les cinq prochaines  
14 années.

15 Cela dit, peut-être juste une remise en  
16 contexte, là, ici. On se rappelle que l'idée de la  
17 formule d'indexation des OPEX, c'est une formule  
18 globale. Évidemment, elle est constituée de  
19 différentes composantes, qui, en les appliquant  
20 dans une formule vont donner un chiffre.

21 À partir du moment où est-ce qu'on a le  
22 montant donc d'OPEX autorisés, Énergir travaille  
23 avec cette enveloppe. Maintenant, est-ce que c'est  
24 uniquement par l'inflation des salaires qu'Énergir  
25 va utiliser la croissance de l'enveloppe? Est-ce

1 que ça va être, va falloir limiter la croissance  
2 des salaires, par exemple, à deux pour cent (2 %)  
3 au lieu de trois, parce qu'effectivement, on a  
4 d'autres postes de dépenses qui sont en croissance  
5 importante, comme les droits d'utilisation des  
6 assurances, mais aussi, en contrepartie, on l'a  
7 vécu dans les dernières années, on a eu d'autres  
8 économies aussi en lien avec la COVID.

9           Donc, l'idée ici, c'est que oui, on essaie  
10 d'avoir une formule qui inclut différentes  
11 composantes pour essayer de bien la calibrer, mais  
12 une fois que ça, c'est fait, on a un montant, puis  
13 c'est ce montant-là qu'on doit regarder dans son  
14 ensemble, puis juger que le montant est raisonnable  
15 puis qu'il mène à des tarifs qui sont justes et  
16 raisonnables.

17           Donc, évidemment, ici, c'est de regarder et  
18 d'avoir un indicateur, puis, là, on peut avoir un  
19 débat sur l'indicateur, est-ce que c'est  
20 l'indicateur qu'on a actuellement qui est toujours  
21 pertinent avec un plafond ou celui que la FCEI  
22 propose? Mais ici, l'idée, c'est d'avoir un  
23 indicateur qui reflète les prochaines années, puis  
24 qui permet d'avoir une formule qui est bien  
25 calibrée.

1                   À l'intérieur de ça, Énergir gère son  
2 enveloppe pour réussir évidemment à rentrer dans le  
3 budget puis évidemment encore mieux si on est  
4 capable de dégager des sommes, comme on a fait en  
5 deux mille vingt et un (2021) qui effectivement se  
6 retrouvent, là, dans un trop-perçu à partager.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Q. **[25]** Est-ce que, Madame Provencher, vous aviez  
9 quelque chose à ajouter, on vous avait laissé peut-  
10 être un ajout.

11 Mme CAROLINE PROVENCHER :

12 R. Bien, écoutez, je pense que monsieur Tremblay a  
13 exprimé exactement, là, ce qui en est de la  
14 situation, puis effectivement, de répondre ici sur  
15 un horizon de cinq ans, quelle a été l'augmentation  
16 des salaires, on ne peut pas faire ça, à ce moment-  
17 ci.

18 Q. **[26]** Donc, ce que j'en comprends, c'est que vous ne  
19 l'avez pas regardé, du tout, cet élément-là, cette  
20 augmentation-là ou pas, des salaires sur les cinq  
21 dernières années? Vous n'avez pas fait l'exercice,  
22 vous ne pouvez pas nous en parler, non plus?

23                   Je comprends que vous avez aussi fait cet  
24 exercice-là, pour répondre à la FCEI, là,  
25 notamment? Vous parliez, tout à l'heure, dans la



1           présentation B-33, là, à la page 5, là, vous avez  
2           été regarder certaines dépenses, l'évolution de  
3           certaines dépenses que vous avez choisi de  
4           regarder, là, pour répondre à la FCEI, mais ici,  
5           pour ce qui est de l'augmentation de salaire, puis  
6           quand même un point important, soixante-quinze pour  
7           cent (75 %) de la croissance d'un indice reflétant  
8           l'évolution des salaires, vous ne l'avez même pas  
9           regardé, si les salaires ont augmenté et combien  
10          ils ont augmenté, sur les dernières cinq années,  
11          cinq dernières années, pardon ou moins, là, à la  
12          rigueur?

13          M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

14          R. Peut-être juste pour recadrer, là, votre prémisse,  
15          là, vous avez dit qu'on a fourni l'information à la  
16          FCEI. Effectivement, c'est eux qui ont fait une  
17          demande d'information. Donc, on a répondu à la  
18          question en fournissant l'information sur  
19          l'historique de certaines dépenses qui étaient, qui  
20          faisaient l'objet d'une demande de renseignement de  
21          la FCEI.

22                   Cela dit, dans notre preuve, on avait été  
23          général, puis on avait dit à la Régie effectivement  
24          que, à l'intérieur de l'enveloppe, une fois qu'elle  
25          est autorisée, on regarde le réel. Notamment le

1 réel deux mille vingt et un (2021), et on constate  
2 qu'il y a des postes qui sont en forte croissance,  
3 donc, beaucoup plus que ce que la formule nous  
4 autorise en termes de croissance, puis il y a des  
5 postes qui sont en réduction importante, beaucoup  
6 plus bas que ce que la formule autorise.

7           Donc, quand on regarde tantôt les chiffres,  
8 là, dans la présentation, au niveau des frais de  
9 représentation et autres, bien on voit qu'on a  
10 dégagé trois point cinq millions (3.5 M\$), là, sur  
11 un budget qui est à l'origine d'environ cinq  
12 millions (5 M). Donc, là, on peut voir que c'est un  
13 élément de l'ensemble de nos dépenses réelles qui a  
14 eu une réduction très très importante, puis à  
15 l'inverse, c'est qu'on regarde les droits  
16 d'utilisation, la cybersécurité et autres, on voit  
17 qu'il y a eu une croissance importante.

18           Donc, quand on regarde les salaires, en  
19 tant que tels, si on n'en a pas parlé, puis que ça  
20 n'a pas fait l'objet d'une demande de  
21 renseignement, c'est que l'inflation des salaires,  
22 l'augmentation des salaires est restée à  
23 l'intérieur des paramètres fixés par la Régie. Cela  
24 dit, je passe la parole à Caroline Provencher, là,  
25 pour compléter votre réponse, parce que cette

1 information-là est disponible.

2 Mme CAROLINE PROVENCHER :

3 R. En fait, l'information qui est disponible à travers  
4 les différents rapports annuels, on fait état des  
5 dépenses qui ont été réellement constatées au terme  
6 d'un exercice financier.

7 Cela dit, on pourrait prendre les rapports  
8 annuels des cinq dernières années, puis voir  
9 comment les dépenses salariales ont évoluées.

10 Cependant, comme l'expliquait monsieur  
11 Tremblay, quand on présente nos rapports annuels,  
12 on fait toujours le constat des dépenses réelles,  
13 par rapport à ce qui avait été prévu au budget. Et  
14 il y a déjà eu des années où, effectivement, on a  
15 fait un examen rétrospectivement des dépenses sur  
16 un certain nombre d'années, mais ces exercices-là  
17 ont toujours été faits dans le cadre d'un examen en  
18 coûts de service, qui n'est pas le cas qui nous  
19 occupe présentement.

20 Mais ceci étant dit, à travers les  
21 pièces... des rapports annuels, l'information est  
22 retraçable, à savoir quelles sont les dépenses  
23 réelles de chacune des années.

24 Q. [27] Juste un instant, s'il vous plaît. Je veux  
25 juste être certain de valider, là, avant d'aller

1           vers... plus loin dans l'exercice. Est-ce que, dans  
2           le dernier rapport annuel, il y a effectivement les  
3           coûts de main-d'oeuvre pris isolément ou c'est  
4           l'ensemble des dépenses qui y sont?

5       R. Il y a une pièce à travers laquelle on retrouve  
6           effectivement les coûts de main-d'oeuvre. Je  
7           pourrais la retracer si vous me donnez deux  
8           minutes.

9       M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

10      R. Puis, peut-être... pendant que Caroline est en  
11       train de chercher l'information, là... je pense que  
12       je l'ai dit tantôt, mais je le répète, là, ce n'est  
13       pas parce que, par exemple, l'inflation des  
14       salaires a été de deux pour cent (2 %) dans les  
15       dernières années qu'elle doit ou va être de deux  
16       pour cent (2 %) dans le futur, et c'est ce qui fait  
17       en sorte que la formule est bien calibrée.

18                   Donc, il faut constater qu'actuellement, il  
19       y a une pression inflationniste importante dans  
20       l'économie. Cette pression-là, on la vit dans les  
21       salaires, puis on va probablement continuer à la  
22       vivre. Et c'est ce que l'indicateur ou le... En  
23       fait, c'est les éléments qu'on doit bien paramétrer  
24       dans la formule. Donc, on n'a pas regardé, dire :  
25       « Ah, l'inflation... »

1                   Parce qu'il y a une autre composante que  
2 vous ne parlez pas, c'est... on parle des salaires,  
3 mais il y a une autre composante qui est  
4 l'inflation. Ce n'est pas parce que vous nous dites  
5 que, dans les cinq ou dix (10) dernières années,  
6 l'inflation était à deux pour cent (2 %) qu'il faut  
7 qu'on mette deux pour cent (2 %) dans la formule  
8 pour les trois prochaines années. Ça nous prend un  
9 indicateur qui va bien refléter l'inflation.

10                   Puis, si l'inflation est à cinq, six pour  
11 cent (5-6 %) dans les prochaines années, on ne peut  
12 pas prendre deux (2). Donc, on ne peut pas se baser  
13 sur l'historique pour déterminer que la formule est  
14 bien calibrée, entraînant une inflation à deux (2),  
15 si l'inflation dans les prochaines années est  
16 autour de cinq, six pour cent (5-6 %).

17                   Donc, c'est un peu la même chose avec les  
18 salaires, ici.

19                   Mme CAROLINE PROVENCHER :

20                   R. Alors, l'information est disponible, effectivement,  
21 si on prend, par exemple, le rapport... le dernier  
22 rapport annuel, celui au trente (30) septembre  
23 vingt, vingt et un (2021), à la pièce B-0158. À la  
24 page 2 du document, vous avez les dépenses par  
25 secteur ou vice-présidence et on voit distinctement

1 les dépenses relatives aux salaires.

2 Et ensuite, à la page suivante, on a le  
3 total corporatif, là, des dépenses en salaire, des  
4 dépenses par catégories. Donc, on voit clairement  
5 les dépenses salariales.

6 Q. [28] Parfait. Je vous remercie de cette référence,  
7 c'est apprécié.

8 Maintenant, je vous amène à la pièce B-0016  
9 pour les prochaines questions. Et plus  
10 particulièrement à la page 3, en réponse 1.4.  
11 Alors, vous avez - la question, peut-être la  
12 recadrer. Évidemment, ce dont nous allons parler :

13 Veuillez expliquer en quoi  
14 l'utilisation (comme point de départ)  
15 des charges réelles de 2020-2021  
16 ajustées offrirait une indication plus  
17 juste de leur évolution des années à  
18 venir qu'un exercice en coût de  
19 service « particulièrement dans le  
20 contexte d'incertitude pandémique  
21 actuel ».

22 Votre réponse, c'est le premier paragraphe qui nous  
23 intéresse pour les fins de la question que nous  
24 allons poser :

25 Énergir considère qu'un examen en coût

1 de service des dépenses d'exploitation  
2 2022-2023 ne saurait constituer un  
3 meilleur proxy que d'utiliser  
4 l'enveloppe globale des dépenses  
5 réelles ajustée de l'année tarifaire  
6 2020-2021, comme point de départ. Un  
7 examen en coût de service serait  
8 assurément plus exigeant en termes de  
9 ressources, tant pour Énergir que pour  
10 la Régie et les intervenants.

11 Merci pour mes yeux.

12 De plus, il serait nécessairement  
13 complexe et fastidieux en raison de  
14 l'incertitude anticipée et des  
15 adaptations apportées relativement à  
16 la pandémie dans les deux dernières  
17 années.

18 Alors nous comprenons que vous n'avez pas effectué  
19 l'examen de coût de service, là, en coût de  
20 service. C'est exact?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[29]** Alors comment pouvez-vous en arriver à la  
23 conclusion que votre proposition constitue le  
24 meilleur proxy pour un examen en coût de service,  
25 si vous n'avez pas d'idée du résultat d'un exercice

1 en coût de service?

2 R. Bien écoutez, t'sais, vous le présentez un peu  
3 comme je l'ai présenté ce matin, là, t'sais, je  
4 vous ai dit qu'on peut le voir de deux façons, là.  
5 Effectivement, ce qu'on propose c'est un ajustement  
6 basé sur un fait, qui est les trop-perçus dégagés  
7 en opex en deux mille vingt et un (2021). Puis on  
8 applique en réduction du coût de service ce que la  
9 Régie a approuvé l'année passée au niveau de la  
10 formule des opex. Donc, t'sais, pour nous c'est un  
11 ajustement qui est raisonnable, c'est un bon proxy  
12 comme point de départ parce qu'on vient ajuster...  
13 on part d'une décision de la Régie, qui a approuvé  
14 un montant d'opex dans la cause tarifaire de deux  
15 mille vingt-deux (2022) et on vient retrancher  
16 trois point un million (3,1 M), qui est en fait le  
17 trop-perçu généré en deux mille vingt et un (2021)  
18 sur les opex. Donc, c'est... pour nous c'est un  
19 fait et ça nous permet de recalibrer, repartir le  
20 point de départ à deux cent onze millions (211 M).  
21 Puis après ça bien appliquer une formule qui doit  
22 aussi être bien calibrée. Donc, pour nous, c'est un  
23 exercice qu'on considère qui... qui mène à des  
24 tarifs justes et raisonnables, qui nous permet  
25 d'avoir une enveloppe... un point de départ puis



1 une enveloppe d'OPEX pour deux mille vingt-trois  
2 (2023), là, qui devrait nous permettre d'assurer  
3 notre prestation de services.

4 Pour ce qui est d'un coût de service, je ne  
5 pourrais pas ajouter de plus que ce qui est  
6 mentionné dans la réponse ici, là. Faire un  
7 exercice de coût de service, bien évidemment c'est  
8 très demandant. Et la finalité de ce coût de  
9 service-là au climat que la Régie juge qu'il mène à  
10 des tarifs justes et raisonnables. Puis il y aurait  
11 effectivement beaucoup d'incertitude sur la  
12 prévision qui serait déposée. Puis pour ceux qui  
13 ont vécu des coûts de service pour certaines  
14 entrevues dans le passé, bien on passe chacune des  
15 lignes. On va arriver dans les frais de  
16 représentations, puis là on va dire : ah! En deux  
17 mille dix-neuf (2019) vous aviez cinq millions,  
18 vous avez fini à un point cinq million (1,5 M) en  
19 deux mille vingt et un (2021). Énergir prévoit  
20 trois point cinq (3,5). Est-ce que cette prévision-  
21 là est juste? Pourquoi trois point cinq (3,5)?  
22 Pourquoi pas cinq (5)? Pourquoi pas un point cinq  
23 (1,1)? Puis là, on va se poser cette question-là  
24 pour chacun des postes, avec toute l'incertitude  
25 post-COVID qu'on connaît actuellement. Donc, est-ce

1 que ça, ça amène à un meilleur proxy ou un meilleur  
2 point de départ? Bien nous, on... on en doute,  
3 particulièrement dans un contexte où est-ce qu'il  
4 faudrait mettre les efforts. Puis je vous amènerais  
5 à la preuve, sans y aller physiquement, là, mais  
6 vous pouvez aller relire la preuve de SÉ-AQLPA, qui  
7 amène affectivement ce facteur-là d'incertitude.  
8 Puis il suggère qu'on fasse un coût de service,  
9 mais avec une multitude de scénarios que la Régie  
10 pourrait choisir. Bien écoutez, c'est vraiment pas  
11 dans le sens d'un allègement, là. De faire une  
12 multitude de scénarios de coûts de service. Déjà  
13 d'en faire un c'est compliqué, en faire deux ou  
14 trois... je veux dire on va pas dans le bon sens.

15 Q. [30] D'accord. Merci pour votre réponse. Je vous  
16 ramène maintenant à la demande de renseignements...  
17 à vos réponses à la demande de renseignements de  
18 l'AHQ-ARQ, qui est la pièce B-0018 s'il vous plaît,  
19 aux pages 2 et 3 plus spécifiquement, la question  
20 1.4 ou la répon... et la réponse 1.4. Alors la  
21 question est la suivante :

22 1.4 Veuillez confirmer la  
23 compréhension de l'AHQ-ARQ selon  
24 laquelle dans le cas d'une croissance  
25 du nombre de clients nulle, Énergir

1 n'aurait aucun objectif de  
2 productivité à rencontrer. Dans  
3 l'affirmative, veuillez justifier  
4 qu'aucun tel objectif ne devrait alors  
5 être fixé en démontrant que la  
6 productivité d'Énergir est déjà  
7 satisfaisante.

8 La réponse :

9 Dans le cas d'une croissance nulle du  
10 nombre de clients, il n'est pas juste  
11 de prétendre qu'Énergir « n'aurait  
12 aucun objectif de productivité à  
13 rencontrer [...]»

14 Entre guillemets.

15 [...] et ce, pour deux raisons.

16 Alors, la première raison :

17 D'une part, Énergir propose une  
18 formule de fixation des charges  
19 d'exploitation qui est plus  
20 contraignante que la précédente,  
21 particulièrement dans un contexte de  
22 pressions inflationnistes sur le  
23 marché du travail. À cet effet,  
24 veuillez vous référer à la réponse à  
25 la question 2.4 de la demande de

1 renseignements no 1 de l'ACEFQ  
2 contenue à la pièce Énergir-F,  
3 Document 3. D'autre part, la  
4 proposition d'Énergir quant à l'année  
5 de départ se traduit par une réduction  
6 significative des charges  
7 d'exploitation de l'ordre de 3 M\$, qui  
8 bénéficiera aux clients d'Énergir pour  
9 chacune des années de l'allégement  
10 proposé. Ainsi, pour les trois  
11 prochaines années (2022-2023 à  
12 2024-2025), Énergir devra maintenir ou  
13 améliorer sa productivité pour  
14 rencontrer son enveloppe budgétaire  
15 des charges d'exploitation.

16 Q. [31] Alors, tout d'abord, la première question,  
17 comment définissez-vous votre productivité, dans le  
18 contexte de ce dernier paragraphe que je viens de  
19 vous lire?

20 M. MARC-ANTOINE FLEURY :

21 R. Oui, bonjour, Marc-Antoine Fleury pour Énergir.  
22 Donc, la question c'était : Comment on qualifie ou  
23 on considère notre productivité? Je pense que dans  
24 les divers dossiers tarifaires, rapports annuels ou  
25 les projets d'investissements, Énergir a déjà

1 démontré qu'elle souhaite améliorer sa productivité  
2 via des différents programmes ou investissements.

3 Dans le cadre de la proposition qu'on fait  
4 dans le présent dossier, on continue à mettre de la  
5 pression sur les différents budgets en remettant  
6 immédiatement une partie de la hausse de l'année  
7 dernière.

8 Et, globalement, je dirais que la  
9 productivité chez Énergir est bonne, et on souhaite  
10 toujours s'améliorer pour que ça soit meilleur.

11 Q. [32] Vous allez être d'accord avec moi que, dans le  
12 fond, ce que vous dites, au dernier paragraphe de  
13 la réponse, pour les trois prochaines années,  
14 Énergir... Je ne nommerai pas les années, vous les  
15 connaissez, Énergir devra maintenir ou améliorer sa  
16 productivité pour rencontrer son enveloppe  
17 budgétaire des charges d'exploitation.

18 Ce qu'on voit, essentiellement, c'est que  
19 vous devez maintenir et non pas améliorer? Il n'y a  
20 rien qui vous emmène à améliorer? Il n'y a rien qui  
21 vous pousse à améliorer, dans ce que vous nous  
22 présentez, aujourd'hui, là?

23 Vous nous le dites, c'est un souhait et  
24 c'est tout à fait correct, on ne remet pas ça en  
25 question, là. Ça, c'est un voeu pieux, comme on

1 l'appelle. Mais ici, ce qu'on voit, c'est  
2 essentiellement un maintien, avec le trois millions  
3 (3 M\$) que vous mettez, au départ, à titre  
4 d'exemple, là, comme vous prenez. Bien, ça, c'est  
5 fait, c'est entré dans les chiffres, c'est un  
6 meilleur point de départ, vous nous le dites. Puis  
7 après ça, bien, pour pouvoir rester là, partir de  
8 ce point-là puis rester avec la formule, il va  
9 falloir, essentiellement, maintenir et non pas  
10 améliorer. Il n'y a rien qui pousse à améliorer.  
11 Peut-être, vous pouvez m'expliquer comment ça va  
12 faire pour améliorer, là? Dites-le moi.

13 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

14 R. Bien, évidemment, on n'est pas d'accord avec cette  
15 affirmation, effectivement basée sur le re-  
16 calibrage de trois millions (3 M\$). Effectivement,  
17 c'est de redonner.

18 On peut le quantifier, si vous voulez,  
19 comme productivité passée, là, mais effectivement  
20 c'est de redonner le montant de trois millions  
21 (3 M\$). À partir de ce moment-là, on a quand même  
22 une croissance de nos dépenses à venir, dans les  
23 prochaines années.

24 Donc, on va avoir une formule qui va... Par  
25 exemple, on propose, fixer à trois pour cent (3 %)

1 maximu, quatre pour cent (4 %), mais soixante-  
2 quinze pour cent (75 %) du quatre pour cent (4 %).  
3 Donc, trois pour cent (3 %) d'augmentation des  
4 salaires.

5           Donc, ici, si l'augmentation est plus  
6 importante, soit des salaires ou d'autres éléments  
7 de dépense, il va falloir les contenir. On vous a  
8 parlé, tantôt, le trois millions (3 M\$) qu'on  
9 redonne, essentiellement, il provient de certains  
10 postes de dépense qui ont été réduits de façon  
11 importante, en lien avec le fait qu'on est en  
12 télétravail puis, bon, il y a moins de formations  
13 et autres, là, en présence, moins de congrès, moins  
14 de tout, là. Vous pouvez l'imaginer. Donc, moins de  
15 représentations.

16           Dans une reprise, ces dépenses-là, il va y  
17 avoir une pression importante. Est-ce qu'elles  
18 reviennent en tout ou en partie? Donc, cette  
19 augmentation-là de certains postes de dépenses, on  
20 va devoir l'absorber. Et, ça, c'est plus que ce que  
21 la formule prévoit, c'est plus que l'inflation des  
22 salaires ou c'est plus que l'inflation des autres  
23 postes de dépenses.

24           Puis on ne voit pas qu'il y a des postes de  
25 dépenses qui ont eu des hausses importantes, comme

1 l'assurance. Les droits d'utilisation vont, eux,  
2 avoir une tendance à l'inverse et à la baisse, dans  
3 les prochaines années. Donc, elle est là la  
4 productivité. Maintenant, elle est aussi reflétée  
5 dans le facteur d'escompte de soixante-quinze pour  
6 cent (75 %) qui est utilisé. Il y a eu un débat à  
7 l'époque chez Hydro-Québec quand ils ont mis en  
8 place leur mécanisme incitatif. On a eu aussi ce  
9 débat-là il y a trois ans, à savoir est-ce que le  
10 facteur... est-ce que le facteur d'escompte de  
11 soixante-quinze pour cent (75 %) inclut  
12 implicitement un facteur de productivité. La  
13 réponse c'est oui, effectivement, parce qu'on n'a  
14 pas cent pour cent (100 %) des coûts, on a  
15 soixante-quinze (75 %).

16 Maintenant, évidemment, s'il n'y a pas de  
17 croissance, il n'y a pas nécessairement de facteur  
18 X d'implicite dans la formule. Ça, c'est vrai.  
19 Donc, c'est pour ça qu'Hydro-Québec dans un  
20 mécanisme incitatif en distribution qui n'a jamais  
21 été appliqué, je crois, il y avait effectivement un  
22 facteur d'escompte, puis il y avait aussi un  
23 facteur X. Mais comme je vous dis, ici, on n'est  
24 pas dans un mécanisme incitatif.

25 Puis si c'est vers là que la Régie veut



1 aller, bien, on revient aux décisions qui ont été  
2 rendues dans le passé où est-ce que la Régie a dit  
3 que ça leur prenait une vision tarifaire avec une  
4 segmentation de clientèle puisque le mécanisme  
5 incitatif va devoir être par segment de client.  
6 Puis on n'a pas encore cette décision-là qui va  
7 être... qui va découler de la Phase 4 de la  
8 décision tarifaire.

9 M. MARC-ANTOINE FLEURY :

10 R. Par ailleurs, si je peux me permettre d'ajouter à  
11 ce que mon collègue vient de préciser. Dans la  
12 mesure où il y a un mécanisme de partage des écarts  
13 de rendement, les distributeurs ou les assujettis  
14 vont toujours avoir un incitatif à battre les  
15 budgets autorisés puisqu'ils peuvent en conserver  
16 une partie. Donc, avec une formule ou en coût de  
17 service, dans la mesure où il y a un mécanisme de  
18 partage des écarts, les distributeurs ont toujours  
19 un incitatif à battre les budgets autorisés. Mais,  
20 ça, en soi, c'est une façon d'améliorer la  
21 productivité.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Si ça complète vos réponses, ça complète mes  
24 questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci bien, Maître Cadrin. Nous allons procéder  
3 maintenant avec la FCEI, Maître Turmel.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui. Alors, bonjour, Monsieur le Président; bonjour  
6 aux régisseurs; bonjour aux intervenants et aux  
7 témoins de Gaz Métro et à son procureur...  
8 d'Énergir, pardon.

9 Q. [33] Je demanderais, si vous voulez, de prendre  
10 votre preuve B-0008 si vous voulez bien, donc à la  
11 page 11, fin de la page 11 relativement au  
12 plafonnement de l'inflation des salaires. Si on  
13 peut l'afficher si vous voulez, Madame la  
14 Greffière. Donc en bas de page. Voilà! Donc, nous  
15 sommes dans le plafonnement de l'inflation des  
16 salaires. Et je vais simplement faire une petite  
17 lecture. À partir des lignes 17, on dit :

18 Dans la décision D-2021-140, la Régie  
19 invite Énergir à considérer les  
20 commentaires de la FCEI relativement à  
21 l'inflation des salaires et la  
22 composition du marché du travail lors  
23 de la prochaine proposition  
24 d'allégement réglementaire. Dans sa  
25 preuve soumise dans le cadre de la

1 Cause tarifaire 2021-2022, la FCEI  
2 faisait valoir que pour les premiers  
3 mois de la pandémie [...].

4 Ultimentement la citation est là, mais donc le marché  
5 très, très affecté par ce qui s'est passé lors de  
6 la pandémie. Et, là, vous affirmez lignes 7 à 9 :  
7 Énergir est d'avis que l'indice  
8 utilisé dans la formule paramétrique  
9 demeure pertinent et que la distorsion  
10 ponctuelle causée par la pandémie et  
11 la mise en pause des activités  
12 économiques se trouve mitigée par  
13 l'utilisation d'une moyenne mobile de  
14 36 mois.

15 Et, là, je vous demanderais, Madame la Greffière,  
16 maintenant d'aller, ayant ça en tête, allons à la  
17 pièce B-0015, qui est la réponse à la DDR de la  
18 Régie, donc à la question/réponse 3.1, donc page 5.  
19 Somme toute, la Régie vous recite dans le préambule  
20 un peu ce qu'on vient de regarder. Et ultimement la  
21 Régie vous demande d'expliquer comment vous avez  
22 déterminé le niveau du plafond à quatre pour cent  
23 (4 %). Et la réponse est la suivante, je cite :

24 La proposition de plafonner le  
25 résultat du facteur d'inflation des

1                   salaires à 4 % ne s'appuie pas sur une  
2                   méthode particulière. Elle est plutôt  
3                   le fruit d'un compromis jugé  
4                   raisonnable visant à refléter les  
5                   pressions inflationnistes sur le  
6                   marché du travail tout en incitant une  
7                   gestion serrée des charges  
8                   d'exploitation.

9                   J'arrête la citation ici. Et, là, je vous renvoie  
10                  au dernier document, je vous le promets.

11                 Maintenant, c'est dans la preuve de la FCEI, si  
12                 vous voulez bien, c'est... Donc à la page 7, 6 et  
13                 7, pardon, dans la preuve de la FCEI. Quelle cote  
14                 a-t-elle, C-FCEI, je pense, 005.

15                 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

16                 R. 6.

17                 Me ANDRÉ TURMEL :

18                 Q. **[34]** 6, pardon, voilà. Et fort, donc, si vous  
19                 voulez bien aller à la page, au bas de la page 5.  
20                 Donc, je ne veux pas tout vous relire ce que la  
21                 FCEI dit, mais compte tenu évidemment de l'analyse  
22                 de la preuve faite par la FCEI et des questions et  
23                 réponses données à la Régie, la FCEI indique :

24                                 De plus, le seuil de quatre pour cent  
25                                 (4 %)...

1 Je suis en bas de page 5 :

2 Le seuil de quatre le seuil de quatre  
3 pour cent (4 %) proposé par Énergir  
4 pour plafonner la mesure d'inflation  
5 semble relever davantage de  
6 l'intuition que de l'analyse et rien  
7 ne permet de conclure qu'il produit un  
8 résultat juste et équitable.

9 Alors, ma question à vous, on est ici dans  
10 les... dans les questions de mesures de  
11 l'inflation, notamment ici à l'égard des salaires  
12 et de manière générale et en tout temps, c'est  
13 toujours mesuré par des indices et des... et  
14 l'utilisation de ce que Statistique Canada peut  
15 fournir.

16 Alors pourquoi, cette fois-ci, il faudrait  
17 y aller avec une règle d'où souffle le vent et de  
18 se donner une estimation qui, somme toute, apparaît  
19 correcte. Je vous sens actuellement beaucoup plus  
20 précis et, là, on ne comprend pourquoi vous nous  
21 donnez un estimé comme la règle du pouce et un peu  
22 une règle intuitive, comme on l'appelle?.

23 R. Bien écoutez, t'sais, la base de données, on en a  
24 parlé un peu dans notre présentation, là, enfin,  
25 l'indicateur qui est utilisé, l'indice qui est

1 utilisée, a été utilisée par la Régie pour d'autres  
2 assujettis. Évidemment, c'est l'indice qu'on  
3 utilise depuis trois ans.

4 La FCEI a soulevé effectivement un point  
5 dans la cause tarifaire. La Régie nous a demandé de  
6 considérer effectivement ce biais-là qui pourrait  
7 s'être créé dans l'indicateur, là, en lien avec la  
8 COVID.

9 On considère que l'indicateur est toujours  
10 valable. Quand on regarde les notes pour tous les  
11 mois historiques, là, on voit que c'est des cotes  
12 qu'on a mis dans notre présentation, A, B, C, là,  
13 donc, on considère que l'indicateur effectivement  
14 est toujours solide. Nous, on considère que c'est  
15 l'indicateur qui devrait être utilisé,  
16 contrairement à la FCEI. Je vous ai amené un nouvel  
17 indicateur, vous pourrez faire votre preuve tantôt,  
18 mais effectivement, il y a des notes qui sont  
19 beaucoup plus basses, dont des E et des D.

20 Donc, nous on considère que l'indicateur  
21 que la Régie utilise avec Énergir depuis trois ans,  
22 utilise aussi avec d'autres assujettis dont Hydro-  
23 Québec a utilisé est toujours valable, puis que  
24 derrière ça, bien c'est solide.

25 Maintenant, effectivement, il a un biais

1 COVID et on a essayé de le corriger.

2 Bon, quatre pour cent (4 %), en gros, ce  
3 que ça fait, je vous l'ai dit tantôt, c'est trois  
4 pour cent (3 %). Ça fait qu'on applique le soixante  
5 et quinze (75), ça donne trois. Là, évidemment,  
6 c'est le maximum qu'on pourrait avoir.

7 Si c'est plus bas, bien on va prendre le  
8 chiffre que ça va donner, si c'est moins de trois  
9 pour cent (3 %), évidemment.

10 Et quand on regarde, pour juger de sa  
11 raisonnablement, notre quatre pour cent (4 %), c'est  
12 le chiffre, qu'est-ce que ça donne? Bien, je vous  
13 l'ai montré dans la présentation tantôt, là,  
14 c'était ce qui était en bleu pâle. On parle de un  
15 point six millions (1.6 M) d'impact. C'est  
16 beaucoup. Puis si on prend votre nouvel indicateur  
17 de la FCEI, on parle de trois point deux millions  
18 (3.2 M) de plus, là.

19 Q. **[35]** Et je comprends que...

20 R. C'est comme ça qu'on a jugé de la raisonnablement.

21 Q. **[36]** D'accord, je ne voulais pas vous interrompre,  
22 excusez-moi, Monsieur Tremblay. O.K. Donc, vous  
23 semblez répondre que vous prêchez plus par le  
24 résultat finale, le bottom line, que par la  
25 méthodologie, si j'ai bien compris, de un, O.K.

1 Et dans la preuve de...

2 R. Bien je pense qu'effectivement, t'sais, l'idée ici  
3 c'est qu'on a une formule paramétrique qu'on essaie  
4 de mettre en place différents éléments, mais à un  
5 moment donné, il faut juger de sa raisonnable.

6 Là, on a repris nos chiffres à nous. Nous,  
7 ce qu'on propose comme ajustement du point de  
8 départ et évidemment ce plafond-là à quatre pour  
9 cent (4 %), ça me donne un petit peu moins que cinq  
10 millions (5 M) d'impact, quatre point sept (4.7).

11 On n'a pas eu un trop-perçu de cinq  
12 millions (5 M), là, l'année passée, donc, pour  
13 nous, ça nous semble raisonnable. Ça nous permet de  
14 bien recalibrer puis de gérer la croissance.

15 Maintenant, quand on regarde la proposition  
16 de d'autres intervenants, dont la vôtre, là, on  
17 voit qu'on est plus dans des chiffres autour de  
18 neuf à dix millions (10 M). Ça fait qu'il faut  
19 quand même être en mesure de recontextualiser le  
20 résultat de la formule et non uniquement prendre  
21 chacun des paramètres individuellement. Évidemment,  
22 faut le faire, on essaie de bien calibrer chacun  
23 des paramètres. Mais à un moment donné, il faut  
24 mettre ça dans son ensemble.

25 Vous proposez vous-même de prendre le



1 facteur de croissance de soixante-quinze (75), puis  
2 de l'amener à vingt-cinq pour cent (25 %). Basé sur  
3 quoi? Votre intuition?

4 Q. **[37]** Mais là...

5 R. T'sais, je veux dire... Non, mais c'est... non,  
6 mais...

7 Q. **[38]** Je vous...

8 R. En espérant que vous avez regardé le résultat, puis  
9 que vous vous êtes dit : « Bien, moins dix millions  
10 (10 M), nous, on considère que c'est raisonnable. »  
11 Mais c'est aussi l'exercice que vous semblez faire,  
12 parce que votre proposition d'ajuster le facteur  
13 d'escompte de soixante-quinze (75) à vingt-cinq  
14 (25), bien il n'est pas basé sur l'utilisation  
15 passée de la Régie sur les autres assujettis, puis  
16 il n'est pas basé sur une nouvelle étude.

17 Donc, pour moi, il est intuitif, comme vous  
18 dites ici qu'on est intuitif, mais l'idée, c'est de  
19 regarder par la suite l'ensemble des propositions.

20 Nous, on vend notre salade, vous vendrez la  
21 vôtre. Mais nous, on considère qu'effectivement, un  
22 ajustement de cinq millions (5 M), on trouve que  
23 c'est amplement raisonnable, puis que ça met  
24 effectivement une pression, puis qu'il va falloir  
25 être sur le bout de notre chaise pour continuer à

1 opérer puis de réussir à dégager des gains de  
2 productivité, on l'espère, qui vont être aussi au  
3 bénéfice de la clientèle, puis évidemment de  
4 l'actionnaire.

5 Q. **[39]** Mais demeurons à l'égard... demeurons dans le  
6 facteur d'inflation pour les salaires, là. Donc, à  
7 ma question... donc, le fait...

8 Quand la FCEI propose de remplacer l'indice  
9 de « rémun » actuel par... à pondération fixe de la  
10 rémunération horaire moyenne produite par  
11 Statistique Canada, est-ce que vous voyez une  
12 faille méthodologique dans cet indice-là, produit  
13 par Statistique Canada?

14 R. Bien, écoutez, c'est vous même qui l'avez mis dans  
15 votre preuve, là. Je pense qu'il y a une faiblesse  
16 dans la qualité de la donnée, avec plusieurs  
17 données. Puis, effectivement, on est allé voir,  
18 puis c'est vrai, là, avec plusieurs données qui  
19 sont cotées « E ». « E », c'est « échec », là, ce  
20 n'est pas bon. Puis « D » aussi. Je vous dirais que  
21 c'est là-dessus qu'on...

22 Q. **[40]** Là-dessus, O.K.

23 R. ... est capable de regarder votre indicateur, puis  
24 de dire qu'il n'est clairement pas meilleur que lui  
25 que la Régie a utilisé avec Énergir et d'autres

1 assujettis depuis plusieurs années.

2 Q. [41] Parfait. Maintenant, si vous voulez bien,  
3 allons dans la présentation PowerPoint de ce matin,  
4 si vous voulez. Excusez-moi, donc à la page... à la  
5 planche 4. Planche 4, si vous voulez. Donc, on va  
6 l'ouvrir un peu.

7 Donc, en regardant les propositions des  
8 intervenants sur la formule, vous concluez en bas  
9 de page avec la phrase suivante :

10 Les ajustements proposés par les  
11 intervenantes sur le calcul du point  
12 de départ ainsi que sur la formule  
13 d'indexation des dépenses  
14 d'exploitation posent un risque à la  
15 prestation du service de distribution  
16 et pénalisent Énergir pour la durée de  
17 la reconduction.

18 Entendons-nous sur les mots « posent un risque à la  
19 prestation du service ». Avez-vous... Je n'ai pas  
20 vu dans votre preuve... rien relatif au risque  
21 d'affaires, là, alors j'essaie de voir quel... Au-  
22 delà que de faire une affirmation générale, sur  
23 quoi vous vous fondez pour faire cette affirmation?  
24 Avez-vous des exemples spécifiques, que je n'ai pas  
25 vus dans votre preuve?

1 M. MARC-ANTOINE FLEURY :

2 R. Marc-Antoine Fleury pour Énergir. Donc, pour ce qui  
3 est de l'encadré souligné, quand on parle de  
4 « prestation de service », on ne parle pas du  
5 risque d'affaires d'Énergir, là, on parle vraiment  
6 des budgets, des dollars qui sont nécessaires pour  
7 assurer la sécurité du réseau, pour s'assurer qu'on  
8 a des agents en centre d'appel qui vont répondre  
9 aux PME qui sont membres de la FCEI qui vont nous  
10 appeler ou aux restaurateurs/hôteliers qui sont  
11 membres de l'AHQ-ARQ quand qu'il y aura reprise. On  
12 a besoin de gens pour répondre au téléphone pour  
13 offrir un service de qualité à nos clients.

14 Et ce qu'on... Et il n'y avait pas de  
15 données, initialement, dans la preuve, parce qu'on  
16 n'avait pas la preuve des intervenants. Et c'est  
17 quand on a reçu les preuves que là, on a procédé à  
18 une évaluation sommaire.

19 Mais ce qu'on voyait comme résultat, c'est  
20 inquiétant pour la prestation du service. C'est-à-  
21 dire, c'est des réductions budgétaires qui font  
22 que... qui vont au-delà des gains de productivité  
23 qu'on peut anticiper, avec l'expérience qu'on a  
24 dans les dernières années.

25 On a aussi un contexte qui est très

1 particulier. C'est que là, on a un COVID, avec  
2 probablement une croissance, une reprise en fait  
3 économique. Il faut qu'on dispose des dollars pour  
4 assurer la sécurité du réseau puis aussi être  
5 disponible, répondre à nos clients, que ce soient  
6 des aménagements à la facturation ou des ententes  
7 de paiement. Donc, c'est... c'est la... c'est ce  
8 qui... ce qui nous a permis, là, de faire la  
9 conclusion qui est là à la planche... la planche 4.

10 Q. **[42]** Et donc, si je comprends bien, de manière  
11 générale cette affirmation-là de... si on a moins  
12 d'argent qui... si ultimement la Régie reconnaît...  
13 reconnaît des montants moindres ça va tout le  
14 temps, à vous entendre, affecter le risque de...  
15 pour le service, donc moins de gens d'appel, tout  
16 ça. Mais là vous dites par ailleurs : probablement  
17 que la reprise va nous en demander plus. Le  
18 « probablement », là, il vient d'où? J'essaie de  
19 comprendre. Vous tablez... vous faites une  
20 affirmation générale pour le risque de la  
21 prestation de service et une affirmation générale  
22 que vous allez être bien occupé parce que la post-  
23 pandémie va être très, très, comment dire,  
24 exigeante, là, économiquement. J'essaie... c'est  
25 des... je comprends que ce sont des informations

1           générales, il n'y a pas d'autres preuves, par  
2           ailleurs, précises, sur lesquelles vous vous  
3           assoyez.

4           R. Si on parle de la preuve au dossier, non. Mais  
5           c'est basé sur notre expérience, sur ce qu'on a  
6           vécu dans les deux dernières années, puis sur ce  
7           qu'on a également vécu dans les années précédentes.  
8           Je veux dire on n'est pas réglementé depuis trois  
9           ans, on est réglementé depuis pratiquement  
10          cinquante (50) ans, alors on a une expérience  
11          avec... avec les prévisions budgétaires. Et puis ce  
12          qu'on a constaté dans les dernières années c'est  
13          des transformations importantes au niveau de la  
14          livraison des services à cause de la COVID. Là, on  
15          anticipe une certaine reprise économique. Il y a  
16          beaucoup d'espoir aussi sur cette reprise  
17          économique, mais avec les... la formule qu'on  
18          propose, le trois millions (3 M) qu'on remet aux  
19          clients, qui représente littéralement le tiers de  
20          la hausse des dépenses d'opérations qui ont été  
21          autorisées par la Régie l'année dernière. On pense  
22          que c'est un... ça demande un effort considérable  
23          de la part d'Énergir pour s'assurer qu'on offre la  
24          même qualité de service. Et ça va mettre de la  
25          pression et ça va demander des innovations à

1 l'interne pour pouvoir livrer la même qualité de  
2 service au meilleur coût pour nos clients.

3 Q. [43] Je vous remercie, ça termine mes questions.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Turmel. Maître Neuman?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui, bonjour, Monsieur le Président, Madame,  
8 Monsieur le Régisseur, Dominique Neuman pour SÉ-  
9 AQLPA. J'ai... nous avons passé ça en revue avec  
10 monsieur Schiettekatte tout à l'heure et nous  
11 n'aurons pas de questions additionnelles, donc tous  
12 les... nous avons tous les éléments dont nous avons  
13 besoin. Je vous remercie bien.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Neuman. Maître Cardinal pour la  
16 Régie, vous avez des questions?

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Non, je n'aurai pas de questions, merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Mes collègues maintenant, est-ce que vous  
21 avez des questions? Monsieur Dupont, pas de  
22 questions?

23 M. PIERRE DUPONT :

24 Non, Monsieur le Président, pas de questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Et madame Rozon n'a pas de questions et moi  
3 également, alors désolé, c'est clair ou... ou ça va  
4 bien. Alors... juste une seconde. Maître Locas,  
5 est-ce que vous avez un contre-interrogatoire ou  
6 des... pardon, un réinterrogatoire de la part de  
7 vos clients?

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Rien de mon côté, Monsieur le Président.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Bon.

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Je vais suivre la vague de pas de questions.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui. Là, je suis en train d'évaluer, juste une  
16 minute. Alors nous allons commencer la preuve avec  
17 l'ACIG. Alors donc, vous êtes les trois libérés.

18 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

19 Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci bien à tous les trois.

22 Me NICOLAS DUBÉ :

23 Bonjour, Monsieur le Président, est-ce que je peux  
24 vous demander un deux minutes?

25



1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, oui, allez-y. On réfléchissait nous autres  
3 aussi de notre côté. Combien de temps vous aviez  
4 annoncé?

5 Me NICOLAS DUBÉ :

6 Je crois que nous avons annoncé entre trente (30)  
7 et quarante-cinq (45) minutes, mais ça va plus être  
8 autour de vingt (20), vingt-cinq (25) minutes.

9 LE PRÉSIDENT :

10 O.K. Alors allons-y comme ça. On va vous attendre,  
11 on vous laisse votre deux minutes.

12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Parfait, merci.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17

18 PREUVE ACIG

19

20 Me NICOLAS DUBÉ :

21 Alors rebonjour, Monsieur le Présidente, on va être  
22 prêt avec la présentation de l'ACIG. Madame la  
23 Greffière, auriez-vous la gentillesse de bien  
24 vouloir assermenter les témoins.

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce septième (7e)  
2 jour du mois de février, ONT COMPARU :

3

4 ANTHONY VACHON, consultant externe en matière de  
5 réglementation pour l'ACIG, ayant une place  
6 d'affaires au 146, rue Jean-Baptiste, Saint-Jean-  
7 sur-Richelieu (Québec);

8

9 NAZIM SEBAA, consultant en réglementation pour  
10 l'ACIG, ayant une place d'affaires au 3278, rue  
11 Fendall, Montréal (Québec);

12

13 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
14 solennelle, déposent et disent :

15

16 INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

17 Monsieur le Président, si vous me le permettez, je  
18 vais procéder avec l'adoption de la preuve. Au  
19 dossier, la preuve de l'ACIG est constituée de son  
20 mémoire, soit la cote C-ACIG-0005 et de la  
21 présentation PowerPoint que nous avons déposée plus  
22 tôt ce matin, C-ACIG-0009 dans un premier temps.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Juste une minute. On ne vous voit pas. Peut-être  
25 que vous pourriez ouvrir votre caméra, Maître Dubé.

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Est-ce que vous me voyez, Monsieur le Président?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Très clair maintenant. Merci.

5 Me NICOLAS DUBÉ :

6 Parfait. Désolé. Moi je me voyais. Mais, vous, vous  
7 ne me voyiez pas.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Mystère de la vie.

10 Me NICOLAS DUBÉ :

11 Tout à fait.

12 Q. **[44]** Monsieur Vachon, dans un premier temps, est-ce  
13 que vous avez participé à la préparation de la  
14 preuve de l'ACIG, soit les deux cotes que je viens  
15 de mentionner?

16 M. ANTHONY VACHON :

17 R. Oui, j'ai participé à la préparation.

18 Q. **[45]** Est-ce que vous adoptez ces documents pour  
19 valoir comme pour votre témoignage écrit?

20 R. Oui, je les adopte.

21 Q. **[46]** Et, Monsieur Sebaa, si je vous posais  
22 exactement les mêmes questions quelle serait votre  
23 réponse?

24 M. NAZIM SEBAA :

25 R. J'ai effectivement participé à la présentation, à

1 la rédaction de la preuve. Et donc j'adopte ces  
2 documents comme faisant partie de la preuve de  
3 l'ACIG.

4 Q. [47] Merci, Monsieur Sebaa.

5 Donc, sans plus tarder, Monsieur le Président, je  
6 vais laisser mes témoins débiter avec la  
7 présentation de la preuve de l'ACIG.

8 R. Bonjour à tous. Donc, nous allons vous présenter la  
9 preuve de l'ACIG pour la Phase 1 du dossier  
10 tarifaire présentement à l'étude devant vous. Ma  
11 présentation va être faite, va vous être proposée  
12 par monsieur Anthony Vachon. Et je saisis  
13 l'occasion pour informer la Régie que l'ACIG a  
14 retenu les services de monsieur Vachon et qu'il va  
15 s'impliquer de plus en plus dans les dossiers de  
16 l'ACIG devant vous, devant la Régie. Donc, sans  
17 plus attendre, je passe la parole à monsieur  
18 Vachon. Anthony.

19 M. ANTHONY VACHON :

20 R. Bonjour à tous. Merci Nazim pour l'introduction.  
21 Donc, sans plus tarder, commençons... Je vois que  
22 madame la greffière a déjà mis la diapositive  
23 numéro 2. Donc c'est parfait. Dans sa preuve pour  
24 la cause tarifaire 2022-2023, l'ACIG a retenu deux  
25 sujets pour son analyse. Le sujet numéro 1, c'est

1 le mode réglementaire allégé; et le sujet numéro 2,  
2 c'est le mécanisme de partage des écarts de  
3 rendement qui font l'objet d'une demande de  
4 reconduction pour les trois prochaines années.

5 La diapositive suivante s'il vous plaît.  
6 Donc, en ce qui concerne le mode réglementaire  
7 allégé, Énergir demande la reconduction du mode  
8 réglementaire allégé pour les trois prochaines  
9 années tout en proposant quelques ajustements au  
10 cadre en vigueur. Donc, un de ces ajustements,  
11 c'est l'utilisation des dépenses réelles ajustées  
12 de deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-  
13 2021) pour l'actualisation du point de départ de la  
14 formule paramétrique.

15 La diapositive suivante s'il vous plaît.  
16 Les positions de l'ACIG par rapport à la  
17 reconduction du mode réglementaire allégé sont les  
18 suivantes : L'ACIG est d'avis que la reconduction  
19 du mode réglementaire allégé pour les trois  
20 prochaines années n'est pas souhaitable puisque  
21 nous ne disposons pas de l'ensemble des éléments  
22 nécessaires pour apprécier une telle reconduction.  
23 Également, l'ACIG est d'avis que l'intégration du  
24 futur taux de rendement dans les tarifs finaux pour  
25 l'année tarifaire deux mille vingt-deux, vingt-

1 trois (2022-2023) n'est pas souhaitable et ne  
2 devrait pas être envisagée.

3 La diapositive suivante s'il vous plaît.  
4 Une des raisons invoquées lors de l'adoption du  
5 mode réglementaire allégé dans le cadre du dossier  
6 4076-2018, c'était de permettre l'avancement des  
7 dossiers stratégiques qui avaient pris un certain  
8 retard. L'ACIG est d'avis que ces dossiers  
9 stratégiques pourraient avoir un impact sur la  
10 structure d'approvisionnement et les tarifs  
11 d'Énergir, mais surtout sur certaines composantes  
12 de l'actuel mode réglementaire allégé, dont  
13 notamment le mécanisme de partage des écarts  
14 rendement.

15 On peut, notamment, penser au dossier sur  
16 l'allocation des coûts et le dossier sur le taux de  
17 rendement. L'ACIG est d'avis que le contexte actuel  
18 n'est pas le même que celui de lors de la cause  
19 tarifaire deux mille dix-neuf, deux mille vingt  
20 (2019-2020) et que ces dossiers ont fait des  
21 avancées importantes au cours des dernières années.

22 Bien que cela soit des dossiers  
23 stratégiques, l'ACIG croit que leurs avancées  
24 suggère d'attendre et d'intégrer leurs conclusions,  
25 au lieu de reconduire pour trois années

1 supplémentaires, le mode réglementaire allégé.

2 Pour le moment, l'ACIG n'a pas en main  
3 l'ensemble des éléments qui lui permettraient  
4 d'apprécier la demande de reconduction du mode  
5 réglementaire allégé pour les trois prochaines  
6 années.

7 Un autre point d'interrogation pour l'ACIG,  
8 c'est l'intégration du dossier du taux de rendement  
9 et la structure du capital. Donc, c'est correct, on  
10 peut rester à la diapositive. Parfait, merci. Et la  
11 structure de capital dans les tarifs finaux de deux  
12 mille vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-  
13 2023).

14 De ce que l'ACIG comprend, Énergir propose  
15 le même un état, dans la phase 2, afin de refléter  
16 la décision rendue. Or, comme mentionné plus tôt,  
17 selon l'échéancier établi par la Régie dans le  
18 dossier R-4156-2021, l'ACIG se retrouvait à se  
19 prononcer sur les tarifs appelés à être modifier  
20 pour intégrer un nouveau taux de rendement. Et ce  
21 n'est pas souhaitable et...

22 En effet, les clients industriels d'Énergir  
23 ont un besoin de prévisibilité tarifaire. Ils  
24 préparent leurs projections budgétaires durant  
25 l'été, à la suite du dépôt des pièces comptables

1 par Énergir. Ils font face à une compétition  
2 internationale acerbe et tout changement des tarifs  
3 en cours d'année tarifaire, est non souhaitable.

4 Diapositive suivante, s'il vous plaît.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Excusez-moi, Monsieur Vachon.

7 R. Oui?

8 LE PRÉSIDENT :

9 Vous pouvez parler un petit peu plus lentement,  
10 aussi. Je suis en train de penser au sténographe.

11 R. Oui, excusez-moi.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui, il n'y a pas de problème, alors. On va vous  
14 accorder le temps nécessaire supplémentaire pour  
15 nous parler plus lentement.

16 LE STÉNOGRAPHE :

17 Merci, Monsieur le président. Et Monsieur Sebaa, si  
18 vous voulez fermer votre micro, aussi, s'il vous  
19 plaît?

20 R. Donc, concernant ce qui précède, l'ACIG recommande  
21 à la Régie de rejeter la proposition d'Énergir de  
22 reconduire le mode réglementaire allégé pour trois  
23 ans, c'est-à-dire pour les années deux mille vingt-  
24 deux, deux mille vingt-trois (2022-2023), deux  
25 mille vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-



1 2024), et deux mille vingt-quatre, deux mille  
2 vingt-cinq (2024-2025). Et, également, de ne pas  
3 accepter la proposition d'Énergir d'intégrer dans  
4 les tarifs, pour l'année tarifaire deux mille  
5 vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023), la  
6 décision à venir dans le dossier R-4056-2021 phase  
7 2.

8 Plutôt, l'ACIG recommande que la décision à  
9 être rendue sur le taux de rendement soit  
10 considérée aux fins de l'établissement des tarifs  
11 pour l'année tarifaire vingt-vingt-trois, vingt-  
12 vingt-quatre (2023-2024).

13 La diapositive suivante, s'il vous plaît.  
14 Les positions de l'ACIG par rapport à l'utilisation  
15 des dépenses réelles ajustées de l'année tarifaire  
16 vingt-vingt, vingt-vingt et un (2020-2021), sont  
17 les suivantes.

18 L'ACIG est d'avis que l'utilisation des  
19 charges réelles ajustées de l'année tarifaire  
20 vingt-vingt, vingt-vingt et un (2020-2021), sans  
21 ASF, comme Proxy, à un coût de service complet  
22 n'est pas souhaitable.

23 L'ACIG est d'avis qu'un coût de service  
24 complet est nécessaire plus tôt que tard, afin de  
25 refléter la réalité des dépenses d'exploitation.

1                   Diapositive suivante, s'il vous plaît. En  
2 effet, une démonstration de la validité du Proxy  
3 n'a pas été effectuée de façon satisfaisante. Comme  
4 le mentionne Énergir dans sa preuve, une grande  
5 variabilité a été observée dans les divers postes  
6 de dépenses.

7                   De plus, l'utilisation du Proxy occasionne  
8 un écart avec la présente formule paramétrique.  
9 Pour l'ACIG, il n'est pas clair que la méthode du  
10 Proxy soit équivalente ou meilleure que la méthode  
11 à coût de service complet.

12                   Également, pour l'ACIG, les dépenses  
13 d'exploitation doivent refléter la réalité. Et ce  
14 n'est pas un coût de service qui est nécessaire  
15 pour établir la base du cadre réglementaire allégé.  
16 C'est une question de transparence et de  
17 connaissance de l'évolution des dépenses  
18 d'exploitation d'Énergir.

19                   L'intervenant doit être en mesure de  
20 participer à l'établissement du point de départ de  
21 la formule paramétrique par le biais du coût de  
22 service.

23                   Et, finalement, l'ACIG est préoccupé par la  
24 vision d'Énergir, d'effectuer un coût de service  
25 complet en vingt, vingt-cinq et vingt-vingt-six

1 (2025-2026), soit six ans après les coûts de  
2 service. Il n'est pas souhaitable d'attendre six  
3 ans en offrant un coût de service complet pour des  
4 questions de transparence.

5 Diapositive suivante, s'il vous plaît.  
6 Donc, considérant ce qui précède, l'ACIG recommande  
7 à la Régie ce qui suit. De demander à Énergir de  
8 procéder à un coût de service complet, dès que  
9 possible.

10 Dans l'éventualité où un coût de service  
11 n'est pas possible avant l'année tarifaire vingt-  
12 vingt-deux, vingt-vingt-trois (2022-2023), l'ACIG  
13 recommande à la Régie d'accepter de reconduire le  
14 mode réglementaire allégé uniquement pour l'année  
15 deux mille vingt-deux, deux mille vingt-trois  
16 (2022-2023), avec les mêmes paramètres actuellement  
17 en vigueur, incluant le mécanisme de découplage des  
18 revenus, le mécanisme de partage des écarts de  
19 rendement, le taux de rendement de huit virgule  
20 neuf pour cent (8,9 %), et la structure de capital  
21 et ainsi que le montant des dépenses d'exploitation  
22 autorisé de l'année précédente, comme point de  
23 départ de la formule paramétrique. La diapositive  
24 suivante, s'il vous plaît.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Plus lentement, maintenant. Votre gorgée d'eau va  
3 vous aider, j'en suis sûr.

4 M. ANTHONY VACHON :

5 Parfait, excusez-moi, merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, il n'y a pas de problème.

8 R. Pour son deuxième sujet, l'ACIG abordera le  
9 mécanisme de partage des écarts de rendement.

10 Énergir demande la reconduction du  
11 mécanisme de partage des écarts de rendement  
12 présentement en vigueur pour les trois prochaines  
13 années, soit la répartition suivante : les manques  
14 à gagner sont absorbés par Énergir; les excédents  
15 de rendement jusqu'aux premiers cinquante (50)  
16 points de base sont répartis avec les clients selon  
17 un partage de soixante-quinze pour cent (75 %),  
18 vingt-cinq pour cent (25 %) en faveur d'Énergir;  
19 les excédents de rendement au-delà des cinquante  
20 (50) premiers points de base sont répartis de façon  
21 égale entre les clients et Énergir. Diapositive  
22 suivante s'il vous plaît.

23 Les positions de l'ACIG par rapport à la  
24 reconduction du mécanisme de partage des écarts de  
25 rendement sont les suivantes.

1 L'ACIG est d'avis que le mécanisme de  
2 partage des écarts de rendement est un  
3 des deux moyens utilisés par Énergir  
4 qui lui permet de refléter son risque  
5 d'affaires.

6 Également :

7 L'ACIG est d'avis qu'il est important  
8 de tenir compte des conclusions du  
9 dossier sur le taux de rendement avant  
10 de se prononcer sur la reconduction du  
11 mécanisme de partage des écarts de  
12 rendement pour les trois prochaines  
13 années.

14 La diapositive suivante, s'il vous plaît.

15 En fait :

16 Le fait que le mécanisme de partage  
17 des écarts de rendement est un outil  
18 pouvant servir à apprécier les  
19 variations du risque d'affaires a été  
20 souligné lors de son dernier  
21 ajustement dans le dossier  
22 R-4076-2018.

23 L'ACIG tient à rappeler que la demande de  
24 modification du mécanisme de partage sur les écarts  
25 de rendement dans ce dossier avait été faite dans

1 un contexte de gel du taux de rendement et la  
2 structure de capital, ainsi qu'en l'absence d'une  
3 étude sur les risques d'affaires.

4 En effet, Énergir constatait une  
5 augmentation de son risque d'affaire mais ne  
6 souhaitait pas ouvrir un dossier sur le taux de  
7 rendement, par souci d'efficacité et d'allégement  
8 réglementaire.

9 Également dans ce même dossier, le  
10 mécanisme de partage des écarts de rendement a été  
11 identifié comme un outil pouvant répéter  
12 l'augmentation du risque d'affaire aux côtés du  
13 taux de rendement.

14 Or :

15 L'étude du risque d'affaires est une  
16 étape requise dans un dossier sur le  
17 taux de rendement.

18 Étant donné que nous nous retrouvons dans  
19 une situation où un dossier sur le taux de  
20 rendement est ouvert, alors que ce n'était pas le  
21 cas lors de la cause tarifaire deux mille dix-neuf-  
22 deux mille vingt (2019-2020) et que le risque  
23 d'affaire fera l'objet d'une étude exhaustive,  
24 l'ACIG est d'avis qu'il serait plus approprié  
25 d'attendre les conclusions du dossier R-4156-2021



1   partage après la décision qui sera  
2   rendue dans le dossier du taux de  
3   rendement.

4   Voilà qui conclut la présentation. Je vous  
5   remercie de votre écoute.

6                   LE PRÉSIDENT :

7                   Merci, Monsieur Vachon. Donc, Maître Dubé, nous  
8                   pouvons procéder avec les contre-interrogatoires.

9                   Me NICOLAS DUBÉ :

10                   Monsieur le Président. Monsieur Sebaa avait  
11                   simplement une petite conclusion.

12                   LE PRÉSIDENT :

13                   Ah, pardonnez-moi.

14                   Me NICOLAS DUBÉ :

15                   Et de mon côté, je vais avoir une seule question  
16                   pour compléter la présentation.

17                   LE PRÉSIDENT :

18                   Allez-y.

19                   M. NAZIM SEBAA :

20                   Merci. Donc, c'était juste pour conclure la  
21                   présentation. Juste rappeler la position générale  
22                   de l'ACIG sur la phase 1 de ce dossier.

23   L'ACIG n'est pas en faveur de la  
24   reconduction du mode réglementaire allégé, tel que  
25   proposé par Énergir, pour encore trois années, pour



1 une question de contexte, le contexte actuel pour  
2 l'ACIG ne milite pas pour sa reconduction.

3 Ce qui fait le tour de notre présentation  
4 et bien sûr, disponibles à votre disposition pour  
5 d'éventuelles questions, merci.

6 Me NICOLAS DUBÉ :

7 Monsieur le Président, j'ai simplement une question  
8 à mes témoins. Après, ils vont être disponibles  
9 pour les contre-interrogatoires, si vous me le  
10 permettez.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Allez-y.

13 Me NICOLAS DUBÉ :

14 Q. **[48]** La question est la suivante : est-ce que vous  
15 êtes en mesure de dire si l'actuel mécanisme de  
16 partage des écarts de rendement, par rapport au  
17 mécanisme précédent, est plus avantageux ou moins  
18 avantageux pour Énergir?

19 M. NAZIM SEBAA :

20 R. L'actuel mécanisme de partage des excédents de  
21 rendement est actuellement celui qui a été approuvé  
22 lors du dossier 4076-2018 et plus à l'avantage  
23 d'Énergir que le précédent. On voudrait rappelé  
24 qu'il a été autorisé dans sa... dans ses paramètres  
25 actuels pour refléter une augmentation de risque

1 d'Énergir et, pour rappel, dans le 4076-2018 les  
2 taux de rendement étaient gelés, la structure  
3 capitale gelée, il n'y a pas eu de modification et  
4 il n'y a pas eu de débat non plus sur le risque  
5 d'affaires d'Énergir.

6 La Régie a jugé que le risque d'affaires  
7 d'Énergir avait effectivement augmenté lors de  
8 cette cause tarifaire et a accordé un mécanisme de  
9 partage plus avantageux pour Énergir pour prendre  
10 en charge ou refléter une partie de l'augmentation  
11 de ce risque d'affaires.

12 Q. [49] Donc, je remercie monsieur Sebaa. Monsieur le  
13 Président, ça conclut la présentation de l'ACIG.  
14 Les témoins sont disponibles pour être contre-  
15 interrogés. Je ne sais pas si vous voulez débiter  
16 avant l'heure du lunch ou...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui.

19 Me NICOLAS DUBÉ :

20 ... débiter après. Je laisse cela à votre... je  
21 laisse cela à votre entière discrétion.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui, on va y aller avec la... selon les... le temps  
24 annoncé. L'AHQ-ARQ, est-ce que vous avez des  
25 questions?

1 Me STEVE CADRIN :

2 Non, pas de questions, Monsieur le Président,  
3 merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. FCEI?

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Pas de questions, Monsieur le Président. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci. Maître Neuman?

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui, merci, Monsieur le Président, nous n'avons pas  
12 de questions.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci. J'avais pas d'autre temps annoncé, donc la  
15 Régie? Ah, pardon, Énergir, oui, effectivement j'ai  
16 sauté... voyez-vous c'est moi qui est trop vite  
17 cette fois-ci.

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Non, il n'y a pas de problème, vous avez lu dans  
20 mon esprit. Il n'y a pas de questions de notre  
21 côté, Monsieur le Président.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci de m'avoir sauvé de ma bévue. Maître  
24 Cardinal?

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Il n'y a pas de questions de notre côté non plus,  
3 merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Et la formation? Ça va, Maître...? Pas de questions  
6 à gauche, Maître Rozon aurait une question.

7 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

8 Me LOUISE ROZON :

9 Q. **[50]** Bonjour aux membres du panel, Louise Rozon  
10 pour la formation. Je vous amènerais à la page 6...  
11 en fait, à la planche 6 de votre présentation. Vous  
12 nous demandez en fait de ne pas inclure le taux de  
13 rendement qui serait éventuellement décidé par la  
14 formation qui est saisie du dossier R-4156-2021.  
15 J'ai un peu de difficulté à vous suivre dans cette  
16 recommandation, considérant que c'est pas nous qui  
17 sommes saisis de la date à partir de laquelle ce  
18 nouveau taux de rendement devra ou pourra être  
19 intégré dans les dossiers... les prochains dossiers  
20 tarifaires des entreprises gazières, là, qui sont  
21 visés par ce dossier-là.

22 Écoutez, il y a peut-être quelque chose que  
23 je ne saisis pas, je crois que vous êtes  
24 intervenant également dans ce dossier-là. Vous avez  
25 peut-être une connaissance plus précise, alors

1           éclairez... éclairez mes lanternes.

2       R. Alors je vais essayer de vous répondre. Je pense

3           avoir compris votre question et votre point. Donc,

4           nous, ce qu'on recommande à la Régie c'est de ne

5           pas effectivement prendre en compte pour les tarifs

6           vingt-deux-vingt-trois (2022-2023) le taux de

7           rendement qui sera approuvé dans le dossier 4156.

8           Nous, vu l'échéancier de ce dossier-là qui... donc,

9           on aura des... des audiences jusqu'à la fin juin,

10          jusqu'au vingt-trois (23) très exactement, je pense

11          que le dernier jour d'audience est prévu pour le

12          vingt-trois (23) juin, donc on aura une décision au

13          courant de l'été ou peut-être plus tard que l'été,

14          on ne sait pas quand est-ce qu'on aura une décision

15          sur ce dossier-là. Donc, nous, notre crainte

16          principale c'est qu'on va durant l'été préparer nos

17          mémoires, préparer pour la Phase 2 du dossier,

18          avoir des tarifs, nous allons communiquer ces

19          tarifs-là à nos membres et on risque en cours de

20          route, dépendamment de la formation qui est saisie

21          du dossier R-4156, on sait pas quand est-ce qu'on

22          aura une décision, quand est-ce qu'elle va

23          intervenir et nous pensons sincèrement et

24          réellement qu'intégrer cette décision-là, modifier

25          les tarifs en cours de route n'est pas souhaitable.

1 Pour plusieurs raisons.

2 L'une des principales bien sûr comme la...  
3 ça a été présenté, c'est que nos membres  
4 industriels au Québec, les onze (11) membres de  
5 l'ACIG au Québec et d'autres industriels, mais je  
6 ne peux pas parler pour eux, mais onze (11) membres  
7 préparent leur budget à partir de juin-juillet. Ils  
8 vont commencer à préparer leur budget pour l'année  
9 deux mille vingt-trois (2023) et ils vont intégrer  
10 dans leur préparation budgétaire les chiffres qui  
11 vont nous être proposés durant la Phase 2, c'est-à-  
12 dire avril-mai. C'est sur cette base-là que les  
13 industriels travaillent.

14 Donc, ils vont établir leur budget avant la  
15 fin de l'été et il risque d'y avoir, quand même, un  
16 changement en cours de route. Ce qui n'est pas,  
17 d'abord... pour eux, ce qui n'est pas souhaitable.

18 De deux, nous avons un dossier important,  
19 qui est le dossier générique. Énergir a choisi de  
20 faire cette fois-ci un dossier du taux de rendement  
21 comme étant un dossier générique.

22 La décision de la Régie... pas l'année  
23 passée, l'année d'avant, excusez-moi, je n'ai pas  
24 la décision en tête, mais pour la cause tarifaire  
25 2021, où on avait justement discuté du taux de

1 rendement, si vous vous rappelez, on avait eu de  
2 beaux échanges.

3 La Régie avait décidé que le dossier du  
4 taux de rendement devait être adressé soit dans une  
5 tarifaire, soit dans un dossier générique. Donc,  
6 Énergir et les autres gazières ont décidé de faire  
7 ça dans un dossier générique. C'est très bien, on  
8 va avoir cette étude.

9 Mais avoir un changement, une modification  
10 en cours de route, l'ACIG n'est pas favorable à ça.  
11 On ne peut pas, d'abord, présager de la décision de  
12 la Régie, ce que va rendre la Régie, est-ce qu'elle  
13 va accepter la proposition des distributeurs ou  
14 pas, ça, on ne le sait pas encore, on y viendra.  
15 Mais leur intégration en cours de route, pour nous,  
16 ce n'est pas une méthode... ce n'est pas  
17 souhaitable. Je ne dirais pas une « méthode », mais  
18 ce n'est pas souhaitable d'avoir une intégration en  
19 cours de route.

20 En plus, si vous me permettez un  
21 commentaire additionnel, nous attaquons un dossier  
22 tarifaire sans un taux de rendement... Moi, je n'ai  
23 pas beaucoup d'expérience, d'antériorité devant  
24 vous, mais de mémoire, je n'ai jamais vu une cause  
25 tarifaire avec un taux de rendement qui est appelé

1 à changer en cours de route.

2 Dans 4076, à la phase 1, on nous a dit :  
3 « Le taux de rendement va être pour trois ans, on  
4 le gèle, on ne va pas le bouger, tant que les  
5 indicateurs... » Bon, on a eu toute une discussion  
6 là-dessus, et je vous rappelle qu'à l'époque,  
7 l'ACIG a été en soutien d'Énergir, en phase 1 du  
8 4076, pour maintenir le taux de rendement sur tout  
9 un mécanisme réglementaire.

10 Là, maintenant, on nous demande un peu,  
11 vous me passerez l'expression, pour moi c'est un  
12 peu un chèque en blanc qu'on est en train de nous  
13 demander de signer. En plus, on nous dit : « En  
14 phase 2, nous allons venir avec des simulations de  
15 comment on va intégrer ce taux de rendement. »

16 Je ne veux pas préjuger de ce qu'Énergir va  
17 nous proposer, mais approuver des tarifs pour une  
18 année, sur des bases intuitives et à des bases de  
19 simulations de « ceci peut arriver, ceci peut  
20 arriver », nous, l'ACIG, on est en opposition avec  
21 cette façon de faire, parce qu'encore une fois, on  
22 a besoin d'une stabilité des tarifs, on n'a pas  
23 besoin de tarifs mouvants comme ça en cours  
24 d'année.

25 Voilà, j'ai essayé d'être un peu... Je



1           crois que je n'ai pas été très bref, mais voilà  
2           la... la position de l'ACIG, si cela vous convient.

3           Me NICOLAS DUBÉ :

4           Q. **[51]** Maître Rozon, je me permets d'intervenir. Si  
5           vous me permettez, je vais répondre directement à  
6           votre question dans le cadre de ma plaidoirie.

7           Me LOUISE ROZON :

8           Excellent. Parfait. C'est bon, je n'aurai pas  
9           d'autres questions. Merci.

10          LE PRÉSIDENT :

11          Merci, Maître Rozon. Une question comme ça,  
12          Monsieur Sebaa, ou Monsieur Vachon, sur la page 12,  
13          le premier point, le premier petit carreau. Vous  
14          indiquez :

15                            Le fait que le mécanisme de partage  
16                            des écarts de rendement est un outil  
17                            pouvant servir à apprécier les  
18                            variations du risque d'affaires a été  
19                            souligné lors de son dernier  
20                            ajustement dans le dossier  
21                            R-4076-2018.

22          Si je me rappelle bien, vous avez questionné les  
23          témoins d'Énergir sur ce point-là. Est-ce que la  
24          réponse qu'ils vous ont fournie, les témoins,  
25          permet de maintenir cette affirmation? De soutenir

1           cette affirmation?

2           M. NAZIM SEBAA :

3           R. Totalement. La réponse de monsieur Tremblay,  
4           c'était il y a quelques minutes, donc...

5           Q. **[52]** Très bien.

6           R. ... encore en mémoire. Son interprétation, sa  
7           lecture de la décision, pour nous, n'est pas  
8           convaincante. Et je rappellerai qu'à la phase 1 et  
9           la phase 2 du R-4076, Énergir a milité pour dire  
10          qu'ils avaient besoin d'un mécanisme de partage  
11          plus généreux pour refléter le risque d'affaires  
12          qui grandissait.

13                    Donc là, il y a comme deux poids, deux  
14          mesures. Dans le 4076, ils reconnaissaient que le  
15          mécanisme de partage était... était un moyen de  
16          reconnaître le risque d'affaires. Dans le 4177,  
17          aujourd'hui, visiblement, ça ne reflète plus le  
18          risque d'affaires. Donc...

19                    La réponse qui nous a été fournie par  
20          monsieur Tremblay ne change pas notre position,  
21          nous maintenons notre position, que le mécanisme...  
22          le partage des écarts de rendement est un outil  
23          parmi les outils pour apprécier le risque  
24          d'affaires d'Énergir.

25          Q. **[53]** Et vous avez mis le doigt sur les paragraphes

1 80 et suivants, je crois, de la décision de la  
2 Régie de l'époque, qui reflétaient la position du  
3 Distributeur, si je me rappelle bien.

4 Et à votre souvenir... à mon souvenir, on  
5 a... Énergir a également présenté la décision de la  
6 Régie, l'opinion de la Régie. Et, est-ce que la  
7 Régie avait retenu... il me semble que la Régie  
8 n'avait pas retenu ce point, est-ce que je me  
9 trompe?

10 R. La Régie en elle-même, je ne pense pas, mais je...  
11 il faudra vérifier, peut-être que maître Dubé...  
12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Q. **[54]** Monsieur le Président, je vais me permettre  
14 d'interrompre mon témoin, puisqu'il s'agit d'une  
15 question d'interprétation de décisions de la  
16 Régie...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Alors, vous allez plaider...

19 Me NICOLAS DUBÉ :

20 Je vais plaider en... lors de mes représentations.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ça nous fera plaisir de vous entendre. Alors, ça  
23 complète mes questions. Est-ce que vous avez des  
24 sous-questions? Je ne vous ai pas inspiré,  
25 personne? Alors, je n'ai inspiré personne.

1                   Donc, nous allons ajourner jusqu'à... il  
2 est actuellement midi (12 h)... à treize heures  
3 (13 h)... treize heures (13 h)... oui, treize  
4 heures (13 h), nous allons reprendre avec la preuve  
5 de l'AHQ-ARQ. Alors, c'est complet. Merci, bon  
6 dîner.

7

8                   SUSPENSION

9

10                  (13 h 05)

11                  LE PRÉSIDENT :

12                  Alors nous reprenons l'audience avec la  
13 présentation de l'AHQ-ARQ, Maître Cadrin.

14

15                  PREUVE DE AHQ-ARQ

16

17                  Me STEVE CADRIN :

18                  Bonjour, Monsieur le Président. Je viens d'allumer  
19 mon micro de mon côté. Vous m'entendez bien?

20                  LE PRÉSIDENT :

21                  On vous entend très bien. C'est plus à la Régie ici  
22 que quelqu'un son micro est ouvert, je pense.

23                  Me STEVE CADRIN :

24                  Ah! Ah!

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, nous autres aussi, nous avons des péchés. Est-  
3 ce que c'est encore écho ici, Madame la Greffière?  
4 Alors nous allons vous écouter. Vous pouvez  
5 commencer, Maître Cadrin.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Deux fois plutôt qu'une, si je comprends bien, en  
8 écho. Excellent! Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Je  
9 suis accompagné de monsieur Raymond. Donc, monsieur  
10 Raymond peu être assermenté pour la présentation de  
11 la preuve de l'AHQ-ARQ aujourd'hui.

12

13 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce septième (7e)  
14 jour du mois de février, A COMPARU :

15

16 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant  
17 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,  
18 suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

19

20 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
21 solennelle, dépose et dit :

22

23 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

24 Q. [55] Monsieur Raymond, nous allons procéder  
25 maintenant à l'adoption de la preuve écrite dans le

1 dossier. Il y a deux documents pertinents : le  
2 mémoire ou la preuve en tant que telle qui est  
3 C-AHQ-ARQ-0006, de même que la présentation qui a  
4 été déposée en fin de matinée pour les fins de  
5 votre présentation aujourd'hui PowerPoint sous  
6 C-AHQ-ARQ-0010. Est-ce que ce sont des documents  
7 qui ont été préparés sous votre supervision ou par  
8 vous-même?

9 R. Oui.

10 Q. **[56]** Est-ce que vous adoptez ces documents pour  
11 tenir lieu de votre preuve écrite dans la présente  
12 instance?

13 R. Oui.

14 Q. **[57]** Je vous inviterai à commencer dès que nous  
15 aurons été en mesure d'afficher la pièce  
16 présentation C-AHQ-ARQ-0010 pour les fins de  
17 l'explication de ce jour.

18 R. J'en profite pour saluer tout le monde en attendant  
19 qu'on puisse voir la présentation à l'écran.

20

21 DISCUSSION HORS DOSSIER

22

23 Me STEVE CADRIN :

24 C'est correct.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Allons-y comme ça, allons-y comme ça.

3 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

4 R. Allons-y, là, comme vous voyez c'est assez court  
5 comme présentation alors on va y aller. Même on  
6 peut déjà aller à la deuxième planche s'il vous  
7 plaît, Madame. Alors ici tout ce qu'on fait c'est  
8 qu'on résume les recommandations de notre mémoire  
9 avec en première colonne le numéro. Donc, nous  
10 sommes d'accord avec la reconduction du mécanisme  
11 de découplage des revenus. Nous sommes d'accord  
12 avec la reconduction du mode de partage des écarts  
13 de rendement. Nous sommes aussi d'accord avec le  
14 seuil de matérialité d'un million de dollars  
15 (1 M\$). Et nous sommes d'accord avec le nouveau  
16 point de départ de la formule paramétrique proposée  
17 par Énergir.

18 Les deux points où nous avons des  
19 recommandations différentes, alors c'est le  
20 plafonnement de l'inflation des salaires où nous  
21 recommandons trois pour cent (3 %) au lieu du  
22 quatre pour cent (4 %) proposé par Énergir.

23 Au numéro 4, nos recommandations... nous  
24 recommandons un facteur X comme facteur de  
25 productivité pour la formule paramétrique. Et

1 finalement nous sommes d'accord avec les quatre  
2 mesures permanentes de lissage des tarifs.

3 Alors allons immédiatement aux deux  
4 éléments où nous avons une recommandation  
5 différente, donc la recommandation numéro 3 à la  
6 page suivante. Merci. Donc, comme on le sait,  
7 Énergir propose de plafonner à quatre pour cent  
8 (4 %) le résultat de la moyenne mobile de trente-  
9 six (36) mois, là, donc d'une partie qui couvre  
10 l'inflation des salaires. Et cette proposition ne  
11 s'appuie pas sur une méthode particulière comme  
12 Énergir l'a mentionné, là, vous avez la référence,  
13 B-0015, page 5. Et nous avons analysé cette moyenne  
14 mobile de trente-six (36) mois, ce qui apparaît  
15 dans notre mémoire à la page 9. Et ce qu'on  
16 constate c'est sauf en période de pandémie, les  
17 deux dernières années donc, la moyenne mobile de  
18 trente-six (36) mois n'a jamais dépassé deux  
19 virgule six pour cent (2,6 %) au cours des dix (10)  
20 dernières années. Ce qui fait que nous recommandons  
21 plutôt un plafond de trois pour cent (3 %).

22 Allons maintenant à la prochaine  
23 recommandation sur la productivité pour la formule  
24 paramétrique.

25 Alors dans la première boîte en haut c'est



1 effectivement la proposition d'Énergir pour un  
2 nouveau... qui est l'équation de la formule  
3 paramétrique, qui dit que le nouveau montant de  
4 dépenses d'exploitation pour une année est égal au  
5 point de départ multiplié par un plus le facteur  
6 d'inflation plus les trois quart du facteur de  
7 croissance G accent circonflexe.

8           Donc, on constate qu'il n'y a pas de  
9 facteur de productivité dans la formule  
10 d'indexation, il n'y a pas de facteur de  
11 productivité X dans la formule d'indexation. C'est  
12 seulement un facteur d'escompte de zéro virgule  
13 soixante-quinze (0,75), comme l'appelle Énergir, à  
14 la pièce B-0018, à la page 2.

15           Alors ce que nous recommandons, l'AHQ-ARQ,  
16 c'est l'introduction d'un facteur de productivité  
17 non pas dans la formule... dans le facteur de  
18 croissance, mais comme un facteur séparé dans  
19 l'équation, comme vous voyez dans la boîte du bas  
20 en jaune.

21           Alors c'est exactement la même... la même  
22 approche qu'on prise, HQT et Hydro-Québec, dans ses  
23 activités de transport et Hydro-Québec dans ses  
24 activités de distribution, électricité et qui a été  
25 approuvé par la Régie. Actuellement, bien la

1 formule de HQT est toujours en vigueur.

2 Et Énergir nous a dit qu'ils ont retenu le  
3 facteur I selon la même approche qu'Hydro-Québec.  
4 Ils ont aussi retenu le facteur de zéro virgule  
5 soixante-quinze (0,75) multiplié par le facteur de  
6 croissance d'Hydro-Québec, mais on constate qu'ils  
7 n'ont pas retenu l'approche d'un facteur de  
8 productivité.

9 Donc, notre recommandation, à la page  
10 suivante, est en deux parties. Donc, premièrement,  
11 nous recommandons à la Régie de demander à Énergir  
12 de calculer le facteur de productivité par la  
13 Méthode de Khan et de proposer une valeur pour un  
14 facteur X pour la formule paramétrique applicable  
15 aux années vingt, vingt-trois, vingt, vingt-vingt-  
16 quatre (2023-2024) et vingt, vingt-quatre, vingt,  
17 vingt-cinq (2024-2025), et ce, dans le cadre de la  
18 phase 2 du présent dossier.

19 Ce matin, les témoins d'Énergir nous ont  
20 dit qu'ils n'avaient pas fait ce calcul de la  
21 Méthode de Khan. Et si vous regardez dans notre  
22 mémoire. Il n'est pas nécessaire d'y aller, mais à  
23 la page 10, nous avons reproduit un tableau qui  
24 apparaît, donc, dans une preuve de HQT, dans le  
25 cadre d'un mécanisme de rémunération incitative.

1 Vous avez les références au mémoire.

2 Et ce tableau-là nous paraît assez simple.

3 Et je vous dirais même que si on voulait faire le  
4 même tableau pour Énergir, il y aurait sans doute  
5 moins de lignes parce qu'ici, le consultant qui  
6 avait été retenu par HQT pour faire cette analyse-  
7 là et dans le cadre de la preuve, a dû partir des  
8 dépenses d'exploitation et ajouter des choses et  
9 enlever des morceaux et en rajouter, ce qui, à  
10 notre avis, serait quand même plus simple, au  
11 niveau d'Énergir, de trouver le montant des  
12 dépenses d'exploitation qui fait l'objet de la  
13 formule paramétrique.

14 Alors, c'est vraiment, ici, un calcul  
15 vraiment très simple, qui a été, même refait par  
16 des intervenants, dans le dossier 4167, là, qui est  
17 assez simple à faire, d'après ce qu'on voit, ici,  
18 et d'après ce que nous avons compris, à l'époque.

19 Et nous sommes d'avis que, même si les  
20 ressources d'Énergir, comme on nous l'a dit ce  
21 matin, sont appliquées à d'autres choses, cette  
22 formule, à notre avis, peut se faire très  
23 rapidement, surtout pour quelqu'un qui connaît bien  
24 les chiffres d'Énergir.

25 Bon, continuons là-dessus. Alors, oui,

1           Énergir nous dit : « Non, on n'a pas fait ça. » Par  
2           contre, Énergir, à l'époque, dans le cadre du  
3           dossier 4076-2018, a analysé ce que d'autres  
4           juridictions avaient fait. Monsieur Tremblay en a  
5           parlé ce matin, on a eu une discussion avec lui.

6                        Et on voit que dans le tableau qui apparaît  
7           au dossier 4076-2018, dans la pièce B-0033, à la  
8           page 13, il y avait un facteur de croissance, à  
9           l'époque, d'un virgule trois pour cent (1,3 %) pour  
10          Énergir.

11                      Alors, on constate, aujourd'hui, que ce  
12          facteur de croissance, au cours des dernières  
13          années, est beaucoup plus bas qu'un virgule trois  
14          pour cent (1,3 %), peut-être autour de la moitié.  
15          On parle, ici, d'un facteur de croissance du nombre  
16          de clients.

17                      Alors ce qui fait que la démonstration qui  
18          avait été faite, à l'époque, mérite d'être revue,  
19          ce qu'Énergir nous a dit, ce matin, qu'elle n'avait  
20          pas fait pour le présent dossier.

21                      Alors, on pense que c'est vraiment assez  
22          simple de faire cette analyse-là et de démontrer  
23          que le facteur X, dans le fond, qu'Énergir  
24          recommande à zéro ou qu'elle recommande via le  
25          facteur de croissance, pourrait être modifié en

1           faisant ces analyses-là qui nous apparaissent,  
2           quand même, assez simples.

3                       Subsidiairement, alors, évidemment, on  
4           préfère qu'Énergir fasse l'analyse selon une  
5           méthode éprouvée. Mais si ce n'est pas le cas,  
6           bien, ce qu'on recommande, c'est de fixer un  
7           facteur d'un pour cent (1 %) pour l'application sur  
8           ces mêmes années-là, en se basant sur le fait  
9           qu'Énergir nous dit qu'elle a eu une amélioration  
10          de productivité de trois virgule un millions de  
11          dollars (3,1 M\$) au cours de la dernière année  
12          réelle. Donc, ce qui correspond à un virgule quatre  
13          pour cent (1,4 %).

14                      Bon, alors, je me répète, je pense que la  
15          Méthode de Kahn serait plus appropriée dans cette  
16          recommandation-là, pour obtenir une meilleure  
17          valeur pour le facteur X. Ceci termine et merci  
18          beaucoup.

19          Me STEVE CADRIN :

20          Alors, il n'y a pas de question complémentaire. Le  
21          témoin est disponible pour les questions.

22          LE PRÉSIDENT :

23          Merci beaucoup, Monsieur Raymond. Maintenant,  
24          l'ACIG, est-ce que vous avez des questions pour  
25          l'AHQ-ARQ?

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Je n'ai pas de questions, Monsieur le président,  
3 merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Turmel, FCEI, contre-interrogatoire?

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Bonjour. Je n'ai pas de questions pour l'ACIG.

8 Pour...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 ... pardon, AHQ-ARQ, pardon.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maître Neuman, SÉ-AQLPA?

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Est-ce qu'on me voit?

17 LE PRÉSIDENT :

18 Non, mais...

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui... Ah, O.K. On me voit maintenant, je pense?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Non.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 On ne me voit pas...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce que vous avez... est-ce que vous avez des  
3 questions?

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Mais je n'ai pas de questions, de toute façon, ça  
6 fait que même...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Ah!

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 ... si vous ne me voyez pas, ça ne change rien.

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est ce que je me disais. Merci, Maître Neuman.

13 Énergir, Maître Locas?

14 Me VINCENT LOCAS :

15 Oui, Monsieur le Président, je vais briser la...  
16 comme je disais ce matin, la « vibe » de pas de  
17 questions. Je vais en avoir une seule... Est-ce que  
18 vous me voyez bien? Vous m'entendez bien?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Très bien.

21 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS :

22 Q. [58] Parfait. Juste une question pour vous,  
23 Monsieur Raymond. Tout d'abord, bonjour. Je vous  
24 amènerais à la diapositive numéro 4 de votre  
25 présentation. En fait, c'est juste pour avoir le

1 support visuel, là.

2 Bien, en fait, c'est lorsque vous  
3 mentionnez, là, l'introduction du facteur X chez  
4 Hydro-Québec Transport et chez Hydro-Québec  
5 Distribution. Une question pour vous :  
6 l'introduction du facteur X chez Hydro-Québec,  
7 c'était dans le cadre d'un mécanisme incitatif ou  
8 non?

9 R. C'était dans le cadre de la mesure de  
10 rémunération... d'un mécanisme de rémunération  
11 incitative, oui. Mais la Régie, au lieu... à  
12 l'époque, au lieu de faire une analyse très  
13 détaillée des comparatifs, a utilisé ce qui était  
14 appelé à l'époque la « méthode du jugement », avec  
15 la Méthode de Kahn.

16 Q. [59] Parfait. Bien, ça répond à ma question.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci.

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Je n'aurai pas d'autres questions, Monsieur le  
21 Président.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Et je crois qu'il n'y en a pas de la Régie. Maître  
24 Cardinal?

25



1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Non, il n'y aura pas de questions. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Monsieur Dupont, et Madame Rozon... Maître Rozon?

5 Maître Rozon a une question.

6 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

7 Me LOUISE ROZON :

8 Q. **[60]** Bonjour... oui, c'est ça, au membre du panel.

9 J'ai une question. À la page 3 de votre  
10 présentation, bon, on comprend que l'AHQ-ARQ  
11 recommande un plafond de trois pour cent (3 %) en  
12 ce qui a trait aux salaires. Est-ce que c'est exact  
13 de dire qu'en tenant compte du facteur d'escompte  
14 qui est à zéro virgule soixante-quinze pour cent  
15 (0,75 %), on se retrouve avec un plafond qui est  
16 plus près de deux pour cent (2 %) ?

17 R. Oui... si on enlève le... Bien, ce n'est pas le  
18 facteur... c'est-à-dire... Le facteur d'escompte  
19 s'applique... Le soixante-quinze pour cent (75 %),  
20 le facteur d'escompte, s'applique au facteur de  
21 croissance. Je pense que vous faites ici référence  
22 à l'autre facteur de soixante-quinze pour cent  
23 (75 %) qui, si on va voir dans B-0008...

24 Q. **[61]** Oui, excusez, oui c'est vrai.

25 R. Vous comprenez ce que je veux dire?

1 Q. **[62]** Oui, oui, oui.

2 R. Alors, si on applique l'autre... cet autre  
3 soixante-quinze pour cent (75 %) là, effectivement,  
4 on descend à deux virgule vingt-cinq (2,25), là, si  
5 mes calculs sont bons. Mais juste être clair qu'il  
6 y a deux soixante-quinze pour cent (75 %), là.

7 Q. **[63]** Et avec un plafond à ce niveau-là, considérant  
8 la moyenne mobile de trente-six (36) mois, selon  
9 les données que vous mentionnez, vous considérez  
10 que c'est... que c'est juste et raisonnable?

11 R. Bien, ce qu'il faut bien comprendre, là, c'est  
12 qu'il y a... je cherche ma..., là.

13 Alors, ce qu'il faut bien comprendre, là,  
14 c'est que... je ne veux pas me tromper dans les  
15 termes... c'est que ce soixante-quinze pour cent  
16 (75 %) là, qui est multiplié par la croissance d'un  
17 indice reflétant l'évolution des salaires, c'est de  
18 ça dont on parle, à ce soixante-quinze pour cent  
19 (75 %) là qui serait à deux point vingt-cinq (2.25)  
20 au maximum, s'ajoute l'autre partie qui est un  
21 vingt-cinq pour cent (25 %). O.K.? Vingt-cinq pour  
22 cent (25 %) de l'indice des prix à la consommation.

23 Alors, si on plafonne à trois pour cent  
24 (3 %) la partie « croissance de l'indice reflétant  
25 l'évolution des salaires », on plafonne ça à deux

1 virgule vingt-cinq (2,25), mais s'ajoute un autre  
2 vingt-cinq pour cent (25 %) de l'IPC.

3 Alors, si l'IPC est à quatre pour cent  
4 (4 %), par exemple, s'ajoute un point, là, alors on  
5 monte à trois virgule vingt-cinq (3,25). Juste pour  
6 être clair, que le deux point vingt-cinq (2.25)  
7 n'est pas le facteur d'inflation pondéré résultant,  
8 mais seulement une partie de ce facteur... de cet  
9 indice d'inflation pondéré. Pour qu'on comprenne  
10 bien, là. Alors...

11 Q. **[64]** Oui. Parfait. Merci pour la précision.

12 R. Ce serait plus que deux virgule vingt-cinq (2,25).

13 Q. **[65]** O.K. C'est bon. Peut-être une dernière  
14 question en lien avec la question qui a été posée  
15 par Énergir. Vous faites référence au facteur de  
16 productivité qui a été reconnu par la Régie dans  
17 les dossiers où la Régie avait à élaborer un  
18 mécanisme de réglementation incitative. Est-ce que  
19 ce n'est pas un contexte qui est complètement  
20 différent que celui dans lequel on est  
21 actuellement?

22 R. Bien, c'est un contexte différent, mais ça n'exclut  
23 le besoin de se poser la question sur un facteur de  
24 productivité. Comme vous l'avez fait, vous, étant  
25 la Régie, dans le cadre du dossier 4076-2018 et

1 dans le cadre de la décision D-2019-028 dont maître  
2 Cadrin a lu des extraits ce matin. Alors, si vous  
3 allez à la pièce que je vous ai mentionnée tantôt,  
4 4076-2018, P-33, vous verrez que Énergir a  
5 implicitement calculé un facteur de productivité en  
6 comparant avec des facteurs X de quelques autres  
7 juridictions gazières. Alors, peu importe qu'on  
8 soit dans un MRI ou non, la question de  
9 productivité peut très bien se poser selon nous.

10 Q. [66] Parfait. Merci beaucoup. Je n'aurai pas  
11 d'autres questions.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Maître Rozon. Donc également je n'ai pas  
14 d'autres questions. Ça complète de votre côté,  
15 Maître Cadrin?

16 Me STEVE CADRIN :

17 Pas d'autres questions moi non plus, Monsieur le  
18 Président. Ça complète.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci bien, Monsieur Raymond. Vous êtes libéré.  
21 J'avais oublié ce midi de libérer les témoins  
22 précédents. Alors, considérez-vous comme étant  
23 libérés. Merci bien, Maître Cadrin. Nous allons  
24 procéder maintenant avec la preuve de la FCEI, et  
25 maître Turmel.

1 PREUVE DE LA FCEI

2

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour à tous. Bon  
5 après-midi. Normalement, vous devriez voir  
6 apparaître monsieur Gosselin très bientôt. Nous  
7 avons déposé la présentation de monsieur Gosselin  
8 il y a quelques minutes sur le SDÉ. Si vous ne  
9 l'avez pas, je peux prendre une minute pour que je  
10 l'envoie directement à madame la greffière.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui, si vous pouvez faire ça, parce que je ne le  
13 trouve pas actuellement.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Parfait. Excusez-moi! Je vais reprendre l'adresse  
16 directe de madame la greffière.

17

18 SUSPENSION

19

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Normalement, Madame la Greffière, madame St-Cyr  
22 devrait l'avoir et le greffe également.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Non, il n'est toujours pas rentré. Lorsqu'il  
25 arrivera, on vous fera signe. Mais vous pouvez

1 débiter.

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Parfait. Alors, si monsieur Gosselin peut  
4 apparaître à l'écran. Nous sommes prêts.

5

6 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce septième (7e)  
7 jour du mois de février, A COMPARU :

8

9 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place  
10 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

11

12 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
13 solennelle, dépose et dit :

14

15 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

16 Q. **[67]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Monsieur Gosselin,  
17 dans le présent dossier, je comprends que vous avez  
18 participé à la préparation ou préparé la preuve de  
19 la FCEI qui a été déposée sous la cote C-FCEI-0006?

20 R. Oui.

21 Q. **[68]** De même que la présentation que vous allez  
22 présenter sous la pièce C-FCEI-0007, c'est exact?

23 R. C'est exact.

24 Q. **[69]** Et que le tout représente la position de la  
25 FCEI?

1 R. Oui.

2 Q. [70] Et que vous adoptez ces pièces pour valoir  
3 comme votre témoignage écrit en l'instance?

4 R. Oui, tout à fait.

5 Q. [71] D'accord. Alors, je peux vous laisser  
6 commencer si vous voulez bien, en espérant que la  
7 présentation apparaisse.

8 R. D'accord. Comme on n'a pas la présentation pour  
9 l'instant... Bien, d'abord, bonjour, Monsieur le  
10 Président, bonjour Madame et Monsieur les  
11 régisseurs.

12 Comme on a pas la présentation pour  
13 l'instant, je vais commencer peut-être par les  
14 éléments qui... pour lesquels elle est moins  
15 importante.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Aimeriez-vous qu'on affiche votre preuve?

18 R. Non, je vous remercie.

19 Q. [72] Ça va.

20 R. Peut-être éventuellement, si on est rendu plus loin  
21 et que ça pourrait devenir utile mais pour  
22 l'instant je vais plutôt m'appuyer sur la  
23 présentation d'Énergir de ce matin, parce qu'en  
24 fait, je ne vais pas vous redire aujourd'hui ce qui  
25 est dans notre preuve. Essentiellement là et

1 d'ailleurs c'est un petit peu pourquoi la  
2 présentation est entrée à la toute dernière minute,  
3 et je m'en excuse, c'est parce qu'essentiellement  
4 c'est pour réagir à ce qu'Énergir nous a présenté  
5 ce matin.

6 Alors si je vais à la page 6 de la  
7 présentation qu'Énergir a faite ce matin. Ce qu'on  
8 voit, au fond, c'est qu'Énergir nous présente des  
9 comparaisons entre les différentes propositions qui  
10 sont au dossier. Et il compare tout à la méthode  
11 actuelle.

12 Mais je pense que c'est important, pour  
13 commencer, de remettre les choses en perspective  
14 puis de constater que la méthode actuelle,  
15 l'application de la méthode actuelle ne serait pas  
16 une méthode adéquate pour établir les charges et  
17 donc, ce n'est pas un point de comparaison, un  
18 point de référence adéquat, pour deux raisons  
19 principales.

20 D'une part, la méthode actuelle inclut dans  
21 son point de départ une marge de manoeuvre assez  
22 importante qui a été dégagée, donc, un trop-perçu  
23 aux charges d'exploitation et qui a été réalisé  
24 donc trois point un millions (3.1 M) comme nous le  
25 disait ce matin Énergir et qui a été réalisé dans



1 un contexte où il y a eu des variations de charge  
2 importantes qui ont été mises de l'avant par  
3 Énergir dans sa preuve et qu'on a demandé de  
4 quantifier et qui, globalement, représente, là, un  
5 écart, des charges défavorables de un point quatre  
6 million (1.4 M). Plus l'effet de la cybersécurité,  
7 là, qui est confidentiel, mais que vous pouvez  
8 trouver facilement dans la preuve. Donc, au total,  
9 ça représente quatre point cinq millions (4.5 M)  
10 plus l'effet de la cybersécurité.

11 Donc, déjà dans le montant qui est prévu  
12 avec la méthode actuelle, si on continuait  
13 simplement d'appliquer à la méthode actuelle, le  
14 point de départ serait inadéquat.

15 Puis l'autre, l'autre élément, c'est qu'en  
16 fait, le point de départ, basé sur le... Ah, bon,  
17 voilà, je vous remercie, donc, on peut aller peut-  
18 être à la page 2.

19 Le point de départ, tel qu'établi par la  
20 méthode actuelle, reposerait sur des mesures  
21 d'inflation puis une mesure d'inflation, entre  
22 autres, pour deux mille vingt-deux mille vingt et  
23 un (2020-2021) qui est... pas deux mille vingt-deux  
24 mille vingt et un (2020-2021) mais pour deux mille  
25 vingt et un-deux mille vingt-deux (2021-2022) qui

1 est biaisé.

2 Et donc, ce qu'on a fait plutôt, ici, c'est  
3 que j'ai préparé un petit tableau qui compare les  
4 propositions directement entre elles plutôt que de  
5 tout comparer avec la méthode actuelle.

6 Et ce qu'on observe, dans le fond, c'est  
7 que les écarts entre la proposition d'Énergir puis  
8 celle de la FCEI, c'est trois point deux millions  
9 (3.2 M) au niveau du point de départ, auxquels  
10 s'ajoutent à peu près deux millions (2 M) par an.

11 Alors, pourquoi il y a un écart de trois  
12 point deux millions (3.2 M) au point de départ?  
13 Bien, essentiellement, c'est... ça reflète l'impact  
14 de l'inflation des salaires et le facteur  
15 d'escompte différent que l'on propose dans le  
16 présent dossier, par rapport à ce qui avait été  
17 intégré au dossier tarifaire, à l'époque, qui était  
18 basé sur l'indice d'inflation dont dans le dossier  
19 4151 qui était basé sur l'inflation, telle qu'elle  
20 avait été approuvée au départ de la période  
21 d'allégement qui s'est terminée l'année dernière ou  
22 qui se termine à l'année tarifaire deux mille vingt  
23 et un-deux mille vingt-deux (2021-2022) et qui,  
24 donc, qui intégrait... je m'excuse, j'ai perdu un  
25 petit peu le fil, donc, qui intégrait cette

1 inflation-là, puis qui intégrait aussi donc le  
2 facteur d'escompte qui est différent de ce que l'on  
3 propose. Donc, c'est les deux principales raisons.

4           Présentement, je pense qu'il n'y a personne  
5 qui nie dans le présent dossier que l'inflation,  
6 telle qu'elle a été appliquée à 4151 est affectée  
7 par une distorsion et est biaisée et je pense, même  
8 les témoins d'Énergir l'ont reconnu ce matin.

9           La raison pour laquelle la Régie a retenu  
10 malgré tout cette inflation-là dans le dossier 4151  
11 ce n'est pas nécessairement parce qu'elle pensait  
12 que c'était une bonne mesure, mais ce qu'elle dit  
13 dans sa décision c'est plutôt que c'est la méthode  
14 qui a été approuvée et je vais continuer à  
15 l'appliquer et ce serait pas équitable de changer  
16 la méthode en cours de route. Je paraphrase un peu  
17 la décision, mais c'est l'essence de ce qui a été  
18 dit, mais la Régie n'a jamais dit qu'elle...  
19 qu'elle considérait que cette... cette inflation-là  
20 était... reflétait bien la croissance des salaires  
21 d'Énergir.

22           Et pour les années suivantes, bien c'est un  
23 peu les mêmes... les mêmes facteurs qui font en  
24 sorte que les dépenses croissent plus vite dans la  
25 proposition d'Énergir que dans celle de la FCEI,

1           alors le facteur d'escompte est à soixante-quinze  
2           pour cent (75 %) au lieu d'être à vingt-cinq pour  
3           cent (25 %), ce qui explique environ un million  
4           (1 M) par année. Et l'inflation des salaires est  
5           à... est à quatre pour cent (4 %) parce qu'elle est  
6           plafonnée par le... par la proposition d'Énergir.  
7           Mais ce plafond-là reste sensiblement plus élevé  
8           que ce que le... la FCEI recommande pour  
9           l'inflation.

10                   Le point de départ que l'on... que l'on  
11           propose, il est cohérent avec ce que vous allez  
12           décider. Peut-être que vous ne retiendrez pas nos  
13           recommandations par rapport à l'inflation ou au  
14           facteur d'escompte ou peut-être même les deux, mais  
15           notre proposition c'est d'appliquer pour  
16           l'établissement du point de départ les mêmes  
17           paramètres que vous aurez choisis pour les années  
18           futures.

19                   Donc ça, je pense que c'est très important,  
20           ce serait... ce serait à mon sens difficile de  
21           justifier d'accepter, par exemple, que l'inflation  
22           devrait être celle que l'on propose, mais que pour  
23           l'établissement du point de départ on devrait  
24           choisir une inflation différente ou baser le point  
25           de départ sur une inflation différente. Donc, je

1 pense que c'est important qu'il y ait une cohérence  
2 entre ce qui est fait pour l'établissement du point  
3 de départ puis ce qui va être fait de façon  
4 prospective.

5 Maintenant à la diapositive suivante je  
6 passe à un autre point, là, qui a été discuté ce  
7 matin par Énergir, puis c'est la question de  
8 l'inflation des salaires je pense qui est un point  
9 très important dans le... dans le présent dossier.

10 J'ai reproduit ici, bon, c'est petit et je  
11 voulais quand même reproduire un graphique qu'on a  
12 dans notre preuve, qui... qui démontre à mon sens  
13 de manière très éloquente comment l'indice  
14 d'inflation qui est utilisé présentement n'est plus  
15 adéquat dans le contexte de la pandémie actuelle.

16 C'était un indice d'inflation qui  
17 fonctionnait bien par le passé parce qu'on avait  
18 une composition de la force de travail qui était  
19 relativement stable. Mais avec la pandémie est venu  
20 un changement important dans la composition de la  
21 force de travail, qui a mis au jour, si vous  
22 voulez, la lacune importante de cet indicateur-là,  
23 qui est qu'elle ne s'intéresse pas à un panier fixe  
24 d'emploi, mais elle s'intéresse à l'ensemble des  
25 emplois.

1                   Ce qui fait en sorte - et puis je vous  
2 réfère à ma preuve là-dessus - ce qui fait en sorte  
3 qu'avec l'arrivée de la pandémie, quand beaucoup  
4 d'employés à plus faible salaire ont dû quitter la  
5 force de travail, bien l'indicateur a montré une  
6 hausse de la rémunération moyenne. Ce qui était  
7 exact, il y avait effectivement une hausse de la  
8 rémunération moyenne, mais c'était pas parce que  
9 les salaires augmentaient ou pas seulement parce  
10 que les salaires augmentaient. C'était parce que  
11 tous les gens ou en tout cas beaucoup de gens qui  
12 avaient des salaires plus faibles étaient exclus du  
13 groupe analysé.

14                   Donc, je ne pense pas que c'est ce que l'on  
15 recherche avec l'indice d'inflation des salaires,  
16 qui est dans la formule paramétrique. Et ce biais-  
17 là qui est produit par cette... la mesure  
18 d'inflation qui est basée sur l'indicateur actuel,  
19 ce biais-là, d'abord, il n'est pas corrigé par le  
20 plafond de quatre pour cent (4 %) que propose  
21 Énergir. Puis je pourrai vous le démontrer un peu  
22 plus loin.

23                   Mais surtout, il va persister dans le temps  
24 parce que quand on fixe l'inflation dans la  
25 formule, bien, on utilise une moyenne de trente-six

1 (36) mois. Alors, les variations de l'indice qu'on  
2 a observées à partir d'avril deux mille vingt  
3 (2020), puis là, je vous réfère à notre preuve, au  
4 tableau 1, où on peut voir qu'en avril deux mille  
5 vingt (2020), notamment, on a observé une  
6 augmentation de l'indice de douze pour cent (12 %),  
7 dix pour cent (10 %), neuf et demi (9,5), neuf et  
8 demi pour cent (9,5 %) pour les deux mois suivants,  
9 donc juin et juillet. Donc, beaucoup de hausses  
10 consécutives très élevées de la variation annuelle  
11 de l'indicateur. Bien, ces données-là vont rester  
12 dans la moyenne trente-six (36) mois que la méthode  
13 implique, pour les trois prochaines années.

14 Alors, si on continue avec l'indicateur  
15 actuel et le plafond à quatre pour cent (4 %),  
16 bien, on va être au plafond, presque à coup sûr, là,  
17 pour au moins le dossier tarifaire actuel et le  
18 prochain, et je pense, le suivant, aussi, fort  
19 probablement. Alors, de toute évidence, puis ce  
20 n'est pas une méthode très souhaitable pour fixer  
21 l'inflation des salaires dans la formule.

22 Alors, l'importance de mesurer un panier  
23 d'emplois fixes, elle est primordiale. Et,  
24 d'ailleurs, ce n'est pas pour rien que quand on  
25 regarde l'autre composante d'inflation qui est

1 utilisée par la Régie pour la fixation de  
2 l'inflation dans la formule paramétrique, bien, on  
3 a pris l'IPC Québec, qui est un indice basé sur un  
4 panier fixe de biens.

5           Donc, d'une période à l'autre, ce seront  
6 les mêmes biens qu'on regarde puis on regarde  
7 comment leurs prix ont évolué. On ne regarde pas un  
8 panier de biens où tout à coup les biens qui sont  
9 pas chers disparaissent ou apparaissent. Et on  
10 risque de se ramasser avec des variations qui ne  
11 sont pas représentatives de l'augmentation des  
12 prix.

13           Alors, c'est la même chose. Si on veut  
14 vraiment mesurer la croissance des salaires et non  
15 pas un effet de composition dans l'emploi, c'est  
16 primordial d'avoir un panier d'emplois qui est  
17 fixe. Et c'est ce que l'indice que l'on propose  
18 est.

19           Maintenant, Énergir a dit : « Bien, vous ne  
20 devriez pas adopter la recommandation de la FCEI  
21 parce que les mesures de ces indicateurs-là sont  
22 moins fiables. Donc, les observations, les données  
23 de l'indicateur sont moins fiables. Ils ont des  
24 moins bonnes cotes données par Statistique  
25 Canada. »



1 C'est vrai. C'est vrai qu'effectivement, il  
2 y a certaines données que Statistique Canada, a la  
3 même mention que c'est des données qu'il faut  
4 utiliser avec une certaine prudence. Utiliser avec  
5 prudence, ça ne veut pas dire nécessairement ne pas  
6 utiliser.

7 Statistique Canada ne publie pas n'importe  
8 quoi. Je pense qu'ils sont quand même consciencieux  
9 de s'assurer que quand ils publient une donnée, ce  
10 n'est pas une donnée qui n'a aucune signification.

11 Et, d'ailleurs, ça arrive à Statistique  
12 Canada. Il y a certaines données qu'ils ne publient  
13 pas parce qu'ils les jugent pas suffisamment  
14 fiables pour être publiées. Mais ces données-là,  
15 ils les publient.

16 Mais ce qui est le plus important que ça,  
17 je vous dirais, et c'est la dernière phrase de  
18 cette diapositive-là. Il vaut beaucoup mieux  
19 mesurer la bonne chose, à partir de données un peu  
20 moins robustes, que de mesurer la mauvaise chose à  
21 partir de données plus robustes.

22 Et c'est le problème avec ce qui est  
23 proposé par Énergir. C'est qu'on mesure la mauvaise  
24 chose. On ne mesure pas la croissance des salaires.  
25 On mesure un amalgame, comme je vous le disais, de

1 la croissance des salaires et des changements dans  
2 la composition de la force de travail.

3 Et sur la question de la robustesse qui est  
4 donnée, je trouvais important, puis c'est la  
5 dernière diapositive, j'ai terminé avec ça, je  
6 trouvais important de vous présenter ces données-là  
7 pour qu'on puisse bien voir de quoi on parle quand  
8 on dit, là, que les données sont classées « E » par  
9 Statistique Canada. Pour qu'on puisse vraiment  
10 voir, là, est-ce que ce sont des données qui sont  
11 si peu fiables que ça.

12 Donc, ici, j'ai... Vous voyez dans le  
13 tableau de droite, là, on a mis en gris les données  
14 qui sont classées... qui étaient classées soit  
15 « D » ou « E » pour pouvoir les repérer plus  
16 facilement. Ici, il n'y avait pas de données  
17 classées « D », donc ce sont toutes des données  
18 classées « E ».

19 Et ce que vous pouvez voir, je pense, de  
20 manière très évidente, c'est que ce ne sont pas des  
21 données qui sortent de la tendance de la série, là.  
22 De toute évidence, ce sont des données qui  
23 s'inscrivent de façon cohérente dans le reste des  
24 données.

25 Comme, par exemple, si je regarde le mois

1 de novembre deux mille dix-neuf (2019), bien, la  
2 donnée, c'est cent cinquante-sept virgule... je  
3 m'excuse, c'est un peu petit, je pense que c'est  
4 virgule huit... Merci, Madame la Greffière. Et  
5 donc, c'est un peu plus bas que la donnée de... du  
6 mois précédent. Mais ce n'est pas... ce n'est pas  
7 incohérent avec ce qu'on peut observer pour  
8 d'autres données qui sont classées... qui ont une  
9 cote de « A », par exemple.

10 Si je regarde les deux premières lignes du  
11 tableau, vous allez observer une variation qui est,  
12 sauf erreur, là, plus importante entre les données  
13 que la variation que vous observez entre la donnée  
14 de novembre et... d'octobre et novembre deux mille  
15 dix-neuf (2019).

16 Ensuite, vous avez une augmentation qui  
17 est, elle... on ramène la donnée, par exemple, en  
18 décembre deux mille dix-neuf (2019), à cent  
19 soixante et un point six (161.6), qui est la même  
20 en décembre deux mille un (2001), et qui est très  
21 cohérente avec la donnée qui est classée « C » de  
22 février deux mille... deux mille vingt (2020).

23 Donc, on pourrait passer à travers toutes  
24 ces données grisées là une par une, là, mais si  
25 vous le faites, vous allez voir qu'il n'y a pas,

1 là, de données qui, tout à coup, est dix pour cent  
2 (10 %), quinze pour cent (15 %) à l'extérieur de la  
3 tendance, comme on peut observer pour les  
4 données... les sauts qu'on a observés, là, au début  
5 de la pandémie avec l'autre indicateur.

6 Et ce que j'ai présenté ici... Dans notre  
7 mémoire, on avait mentionné qu'on avait fait une  
8 analyse de sensibilité en faisant varier d'un pour  
9 cent (1 %) les données qui étaient... qui avaient  
10 une cote de « E », pour voir comment ça affectait  
11 l'indice d'inflation.

12 Alors, ici, je suis allé un petit peu plus  
13 loin, j'ai augmenté toutes les données qui avaient  
14 une cote de « E », je les ai augmentées de deux  
15 pour cent (2 %). Et ce que vous allez observer dans  
16 cette colonne-là, c'est que toutes ces données-là  
17 se retrouvent à être plus élevées, aussi bien que  
18 la donnée qui les précède, que la donnée qui les  
19 suit. Donc, par exemple, si je prends la période de  
20 novembre deux mille dix-neuf (2019) à janvier deux  
21 mille vingt (2020), bien ces trois données-là sont  
22 plus élevées que la donnée de... d'octobre deux  
23 mille dix-neuf (2019), et que la donnée de février  
24 deux mille vingt (2020).

25 Donc, si ces données-là on pense qu'elles

1 sont inexactes, c'est difficile, je pense, de  
2 prétendre qu'elles sous-évaluent ce que devraient  
3 être les vraies données.

4 Et même avec ces données-là qui sont  
5 élevées, toutes élevées, là, par rapport aux  
6 données jugées plus fiables, bien, le taux  
7 d'inflation qu'on observe, c'est trois virgule  
8 quarante-trois pour cent (3,43 %). Donc, on est que  
9 très peu au-dessus de l'inflation sur les données  
10 brutes, mais on est très loin du seuil de quatre  
11 pour cent (4 %) qui est proposé par Énergir.

12 Je voulais aussi mentionner que le fait que  
13 les données soient un peu moins robustes n'implique  
14 pas qu'elles sont biaisées. Donc, oui, il peut y  
15 avoir un petit peu plus d'incertitude sur la  
16 donnée, mais cette incertitude-là peut jouer dans  
17 les deux sens. Donc, elle peut favoriser Énergir  
18 comme elle peut lui nuire.

19 Alors, dans la mesure où il y a plusieurs  
20 données comme ça qui ont cette cote-là, il n'y a  
21 pas de raison de penser que globalement, l'effet va  
22 aller plus dans un sens que dans un autre, et  
23 évidemment, sans oublier le fait qu'ici, on a sept  
24 données qui ont une cote de E et ça, c'est basé,  
25 là, sur les données les plus récentes, donc,

1 évidemment, il vaut comprendre que, au fur et à  
2 mesure que le temps s'écoule, Statistique Canada  
3 corrige ces données-là.

4           Donc, par exemple, si vous voyez ici  
5 juillet deux mille dix-neuf (2019) en montant,  
6 c'est toutes des cotes de A, bien si vous alliez  
7 plus haut dans le temps puis, là, si on remontait  
8 plus dans le temps, ça serait à toutes fins utiles,  
9 tous des cotes de A aussi que vous observeriez,  
10 parce que Statistique Canada apporte des  
11 améliorations, là, à ses données, à chaque  
12 itération, quand, par exemple, il y a des nouvelles  
13 données qui deviennent disponibles, d'entreprises  
14 qui ont répondu peut-être tardivement à des  
15 sondages ou des choses comme ça.

16           Et donc, la portion de données qui est...  
17 qui a les cotes de E, elle reste relativement  
18 petite, je vous dirais, par rapport au trente-six  
19 (36) mois de données qui constituent la moyenne  
20 mobile.

21           Donc, on calcule l'inflation sur à partir  
22 de trente-six (36) variations, douze (12) mois, et  
23 de ces trente-six (36)-là, il y en a, dans cet  
24 exemple-là, par exemple, il y en a sept (7) qui  
25 auraient une cote de E mais toutes les autres ont

1 des cotes qui sont de A à C, là, donc,  
2 d'excellentes à bonnes, si je ne m'abuse.

3           Donc, c'est vrai, pour conclure sur ça, et  
4 c'est vrai que certaines données ont des cotes de  
5 E, comme nous on l'a mentionné nous-même dans notre  
6 preuve, comme Énergir l'a rappelé, mais je pense  
7 que c'est faux de prétendre que ça invalide  
8 l'utilisation de cet indicateur-là. Au contraire je  
9 pense que c'est un indicateur qui produit une  
10 mesure qui est plus stable et beaucoup plus fiable  
11 que ce que produit l'indicateur qu'on utilise  
12 actuellement, étant donné le contexte de la  
13 pandémie.

14           Et l'utilisation de cet indicateur-là  
15 permet aussi d'éviter l'imposition d'un  
16 plafonnement qui est, je dirais, somme toute,  
17 arbitraire.

18           Alors, peut-être, là, qu'en termes de  
19 plafonnement, vous avez deux propositions au  
20 dossier, là. Je ne vois pas beaucoup d'arguments  
21 pour en retenir... Disons, l'un autant que l'autre  
22 me semblent grevés d'un certain arbitraire ou en  
23 tout cas, d'un arbitraire certain.

24           Donc, je pense que ce qu'on vous propose,  
25 c'est raisonnable, ça représente la réalité, ça

1 représente ce que l'on souhaite mesurer qui est la  
2 croissance réelle des salaires dans l'économie.

3 Et c'est une mesure qui est tout à fait  
4 équitable, dans le contexte actuel, indépendamment  
5 des effets que l'on peut, que ça peut avoir sur le  
6 résultat final du budget qui est accordé à Énergir.

7 Énergir vous dit : oui, mais l'ensemble des  
8 recommandations de la FCEI, ça fait que moi, je  
9 vais avoir, au bout de quelques années, dix  
10 millions (10 M) de moins de budget. C'est vrai,  
11 sauf que moi, ce que je vous dirais, c'est que :  
12 lequel de ces deux budgets-là est le plus adéquat.  
13 Mais je pense que la question se pose tout à fait  
14 dans l'autre sens, là. Si vous adoptez un  
15 indicateur d'inflation qui est biaisé, fortement  
16 biaisé à la hausse, bien c'est un budget trop élevé  
17 auquel Énergir va avoir droit pour les trois  
18 prochaines années.

19 Alors, je vous remercie de votre attention.  
20 Je suis prêt à répondre aux questions.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, monsieur Gosselin.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Merci, Monsieur Gosselin. Alors, Monsieur le  
25 président, monsieur Gosselin est prêt à être



1           contre-interrogé.

2           LE PRÉSIDENT :

3           Merci. Alors, des questions de la part de l'ACIG?

4           Me NICOLAS DUBÉ :

5           Je n'ai pas de questions, Monsieur le président,  
6           merci.

7           LE PRÉSIDENT :

8           Merci. AHQ-ARQ? Maître Cadrin? Maître Neuman,  
9           SÉ-AQLPA?

10          Me DOMINIQUE NEUMAN :

11          Oui. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA. Je n'ai pas de  
12          questions non plus, Monsieur le Président.

13          LE PRÉSIDENT :

14          Merci, Maître Neuman. Maître Cadrin, je vais vous  
15          réessayer une nouvelle fois. Pas de questions.  
16          Énergir?

17          Me VINCENT LOCAS :

18          Oui, Monsieur le Président, est-ce que vous me  
19          permettez d'avoir quelques minutes pour que je  
20          puisse parler avec le représentant de ma cliente...

21          LE PRÉSIDENT :

22          Oui.

23          Me VINCENT LOCAS :

24          ... faire un peu le ménage dans tout ça?

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Quand vous dites « quelques minutes », c'est cinq,  
3 six, sept, huit, neuf, dix?

4 Me VINCENT LOCAS :

5 Ah, ça ne devrait pas être bien plus que cinq  
6 minutes. Je sais que vous devez penser à la pause  
7 en ce moment, c'est ça?

8 LE PRÉSIDENT :

9 Non, pas du tout. C'est pour savoir quelle  
10 directive que nous donnons à...

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Ah, cinq minutes ça devrait être suffisant.

13 LE PRÉSIDENT :

14 On va ajourner cinq minutes. Dix minutes. J'ai eu  
15 de la pression à ma droite. Alors c'est dix  
16 minutes.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 On revient donc à deux heures et dix (2 h 10)?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Et dix, exact.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 LE PRÉSIDENT :

25 Bonjour. Maître Locas, la parole est à vous.

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Oui, Monsieur le Président, j'aurai quelques  
3 questions pour le témoin.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui. On va attendre le témoin, monsieur Gosselin  
6 ainsi que maître Turmel. Eh voilà! Alors, vous  
7 pouvez y aller, Maître Locas.

8 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS :

9 Merci beaucoup.

10 Q. **[73]** Bonjour, Monsieur Gosselin. En fait, je vais  
11 avoir deux petites questions pour vous.  
12 Premièrement, je vais vous amener dans votre  
13 présentation PowerPoint à la page 2, la diapositive  
14 numéro 2, pardon. Je ne sais pas si on est obligé  
15 de l'afficher, mais du moment que vous l'avez  
16 devant vous.

17 R. Je l'ai.

18 Q. **[74]** Juste peut-être une question de correction et  
19 juste m'assurer voir si j'ai fait un bon calcul. Je  
20 suis devenu avocat parce que les mathématiques, ce  
21 n'était pas nécessairement mon fort. Mais je vais  
22 juste m'en assurer. À la ligne deux mille quatre,  
23 vingt vingt-cinq (2024-4025) dans la colonne  
24 « écart », si on fait deux cent trente-sept (237)  
25 moins deux cent vingt-sept point six (227,6), on

1 arrive bien à neuf point quatre (9,4) plutôt que  
2 huit point quatre (8,4)?

3 R. Oui, oui, tout à fait. Tout à fait. Puis l'écart de  
4 deux point deux (2,2), c'est le neuf point quatre  
5 (9,4) moins sept point deux (7,2). Oui. Tout à  
6 fait.

7 Q. [75] Donc, l'écart serait de neuf point quatre  
8 (9,4). Et l'écart incrémental, on n'y touche pas,  
9 ça reste deux point deux (2,2)?

10 R. Exact. Exact.

11 Q. [76] Parfait. Donc, je voulais juste m'assurer  
12 qu'on avait les bons chiffres. Au moins, ce sera  
13 sur les notes sténo. Dans complètement un autre  
14 ordre d'idée, si je vous amène dans votre preuve,  
15 la pièce C-FCEI-0006 à la page 8. C'est votre  
16 recommandation en fait sur le fameux zéro point  
17 soixante-quinze (0,75) versus zéro point vingt-cinq  
18 (0,25). En fait, je vais le lire. C'est le  
19 paragraphe, Madame la Greffière, qui commence par  
20 « pour se faire ». Je cite :

21 Pour se faire, elle...

22 étant la FCEI,

23 ... recommande d'abaisser le facteur  
24 de productivité appliqué à la  
25 croissance nette du nombre de clients

1 de 0,75 % à 0,25 %.

2 Fin de la citation. Juste savoir, on en a parlé  
3 brièvement avec monsieur... maître Turmel en a  
4 parlé avec monsieur Tremblay ce matin. Le zéro  
5 point vingt-cinq (0,25), c'est basé sur quelle  
6 méthodologie de votre côté? Comment vous avez fait  
7 pour en arriver à zéro point vingt-cinq (0,25)?

8 R. Bien, tout d'abord, merci de me poser la question,  
9 parce que ça me permet de faire une correction.  
10 Effectivement, je pense que vos témoins ce matin  
11 avaient raison sur le huit point sept (8,7) versus  
12 le trois point un (3,1). Donc, effectivement, je  
13 pense que trois point un (3,1) est plus approprié  
14 dans le contexte de cette analyse-là. Bien...

15 Q. [77] Excusez-moi, Monsieur Gosselin! Je ne veux pas  
16 vous interrompre. Mais quand vous dites huit point  
17 sept (8,7) versus trois point un (3,1), vous parlez  
18 de la correction que monsieur Tremblay a faite à  
19 même notre présentation? Il y avait une diapositive  
20 avec tableau à l'appui.

21 R. C'est exact. C'est de ça que je parle. Et ça se  
22 trouve à la... Je pense que c'est la diapositive  
23 3... 4... Non, 5, 5 de votre présentation de ce  
24 matin.

25 Q. [78] Oui. Exactement.

1 R. Et puis tant qu'à y être, là, il y avait aussi un  
2 écart de deux point quatre (2,4) qui était  
3 mentionné par monsieur Tremblay qui correspondait à  
4 l'écart entre les trois postes de dépenses excluant  
5 la cybersécurité, donc une réduction des frais de  
6 déplacement puis une hausse des frais d'assurance  
7 puis des droits d'utilisation qui étaient à deux  
8 point quatre (2,4).

9           Donc, juste pour que ce soit clair, l'écart  
10 entre le deux point quatre (2,4) puis le un point  
11 quatre (1,4) que, nous, on utilise, c'est que nous,  
12 on a intégré une inflation, donc le deux point  
13 quatre (2,4) c'est... c'est l'écart net, mais nous  
14 on a intégré le fait qu'il y avait une inflation  
15 naturelle qui aurait dû se produire de toute façon,  
16 donc du deux point quatre (2,4) il y en a un qui  
17 est le simple fait de l'inflation naturelle. Donc,  
18 la marge dégagée était à un point quatre (1,4), là,  
19 plutôt que deux point quatre (2,4) au complet.

20 Q. [79] Mais si je comprends bien, parce qu'on va  
21 fermer la parenthèse, là, tant qu'à clarifier des  
22 trucs, mais si je comprends bien ce qui se trouve à  
23 la diapositive numéro 5 d'Énergir vous êtes  
24 d'accord avec ça, avec ces corrections,  
25 clarifications-là qui ont été apportées ce matin,

1 là, ces chiffres-là vous semblent corrects, là.

2 R. Oui, le trois point un (3,1) virgule huit point  
3 sept (8,7), oui, tout à fait.

4 Q. **[80]** Bon, c'était un peu le but de l'exercice  
5 également lorsque monsieur Tremblay l'a fait. Pour  
6 revenir au point soixante-quinze (0,75) versus  
7 point vingt-cinq (0,25), le fameux point vingt-cinq  
8 (0,25) ça vient d'où tout ça? Sur quoi ça repose?

9 R. Bon, alors maintenant ayant dit ce que j'ai dit,  
10 donc la marge de manoeuvre qui était dégagée par  
11 Énergir, qu'on avait évaluée à ce moment-là autour  
12 de dix millions (10 M), elle est de l'ordre de  
13 plutôt quatre point cinq (4,5) plus l'impact de la  
14 cybersécurité. Ce qui est un peu moins, mais qui je  
15 pense justifie quand même la recommandation que  
16 l'on fait pour la raison suivante : la réduction de  
17 point soixante-quinze (0,75) à point vingt-cinq  
18 (0,25) sur la base d'une... d'une dépense  
19 d'exploitation d'à peu près deux cents millions  
20 (200 M), ça représente grosso modo un million (1 M)  
21 par année de budget de moins. Énergir... donc, on a  
22 le quatre point cinq (4,5) plus l'impact de la  
23 cybersécurité sur une période de deux ans, donc ce  
24 qui représente... bien là je ne peux pas le dire,  
25 mais ce qui représente deux point vingt-cinq (2,25)

1 plus l'impact de la cybersécurité. Et qui demeure  
2 un niveau d'inflation... pardon de... de  
3 productivité assez élevée et donc qui, je pense,  
4 peut venir en effet de la productivité dans une  
5 certaine mesure, mais probablement pas en totalité.

6 Et donc, en appliquant la recommandation  
7 que l'on propose, bien ça vient réduire de un  
8 million (1 M) cette... la réduction... ça réduit de  
9 un million (1 M) les dépenses d'exploitation à peu  
10 près par année. Ce qui représente une proportion,  
11 là, raisonnable, je pense, comparativement à la  
12 marge de manoeuvre qui a été dégagée par Énergir  
13 dans les années passées. Donc...

14 Q. **[81]** Juste pour être... oui, allez-y. Je vous  
15 laisse compléter.

16 R. Non, allez-y, allez-y.

17 Q. **[82]** Non, j'allais vous poser la question, j'essaye  
18 de faire le suivi puis la logique qui a été prise  
19 par la FCEI ici c'est essentiellement vous êtes  
20 parti du résultat puis le zéro point vingt-cinq  
21 (0,25), il vient de ça, là. Le un million (1 M) ça  
22 me semble raisonnable, donc comme on fait un  
23 million (1 M) bien on... on va prendre le point  
24 vingt-cinq (0,25).

25 R. Bien l'idée... l'idée générale c'est d'observer



1 qu'effectivement il y a une marge de manoeuvre qui  
2 a été dégagée et que parce qu'il y a une marge de  
3 manoeuvre importante qui a été dégagée on peut en  
4 conclure que peut-être la calibration de la formule  
5 n'est peut-être pas tout à fait assez exigeante. Et  
6 on a proposé de le ramener de point soixante-quinze  
7 (0,75) à point vingt-cinq (0,25). Je pense que  
8 c'est approprié considérant les mises à jours qui  
9 ont été faites par monsieur Tremblay sur le huit  
10 point sept (8,7) versus le trois point un (3,1).

11 Au départ, je vous dirais que j'étais  
12 plutôt d'avis que c'était relativement modeste.  
13 D'ailleurs, on l'avait écrit dans notre preuve  
14 comme ajustement, considérant la marge de manoeuvre  
15 qui avait été dégagée. Mais la Régie a reconnu  
16 quand même le nombre de clients comme étant un  
17 facteur inducteur de coûts. Et la Régie a exclu  
18 aussi par le passé, je pense, l'utilisation d'un  
19 facteur X dans la formule. Et donc, je...  
20 j'estimais que c'était disons la limite où on  
21 pouvait aller, même si j'étais sous l'impression  
22 que dans les faits la marge de manoeuvre aurait  
23 peut-être justifié plus.

24 Q. **[83]** Plus... plus étant dans ce cas-ci moins que  
25 zéro point vingt-cinq (0,25).

1 R. Exact.

2 Q. **[84]** Juste pour être certain.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Donnez-moi deux petites minutes, Monsieur le  
5 président, je veux juste vérifier quelque chose. Ça  
6 va être tout de mon côté. Je vous remercie  
7 beaucoup, Monsieur Gosselin.

8 R. Je vous remercie.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître Locas. Des questions de la part de  
11 maître Cardinal pour la Régie?

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Bonjour, je n'aurai pas de questions, merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Monsieur Dupont?

16 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

17 M. PIERRE DUPONT :

18 Q. **[85]** Bonjour les membres du panel, Pierre Dupont

19 pour la Formation. Écoutez, juste une question.

20 L'indice que vous proposez, est-ce qu'à votre  
21 connaissance, il est utilisé ailleurs, cet indice-  
22 là?

23 R. Je n'en sais rien. J'imagine que si Statistique  
24 Canada le publie, il doit bien y avoir des gens qui  
25 s'en servent, mais je ne le sais pas.

1 Q. [86] Même auprès d'autres organismes de  
2 réglementation, vous ne le savez pas, O.K. Bien, je  
3 vous remercie. Ça va être tout, Monsieur.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Avec votre permission, Monsieur le président,  
6 simplement sur cette dernière question-là. Si la  
7 Régie le juge utile, étant donné qu'on a un peu de  
8 temps, on peut prendre l'engagement de vérifier, de  
9 ce qu'il est possible de vérifier, rapidement, là,  
10 la question de monsieur le régisseur Dupont. Si  
11 monsieur Gosselin pense qu'on peut faire des  
12 vérifications relativement rapides et qu'on vous  
13 revienne, disons, d'ici demain matin, je pense que  
14 c'est une question pertinente. Monsieur Gosselin,  
15 est-ce que c'est possible?

16 R. Bien, si je peux commenter sur ça, si vous me le  
17 permettez, Monsieur le président. Oui, je peux  
18 essayer de faire cette vérification-là, mais je ne  
19 serais pas surpris de ne pas trouver d'entreprises,  
20 de régulateurs qui utilisent cet indice-là pour la  
21 simple et bonne raison que le problème ne s'est  
22 jamais posé avant aujourd'hui. C'est vraiment la  
23 pandémie qui a fait ressortir le fait que  
24 l'indicateur de rémunération non pondéré était  
25 problématique.

1                   Alors, peut-être qu'il y a des régulateurs  
2 qui avaient prévu le coup d'avance et qu'ils  
3 l'utilisaient déjà, je ne le sais pas. Mais de  
4 trouver que personne ne l'utilise, je ne pense pas  
5 que ça justifierait de ne pas s'en servir, ici,  
6 dans le contexte qu'on connaît.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 O.K., je vous remercie.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Est-ce que vous avez besoin, toujours d'une  
11 recherche, Monsieur Dupont? Vous êtes satisfait de  
12 la réponse?

13 M. PIERRE DUPONT :

14 Non, je suis satisfait de la réponse.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci.

17 M. PIERRE DUPONT :

18 Merci, Monsieur le Président. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Alors, vous aurez votre soirée à vous, Monsieur  
21 Gosselin. Maître Rozon.

22 Me LOUISE ROZON :

23 Q. **[87]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Louise Rozon pour  
24 la formation. En fait, juste revenir, je suis à la  
25 planche 6 de la présentation d'Énergir de ce matin

1 où, bon, on en a parlé tantôt, dans le cadre du  
2 contre-interrogatoire de maître Locas.

3 Dans votre mémoire, vous avez mentionné  
4 qu'Énergir a réussi à dégager plus de dix millions  
5 (10 M\$) de marge de manoeuvre par rapport à  
6 l'enveloppe de près de deux cents millions (200 M\$)  
7 qui est l'enveloppe OPEX. Vous avez reconnu que  
8 c'était une erreur.

9 Donc, on parle plus de trois virgule un  
10 millions (3,1 M\$). Puis malgré, c'est quand même un  
11 gros écart, là, vous n'apportez aucune modification  
12 à d'autres éléments de votre mémoire? C'est comme,  
13 malgré ce constat, je comprends de l'échange que  
14 vous avez eu tantôt que ça ne vous emmène pas à  
15 modifier quoi que ce soit, quant à votre  
16 recommandation finale?

17 R. Oui, bien, d'abord, juste peut-être pour clarifier,  
18 ce n'est pas trois point un (3,1 M\$) la marge de  
19 manoeuvre révisée, si vous voulez. Trois point un  
20 (3,1 M\$), c'est seulement l'excédent sur les  
21 dépenses d'exploitation qui a été observé pour deux  
22 mille vingt (2020), vingt et un (2020-2021).

23 Il y a aussi, comme je l'expliquais, là, il  
24 faut peut-être voir, c'est à la diapositive 2 de  
25 notre présentation. La méthode actuelle, elle

1 inclut plus que le trois point un (3,1 M\$) de marge  
2 de manoeuvre. Elle inclut le trois point un  
3 (3,1 M\$). Un point quatre (1.4 M) qu'on a évalué  
4 dans notre preuve, et puis elle inclut aussi  
5 l'impact, qui est confidentiel, de la  
6 cybersécurité. Donc, on est sensiblement plus élevé  
7 que le trois point un  
8 (3.1 M).

9 Et pour le reste de votre question, bien,  
10 effectivement, on ne modifie pas notre  
11 recommandation, parce qu'en fonction du montant que  
12 ça, ça donne, le montant... l'impact de notre  
13 recommandation, qui est d'un million (1 M) par  
14 année, nous apparaît tout à fait convenable encore.  
15 Et comme je l'expliquais tantôt à maître Locas...

16 En fait, on estimait dès le départ qu'on  
17 aurait... qu'il y avait plus de marge de manoeuvre  
18 que pour ce qu'on demandait pour notre  
19 recommandation, mais on s'est limité à zéro virgule  
20 vingt-cinq (0,25).

21 Parce que ça nous semblait être, là...  
22 peut-être qu'on aurait pu demander zéro virgule  
23 vingt (0,20), mais ça nous semblait être l'étape...  
24 je ne dirais peut-être pas minimum, là, mais...  
25 quand même, en tout cas, dans le bas de la

1 fourchette de ce qui était possible pour maintenir  
2 un facteur de croissance. Considérant les décisions  
3 de la Régie qui avait reconnu que le nombre de  
4 clients est un inducteur de coûts dans la formule,  
5 et considérant le fait qu'on ne pouvait pas aller  
6 vers un facteur X non plus.

7           Donc, effectivement, je vous confirme qu'on  
8 ne change pas notre recommandation.

9 Q. **[88]** À la page 6 de la présentation d'Énergir de ce  
10 matin, ils ont tenté d'identifier les impacts  
11 financiers des différentes propositions, dont  
12 celles de la FCEI. Est-ce que vous êtes d'accord  
13 avec l'impact qui est mentionné à cette planche? En  
14 ce qui a trait à la FCEI, on parle, là, bon, sur  
15 trois ans... l'écart est de dix-sept point cinq  
16 millions (17.5 M), par rapport à la méthode  
17 actuelle...

18 R. Oui.

19 Q. **[89]** Donc...

20 R. Bien... oui...

21 Q. **[90]** ... j'ai de la misère à comprendre le un  
22 million (1 M) par année, là... Donc...

23 R. Bien...

24 Q. **[91]** ... vous parlez du un million (1 M) par année,  
25 c'est raisonnable, mais là...

1 R. Oui.

2 Q. **[92]** ... on parle quand même d'un montant plus...

3 R. Bien, le un million (1 M)...

4 Q. **[93]** ... important.

5 R. Le un million (1 M) par année, c'est l'impact de la  
6 réduction du facteur d'escompte de point soixante-  
7 quinze (.75) à point vingt-cinq (.25). Notre  
8 recommandation inclut aussi l'utilisation d'un  
9 facteur d'inflation différent.

10 Q. **[94]** Hum-hum.

11 R. Alors...

12 Q. **[95]** O.K.

13 R. Et ça, ça explique... Je n'ai pas refait les  
14 calculs d'Énergir, là, je ne veux pas confirmer  
15 nécessairement les données qui sont là, mais ça  
16 m'apparaît, là, d'être un ordre de grandeur tout à  
17 fait raisonnable...

18 Q. **[96]** D'accord.

19 R. ... c'est pour ça, d'ailleurs, que je les ai repris  
20 dans ma présentation. Mais ce qu'il faut  
21 comprendre, c'est que quand Énergir dit... Par  
22 exemple, le deux millions (2 M) par année, c'est  
23 l'écart entre les deux, mais l'effort additionnel  
24 qui est demandé à Énergir, c'est un million (1 M).  
25 Parce que d'un point de vue... l'autre million,



1 c'est simplement d'utiliser le bon facteur  
2 d'inflation, plutôt qu'un facteur d'inflation  
3 « boosté » aux hormones, si vous me passez  
4 l'expression.

5 Q. [97] O.K.

6 R. Donc, dans les résultats réels de deux mille vingt,  
7 deux mille vingt et un (2020-2021), l'impact de la  
8 pandémie sur l'inflation des salaires ne s'était  
9 pas encore fait sentir. C'est vraiment à partir de  
10 deux mille vingt et un, deux mille vingt-deux  
11 (2021-2022), puis deux mille vingt-deux, deux mille  
12 vingt-trois (2022-2023) et suivantes que, si on  
13 utilise ce facteur d'inflation là, là, on va  
14 être... on va faire preuve d'un excès de  
15 générosité, à notre point de vue, à l'égard  
16 d'Énergir.

17 Q. [98] C'est bon. Merci beaucoup, Monsieur Gosselin,  
18 je n'ai pas d'autres questions.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Pas d'autres questions, effectivement, donc ça  
21 complète notre...

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Ah, Monsieur...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui?

1 RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [99] Pardon. Monsieur le Président, avec votre  
3 permission, juste une question en réinterrogatoire,  
4 juste sur l'inflation des salaires, parce qu'on en  
5 a parlé beaucoup, c'est revenu.

6 Monsieur Gosselin, sur le concept de la  
7 « robustesse » en économie ou la... La robustesse  
8 est un mot à la mode, cet après-midi, même dans les  
9 textes. Peut-être juste revenir sur... comment  
10 dire, la « robustesse d'une donnée », qu'est-ce  
11 qu'on veut dire par là, une donnée qui est robuste,  
12 est-ce qu'elle est toujours nécessairement moins  
13 bonne, ou juste qu'elle est moins... elle n'est pas  
14 nécessairement moins fiable? Juste revenir là-  
15 dessus, sur comment vous le... Parce que vous êtes  
16 revenu à plusieurs reprises.

17 R. Bien, je répéterais peut-être ce que j'ai dit, là,  
18 à la diapositive 4 de la présentation. Quand on  
19 estime, quand on évalue un estimateur,  
20 généralement, on veut qu'il soit non biaisé, c'est-  
21 à-dire qu'en moyenne il évalue bien ce qu'on  
22 cherche à évaluer et qu'il y ait une variance la  
23 plus faible possible.

24 Alors, l'indicateur qu'on propose, il  
25 évalue bien. Donc, il n'est pas biaisé à mon avis.

1 Il évalue bien ce qu'on cherche à mesurer. Mais  
2 Statistique Canada attribue à certaines des données  
3 l'indicateur puis met une cote qui est plus faible  
4 en termes de la qualité de la donnée. Et donc, il  
5 se peut qu'elle ait plus de volatilité. Mais  
6 l'ampleur de cette volatilité-là, manifestement  
7 quand on regarde les données, ce n'est pas une  
8 ampleur de volatilité qui porte à conséquence pour  
9 ce qu'on cherche à en faire.

10 Q. [100] Parfait. Je vous remercie. Ça termine mes  
11 questions.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Maître Turmel. Merci, Monsieur Gosselin.  
14 Donc, ça complète pour la preuve de la FCEI. Puis  
15 on vous remercie. Vous êtes libéré, Monsieur  
16 Gosselin. On poursuit maintenant.

17 M. ANTOINE GOSSELIN :

18 R. C'est moi qui vous remercie.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Bon retour à Québec. Maintenant, nous  
21 passerons à maître Neuman, la preuve de SÉ-AQLPA.

22

23

\* \* \* \* \*

24

25

1 PREUVE DE SÉ-AQLPA

2

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, madame et  
5 monsieur les régisseurs. Dominique Neuman pour  
6 SÉ-AQLPA. Et nous avons monsieur Jean Schiettekatte  
7 qui devrait apparaître sur l'écran prochainement.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Il est apparu.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Il est apparu. D'accord. Il y a des mystères de  
12 l'informatique. Vous le voyez, moi je ne le vois  
13 pas, mais ce n'est pas grave. O.K. Alors, monsieur  
14 Schiettekatte est prêt à être assermenté s'il vous  
15 plaît.

16

17 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce septième (7e)  
18 jour du mois de février, A COMPARU :

19

20 JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une  
21 place d'affaires au 1463, rue Riverdale,  
22 Sainte-Adèle (Québec);

23

24 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
25 solennelle, dépose et dit :

1 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. **[101]** Bonjour, Monsieur Schiettekatte. Je vous  
3 demanderais d'abord de reconnaître, identifier les  
4 deux pièces : SÉ-AQLPA-1, Document 1, qui est aussi  
5 la cote de la Régie C-SÉ-AQLPA-0008, ainsi que  
6 SÉ-AQLPA-01, Document 2, qui est la cote de la  
7 Régie C-SÉ-AQLPA-0011. Donc, le premier, c'est  
8 votre rapport. Le deuxième, c'est votre  
9 présentation d'aujourd'hui que vous allez nous  
10 faire part un peu plus tard. Donc, est-ce que vous  
11 reconnaissez ces deux documents comme ayant été  
12 préparés par vous ou sous votre supervision?

13 R. Oui, je le reconnais.

14 Q. **[102]** D'accord. Donc, si madame la greffière  
15 peut... O.K. Je vois que c'est déjà présenté. Donc,  
16 Monsieur Schiettekatte, je vous laisse la parole  
17 pour nous faire part de votre présentation.

18 R. Merci. Bonjour à tous. Alors, si on peut aller déjà  
19 à la page numéro 2. Alors, la reconduction en 2022-  
20 2023, 2023-2024 et 2024-2025 du Mécanisme de  
21 découplage des revenus d'Énergir.

22 Alors, le Mécanisme de découplage des  
23 revenus d'Énergir gère la volatilité de la demande,  
24 favorise la mise en place de mesures visant à  
25 accroître la productivité et limite les freins



1                                   mesures, à l'allégement réglementaire.

2                                   Alors, la page suivante. Ça a mené à notre  
3                                   recommandation qui est la 1.1.2, dans laquelle on  
4                                   recommandait à la Régie de reconduire en vingt  
5                                   vingt-deux-vingt vingt-trois (2022-2023), vingt  
6                                   vingt-trois à vingt-quatre (2023-2024), vingt  
7                                   vingt-quatre-vingt vingt cinq (2024-2025) l'actuel  
8                                   mécanisme de découplage des revenus d'Énergir.

9                                   Page suivante : alors ce qui est au... ici,  
10                                   on a dressé la reconduction en vingt vingt-deux-  
11                                   vingt vingt-trois (2022-2023), vingt vingt-trois à  
12                                   vingt-quatre (2023-2024), vingt vingt-quatre-vingt  
13                                   vingt cinq (2024-2025) du mécanisme de traitement  
14                                   des écarts de rendement d'Énergir.

15                                   Alors dans la décision D-2019-141, la Régie  
16                                   a établi l'actuel mécanisme de traitement des  
17                                   écarts d'Énergir et elle a clairement établi que sa  
18                                   décision était liée à la robustesse de la prévision  
19                                   des coûts du Distributeur qui serait issue de sa  
20                                   formule paramétrique perçue en deux mille dix-neuf  
21                                   (2019) comme donnant des résultats stables et  
22                                   représentatifs.

23                                   Alors, ça amène à notre recommandation  
24                                   1.1.3. : À l'instar de ce qui fut établi par la  
25                                   Décision D-2019-141, SÉ-AQLPA appuient donc la

1 proposition d'Énergir de reconduire vingt vingt-  
2 deux-vingt vingt-trois (2022-2023), vingt vingt-  
3 trois à vingt-quatre (2023-2024), vingt vingt-  
4 quatre-vingt vingt cinq (2024-2025) son mécanisme  
5 actuel de traitement des écarts de revenus. Pour  
6 les motifs qui prévalaient lors de son  
7 établissement, et donc : en autant que la prévision  
8 des coûts du Distributeur demeure d'une robustesse  
9 comparable à celle qui serait auparavant issue de  
10 sa formule paramétrique perçue en deux mille dix-  
11 neuf (2019) comme donnant des résultats stables et  
12 représentatifs.

13 La page suivante. Alors, ici, c'est un  
14 petit peu le coeur du débat. Faut-il reconduire, en  
15 vingt vingt-deux-vingt vingt-trois (2022-2023),  
16 vingt vingt-trois-vingt vingt-quatre (2023-2024)  
17 vingt vingt-quatre et vingt vingt-cinq (2024-2025)  
18 la formule paramétrique d'établissement du coût des  
19 services prévus d'Énergir, avec une année de  
20 référence établie selon les résultats de vingt  
21 vingt-vingt et un (2020-2021) ajustés de  
22 l'augmentation prévisionnelle, accordée en vingt  
23 vingt et un-vingt vingt-deux (2021-2022).

24 Alors, Énergir nous propose d'utiliser des  
25 dépenses d'exploitation réelles sans ASF constatées



1 au rapport annuel vingt vingt-vingt et un (2020-21)  
2 dans la cause R-4175-2021, majorées d'un montant  
3 d'augmentation autorisant la cause tarifaire vingt  
4 vingt et un vingt vingt-deux (2021-2022), comme  
5 nouveau point de départ, ou ce qu'on appelle, là,  
6 rebasing, pour la formule paramétrique qu'elle  
7 propose de reconduire pour l'année vingt vingt-  
8 deux-vingt vingt-trois (2022-2023) et  
9 éventuellement ultérieurement pour les années vingt  
10 vingt-deux-vingt vingt-trois (2022-2023), vingt  
11 vingt-trois-vingt vingt-quatre (2023-2024), vingt  
12 vingt-quatre-vingt vingt cinq (2024-2025), je  
13 m'excuse, j'ai une petite coquille ici.

14 Nous croyons plutôt qu'au moins en vingt  
15 vingt-deux-vingt vingt-trois (2022-2023), le revenu  
16 requis d'Énergir devrait être établi selon la  
17 meilleure prévision des coûts disponible en janvier  
18 vingt vingt-deux (2022) qui est le mois usuel de la  
19 réalisation d'une telle prévision, avec des  
20 scénarios d'encadrement, laissant ainsi à la Régie  
21 la discrétion de choisir au moment de l'audience  
22 celui des scénarios qui lui apparaîtra le plus  
23 probable en fonction des meilleures informations  
24 alors disponibles sur le contexte.

25 Comme la Régie avait procédé dans sa cause

1           tarifaire vingt vingt-vingt vingt et un (2021), il  
2           y a une petite coquille ici aussi.

3                       Alors, la page suivante. On propose ça,  
4           parce qu'en fait, ce qui est problématique pour  
5           nous actuellement, c'est que c'est le contexte  
6           atypique de l'année vingt vingt-vingt vingt et un  
7           (2020-2021) et la volatilité des années à venir.

8                       Alors, si on regarde, quant aux dépenses  
9           depuis... puisque la pandémie a amené une  
10          restructuration temporaire de l'économie,  
11          accompagnée d'une hausse des coûts unitaires sur le  
12          terrain, à la fois en raison des méthodes de  
13          travail devant s'adapter aux exigences sanitaires,  
14          d'un plus grand nombre d'absentéisme, une rupture  
15          des chaînes d'approvisionnement et donc des  
16          difficultés d'obtenir divers biens et services, le  
17          tout accompagné d'une inflation plus élevée. Les  
18          frais de bureau ont toutefois décru et certaines  
19          activités ont pu être reportées.

20                      Alors on a vu l'exemple qui a été pris  
21          encore dans la présentation d'Énergir ce matin, où  
22          on voyait, bon, les frais de représentations et de  
23          déplacement et d'adhésion qui ont diminué d'une  
24          façon importante parce que les gens restaient chez  
25          eux. On a vu des augmentations dans les assurances.

1 Bon, il y a l'enjeu de la cybersécurité. On sait  
2 tout le monde que ça augmente d'une façon  
3 importante. La même chose pour les droits  
4 d'utilisation et les licences. Alors on pense pas  
5 que ceci est un contexte typique. Puis l'enjeu, on  
6 essaye ici de faire des formules paramétriques pour  
7 représenter ces changements à l'avenir, alors je ne  
8 sais pas. La page suivante. Merci.

9 Alors on peut aussi retrouver le même genre  
10 de... de commentaire dans le rapport de gestion  
11 vingt vingt-vingt vingt et un (2020-2021) d'Énergir  
12 de décembre vingt vingt et un (2021), qui est  
13 disponible sur SEDAR. Alors on va noter ici quatre  
14 points.

15 Alors le premier, c'est les risques de  
16 contreparties et de relations commerciales. Alors  
17 Énergir note que la COVID-19 accroît la possibilité  
18 d'un manquement provenant de contreparties et de  
19 fournisseurs d'Énergir. Ainsi, le nombre et la  
20 valeur des mauvaises créances et des comptes en  
21 souffrance pourraient être accentués. Jusqu'à  
22 présent, les cas de force majeure invoqués par les  
23 contreparties et fournisseurs en raison de la COVID  
24 n'ont pas été importants. Énergir effectue un suivi  
25 serré de ces derniers. Mais ils notent qu'il y a

1 quand même un risque important.

2 Alors ensuite pour l'efficacité des  
3 systèmes d'information et de cybersécurité. Les  
4 mesures d'adaptation à la COVID, comme le  
5 télétravail, ont anormalement sollicité  
6 l'infrastructure informatique d'Énergir, en raison  
7 des demandes d'accès à distance et des réunions  
8 virtuelles. La défaillance importante... une  
9 défaillance importante de cette infrastructure  
10 pourrait limiter la capacité d'Énergir à mener ses  
11 activités dans le cours normal des affaires.

12 Jusqu'à présent, Énergir n'a pas été  
13 confrontée à une telle situation. Depuis l'éclosion  
14 de la COVID, le risque de cybersécurité s'est accru  
15 en raison de l'augmentation du volume et de la  
16 sophistication des attaques ciblées. Les mesures  
17 d'adaptation à la COVID, comme le télétravail et  
18 l'accès à distance aux systèmes d'Énergir peuvent  
19 représenter un facteur de risque accru lié à la  
20 cybersécurité et à la protection de la vie privée.  
21 La page suivante.

22 Le troisième point c'est la gestion de la  
23 liquidité et des accès au financement. Au cours de  
24 l'exercice vingt vingt et un (2021), les marchés  
25 des capitaux ont connu des périodes très volatiles,

1           notamment en raison de la COVID-19. Cette  
2           incertitude sur les marchés financiers mondiaux  
3           pourrait rendre l'accès aux capitaux de plus en  
4           plus difficile. À l'heure actuelle, Énergir estime  
5           qu'elle dispose d'un accès adéquat aux capitaux  
6           pour mener à bien leurs plans d'affaires.

7                        Et finalement la conjoncture économique.  
8           Alors la COVID pourrait entraîner un recul  
9           généralisé et prolongé de l'économie, y compris la  
10          perte de clientèle, et donc se traduire par des  
11          réductions significatives de la demande d'énergie  
12          au fil du temps.

13                       Alors la DaQ et GMP bénéficient depuis  
14          vingt vingt (2020) et jusqu'en vingt vingt-deux  
15          (2022) d'un mécanisme réglementaire de découplage  
16          entre les revenus requis et autorisés et les  
17          revenus réels normalisés. Ce mécanisme réduit pour  
18          les exercices vingt vingt (2020) et vingt et un  
19          (2021) les conséquences d'une variation importante  
20          des volumes distribués. Page suivante.

21                       Et finalement dans le... dans ce rapport-là  
22          Énergir conclut que bien que les cadres  
23          réglementaires dans lesquels Énergir évolue  
24          permettent de mitiger certains impacts potentiels  
25          de la COVID-19, ils pourraient ne pas réussir à

1 atténuer les effets perturbateurs de la COVID-19  
2 sur ses activités, et ce, en raison notamment du  
3 caractère exceptionnel de la situation qui prévaut.  
4 Énergir continue d'exercer une gestion étroite de  
5 ses dépenses et vise à tout mettre en œuvre afin de  
6 minimiser les impacts financiers de la COVID-19 sur  
7 ses résultats.

8 En raison de la situation exceptionnelle  
9 qui prévaut actuellement du fait de la COVID-19 qui  
10 ne cesse d'évoluer et de sa nature persistante et  
11 dynamique, y compris l'éclosion de ses variants, de  
12 l'incertitude quant à son ampleur, à sa gravité, à  
13 son évolution et à sa durée, Énergir n'est pas en  
14 mesure actuellement d'estimer l'ensemble des  
15 impacts de la COVID-19 sur ses activités et sur sa  
16 situation financière, sur son bénéfice net  
17 consolidé et sur ses flux de trésorerie et sur ceux  
18 d'Énergir, tant à court terme qu'à long terme.  
19 Alors la page suivante.

20 On voit, aussi, ça, directement dans des  
21 changements, là puis je ne veux pas passer trop de  
22 temps là-dessus, mais sur les prévisions de la  
23 croissance du PIB qui sont reflétées dans le  
24 tableau en bas, où on est passé de quatre point  
25 quatre-vingt-six pour cent (4,86 %) à une prévision

1 de plus de la moitié, diminuée de moitié pour vingt  
2 vingt-deux-vingt vingt-trois (2022-2023).

3 Alors, la page suivante. Alors, une simple  
4 application de la formule paramétrique basée sur  
5 une année non représentative créerait un risque  
6 qu'Énergir, pour éviter un manque à gagner qui lui  
7 serait irrécupérable selon le MTÉR, ne procède en  
8 cours d'année à des coupures budgétaires non  
9 optimales, par exemple ayant des aspects  
10 environnementaux et dont le caractère non optimal  
11 échapperait même au trop grand laxisme des indices  
12 de qualité de service associés au MTÉR.

13 Alors, cet aspect-là est important pour  
14 nous. Comme groupe environnementaliste, on a peur  
15 que ces coupures-là que serait obligée de réaliser  
16 Énergir, pourraient nous affecter au niveau  
17 environnemental.

18 La page suivante. Une simple application de  
19 la formule paramétrique en vingt vingt-deux-vingt  
20 vingt-trois (2022-2023) serait par ailleurs  
21 d'autant moins souhaitable que, graduellement, le  
22 modèle d'affaires d'Énergir est en train de  
23 changer.

24 On vous parle dans le dossier 4169-2021,  
25 que le Plan pour une économie verte favorise

1 dorénavant l'électrification lorsque cela est  
2 optimal. Alors, ça permettra, dorénavant, à Hydro-  
3 Québec Distribution de marauder les clients gaziers  
4 en vue de leur électrification hors pointe, ne  
5 laissant ces clients au gaz qu'en périodes de  
6 pointe.

7 Alors, il y a des négociations qui ont eu  
8 lieu entre Hydro-Québec et Énergir. Mais comment ça  
9 va se répercuter, réellement? Bien, on va le voir  
10 dans les prochains deux ans. Et, ça, ça aura un  
11 impact qui pourrait affecter l'application d'une  
12 formule paramétrique.

13 Alors, bon, évidemment, actuellement, c'est  
14 applicable seulement à la clientèle résidentielle,  
15 mais éventuellement, ça va être applicable aux  
16 clientèles commerciales et institutionnelles.

17 La page suivante. En outre, à partir du  
18 trente et un (31) décembre vingt vingt-trois  
19 (2023), c'est le nouveau règlement de Québec, il ne  
20 sera plus permis d'offrir une aide financière à la  
21 conversion du chauffage au mazout vers le gaz  
22 naturel. Ce qui semble, donc, probablement mettre  
23 fin au CASEP d'Énergir.

24 À cela s'ajoute le fait que le Dossier  
25 R-3867-2013 est censé amener prochainement une



1 révision de la structure tarifaire d'Énergir,  
2 révision dont l'attente avait amené Énergir à  
3 suspendre la reconduction de son ancien Mécanisme  
4 incitatif.

5           Finalement, la possibilité d'un passage du  
6 référentiel comptable d'Énergir actuellement aux  
7 PCGR des États-Unis aux IFRS pourrait amener une  
8 reclassification entre les coûts d'opération et  
9 ceux des actifs réglementaires. Les IFRS  
10 accepteront-ils, comme les PCGR des États-Unis le  
11 font déjà, de reconnaître comme actifs le PGEÉ? Des  
12 programmes commerciaux, aussi?

13           La page suivante. Alors, ça nous emmène à  
14 notre recommandation qui est la suivante, la 1.1.4,  
15 la reconduction en vingt vingt-deux-vingt vingt-  
16 trois (2022-2023), vingt vingt-trois-vingt vingt-  
17 quatre (2023-2024), vingt vingt-quatre-vingt vingt-  
18 cinq (2024-2025), de la formule paramétrique  
19 d'établissement du coût de service prévu d'Énergir,  
20 actuelle avec ajustement, sans ASF, avec année de  
21 référence établie selon les résultats de vingt  
22 vingt-vingt vingt et un (2020-2021), ajustés de  
23 l'augmentation prévisionnelle accordée en vingt  
24 vingt et un-vingt vingt-deux (2021-2022), ne  
25 constitue pas la marche à suivre durant ces années.

1                   Nous croyons plutôt qu'au moins en vingt  
2 vingt-deux-vingt vingt-trois (2022-2023), le revenu  
3 requis d'Énergir devrait être établi selon la  
4 meilleure prévision des coûts disponible en janvier  
5 vingt vingt-deux (2022), mois usuel de la  
6 réalisation d'une telle prévision, avec des  
7 scénarios d'encadrement, laissant ainsi à la Régie  
8 la discrétion de choisir au moment de l'audience  
9 celui des scénarios qui lui apparaîtra le plus  
10 probable en fonction des meilleures informations  
11 alors disponibles dans ce contexte-là. Il sera  
12 alors davantage possible d'établir si le déclin  
13 économique se poursuit, s'aggrave ou se résorbe et  
14 comment la prévision des coûts en est affectée.

15                   La page suivante. Bon, là, il y a deux  
16 autres enjeux qu'on va traiter. Le premier, c'est  
17 la proposition de prolongement de la période  
18 d'amortissement du... des CFR avec le lissage des  
19 tarifs. La prolongation de l'étalement de la  
20 période d'amortissement de CFR, proposée par  
21 Énergir, nous éloigne davantage du principe  
22 d'appariement des coûts prévus aux tarifs des  
23 clients de l'année correspondante.

24                   La page suivante. Un tel étalement serait  
25 imprudent et pourrait même s'avérer un antilissage

1 des tarifs. Il y a en effet une possibilité  
2 d'autres effets haussiers sur les factures gazières  
3 des clients au cours des années à venir.

4 On peut juste mentionner les hausses du  
5 prix du gaz, on a aussi les coûts plus élevés  
6 d'Énergir selon l'évolution du contexte québécois,  
7 de ses mesures gouvernementales et de l'évolution  
8 de la pandémie. Et la possibilité d'une baisse de  
9 sa base de clients, en raison de l'électrification  
10 qu'on a vue, là, dans le programme de biénergie, et  
11 qui aurait un effet tarifaire, aussi.

12 La page suivante. Alors, ça nous amène à  
13 notre recommandation 1.2. Nous recommandons à la  
14 Régie de l'énergie de ne pas altérer, en la  
15 présente cause, la période d'amortissement des CFR  
16 par rapport aux périodes initialement conçues.

17 Et finalement, le dernier point, c'est le  
18 maintien d'un seuil de matérialité à un million  
19 (1 M) pour les modifications au dossier entre le  
20 dépôt de la demande et la décision finale.

21 Notre recommandation 1.3, c'est : compte  
22 tenu de la multitude des facteurs de coûts  
23 haussiers et baissiers qui s'entrecroisent dans le  
24 contexte volatil actuel, on l'a vu par exemple  
25 quant aux effets du télétravail sur les postes de

1 coûts qu'on reprend plus bas ici, là, dans ce  
2 tableau, il nous semble plus sage qu'Énergir ne  
3 soit dispensée d'une mise à jour de ces coûts que  
4 lorsque le seuil de matérialité des postes  
5 budgétaires individuels est inférieur à un million  
6 (1 M) et non la somme des postes budgétaires.

7 Entre autres, il est particulièrement  
8 nécessaire pour la cause tarifaire vingt vingt-  
9 deux-vingt vingt-trois (2022-2023), que la Régie  
10 dispose d'informations exactes lorsqu'elle aura, à  
11 l'approche de l'audience, à choisir le scénario  
12 d'encadrement de la prévision du coût de service le  
13 plus probable. Alors, on avait vu ce tableau-là.

14 Alors, je vous remercie.

15 Q. [103] Je vous remercie beaucoup, Monsieur  
16 Schiettekatte. Alors, notre témoin est maintenant  
17 prêt à répondre à d'autres questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Neuman. Alors, est-ce qu'il y a des  
20 questions de la part de l'ACIG?

21 Me NICOLAS DUBÉ :

22 Je n'ai pas de questions, Monsieur le Président.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci. Maître Cadrin pour L'AHQ-ARQ?

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Pas de questions, Monsieur le Président. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci. Maître Turmel pour la FCEI?

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Pas de questions, Monsieur le Président. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci. Maître Locas pour Énergir?

9 Me VINCENT LOCAS :

10 Rien du côté d'Énergir non plus, Monsieur le  
11 Président.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bien reçu. Maître Cardinal pour la Régie?

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Pas de questions de notre côté également. Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci. Donc, c'est clair, jusqu'à date, pour...  
18 nous sommes maintenant à la Formation. Oui, une  
19 question de la part de monsieur Dupont.

20 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

21 M. PIERRE DUPONT :

22 Q. **[104]** Oui, bonjour, Monsieur. Question de  
23 précision. Page 14 de votre présentation, votre  
24 recommandation.

25 R. Oui.

1 Q. **[105]** Bon, la 1.4, là. Bref, lorsque vous dites que  
2 le deuxième paragraphe, enfin, après la  
3 recommandation... dans la recommandation, pardon,  
4 1.1.4. Est-ce qu'on m'entend bien? J'ai tendance à  
5 m'éloigner du micro.

6 R. Oui, je vous entends bien.

7 Q. **[106]** Nous croyons plutôt qu'au moins en  
8 2022-2023, le revenu requis d'Énergir  
9 devrait être établi selon la meilleure  
10 prévision des coûts disponible en  
11 janvier 2022 (mois usuel de la  
12 réalisation d'une telle prévision)...

13 Donc, est-ce que... juste pour m'assurer de ma  
14 compréhension... La Régie reçoit ce coût-là, cette  
15 prévision-là, puis là, bien, on fait les coûts de  
16 service sur les dépenses d'exploitation? Est-ce que  
17 ça revient à ça, ce que vous mentionnez?

18 R. Bien, c'est-à-dire qu'actuellement, Énergir est en  
19 train de préparer sa cause. Alors, elle est en  
20 train de faire ces calculs-là pour voir qu'est-ce  
21 qu'elle va présenter. Alors, je ne dis pas que la  
22 Régie les reçoit maintenant, mais c'est là qu'ils  
23 sont... qu'ils sont en train de regarder, puis  
24 c'est un petit peu pourquoi, dans le... en fait, ça  
25 rejoint un petit peu de l'information qu'on a eue

1 jeudi dernier, là, où on nous a confirmé ça.

2 Q. **[107]** Mais est-ce que vous parlez de l'ensemble des  
3 coûts? Vous parlez de l'ensemble des coûts ou les  
4 coûts d'exploitation ou c'est l'ensemble?

5 R. C'est l'ensemble, mais...

6 Q. **[108]** Incluant les...

7 R. ... de la cause tarifaire, mais il y a, entre  
8 autres, les coûts d'exploitation.

9 Q. **[109]** O.K. Je vous remercie.

10 LE PRÉSIDENT :

11 C'est complet. Maître Rozon? Ah! vous me voyez  
12 surpris. Je n'ai pas de questions, moi, également.  
13 Donc, ça complète, Monsieur Schiettekatte, votre  
14 preuve. Est-ce que vous aviez des questions  
15 additionnelles, Maître Neuman?

16 RÉINTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Q. **[110]** Oui, simplement, Monsieur Schiettekatte, est-  
18 ce que... vous avez mentionné, en réponse à  
19 monsieur le Régisseur Dupont, vous avez parlé de  
20 jeudi dernier. Est-ce que vous pouvez indiquer ce  
21 qui s'est passé, jeudi dernier?

22 R. Oui, mais je pense, je ne sais pas s'il y avait un  
23 contexte de confidentialité?

24 Q. **[111]** Non, mais quel a été l'événement, jeudi. En  
25 quoi...

1 R. Ah, c'était la session d'information pour la cause  
2 qui s'en vient, là, de... bon, qui nous a fait un  
3 petit peu retarder, là, vendredi matin, je m'excuse  
4 encore, là... c'est 4175, je pense...

5 Q. **[112]** C'est bien ça, O.K. Oui. O.K. Je vous  
6 remercie bien.

7 R. Ça nous a amené des débats, ce qui nous a amenés,  
8 l'heure a passé.

9 Q. **[113]** O.K.

10 LE PRÉSIDENT :

11 La séance d'information dans le rapport annuel?

12 R. Oui, c'est ça, oui, exactement.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Schiettekatte.

15 R. Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci également, monsieur Schiettekatte, pour votre  
18 témoignage, vous êtes donc libéré. Maître Neuman,  
19 ça termine également votre preuve?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui, effectivement.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors, ça complète pour aujourd'hui. Nous allons...

24 Maître Locas?

25



1 Me VINCENT LOCAS :

2 Oui, en fait, je pourrais vous confirmer, Monsieur  
3 le président, que la preuve d'Énergir est également  
4 close. Il n'y a pas d'engagements qui ont été pris.  
5 Il n'y aura pas de contre-preuve également. Donc,  
6 c'était simplement que ça soit...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Tout est complet?

9 Me VINCENT LOCAS :

10 Exactement.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Tout est complet. Nous sommes prêts à procéder aux  
13 plaidoiries demain.

14 Me VINCENT LOCAS :

15 Effectivement.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Juste une minute. O.K. Vous allez être prêt pour  
18 neuf heures (9 h 00) demain, Maître Locas?

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Oui. Nous serons prêts à neuf heures (9 h 00)  
21 demain matin.

22 LE PRÉSIDENT :

23 O.K. On voulait s'assurer que tout était correct.

24 Vous aviez demandé un certain délai, mais ça tombe  
25 bien actuellement, tout le monde a terminé pour la

1 première journée. Alors, nous allons commencer avec  
2 vous, demain matin, neuf heures (9 h 00). Vous  
3 aviez prévu trente minutes, c'est toujours trente  
4 minutes?

5 Me VINCENT LOCAS :

6 Dans les alentours de... peut-être un peu plus, un  
7 peu moins, alors, je serai en mesure... mais ça va  
8 tourner dans ces eaux-là certainement.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Excellent, excellent, alors on vous remercie. Ce  
11 qui complète la première journée. Une bonne fin de  
12 journée, une bonne soirée et on se revoit demain à  
13 neuf heures (9 h 00). Merci.

14 Me VINCENT LOCAS :

15 Merci beaucoup.

16 AJOURNEMENT

17

---

18

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7